

MARS 2003 - JUIN 2003

MARS 2003 - JUIN 2003

DÉPARTEMENT	OISE
ARRONDISSEMENT	SENLIS.
CANTON	
COMMUNE	MONTATAIRE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL (1)

Le présent registre, contenant cent feuillets,
a été coté et paraphé par M. onsieur le Sous / Préfet de Senlis

A Senlis le _____
Le _____ Préfet de Senlis.

Par le Sous-Préfet,

François LALANNE
Directeur du District

F. LALANNE

COMMENCÉ le : _____
TERMINÉ le : _____



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PRÉFECTURE

- 7 AVR. 2003

60300 SENLIS

•••

17) AMENAGEMENT DE L'AXE LENINE, JAURES, REPUBLIQUE 2^{ème} & 3^{ème} TRANCHES APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

La première tranche de travaux, la requalification des rues Lénine et Jaurès, jusqu'à la rue Marc et Annette QUENARDEL, est en cours de réalisation.

La 2^{ème} tranche, allant de la rue Marc et Annette QUENARDEL jusqu'à la place Auguste Génie, devrait démarrer courant deuxième semestre 2003, sans rupture avec la 1^{ère} tranche. Celle-ci serait alors poursuivie par la 3^{ème} tranche allant de la place Auguste Génie à la rue de la République.

Afin d'optimiser au mieux la requalification de cet axe important de la ville, il conviendrait de lancer un appel d'offres ouvert pour la deuxième phase de travaux en tranche ferme et en tranche conditionnelle pour la troisième phase de travaux et les aires de stationnement de proximité.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Tel qu'établie par l'équipe de maîtrise d'œuvre VIATEC, chargée de l'opération, l'estimation des travaux est de 2.045.000 € H.T. soit 2.445.820 € TTC et toutes tranches confondues.

Chaque tranche est divisée en quatre lots : VRD, éclairage public, espaces verts et serrurerie/clôtures.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

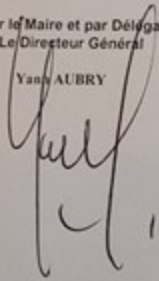
DECIDE de lancer un appel d'offres ouvert pour la réalisation de ce programme,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant, à signer toutes les pièces à intervenir.

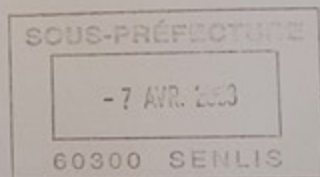
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 7 AVRIL 2003
 Publié ou notifié le :
 7 AVRIL 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 7 AVRIL 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yanny AUBRY



Le Maire
 Jean Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PRÉFECTURE

- 7 AVR. 2003

60300 SENLIS

•••

18) RESIDENTIALISATION DES PIEDS DES TOURS 1 & 3 Avenue du 19 Mars 1962 :
APPEL D'OFFRES OUVERT.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Fruit du travail partenarial de plusieurs mois des habitants, des élus, du bailleur (Oise Habitat), des techniciens et du maître d'œuvre, le projet d'aménagement des voiries et des pieds des tours 1 et 3 Avenue du 19 Mars 1962 a été validé lors de la dernière réunion du groupe de travail, le 18 décembre 2002.

- Résidentialisation des pieds de tours
- Réorganisation des stationnement
- Réhabilitation de l'éclairage publique
- Requalification des espaces verts

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

L'ensemble des travaux est estimé à environ 300.000 € T.T.C (soit 250 836,12 € HT)

Ce projet est financé pour partie par la région et par l'état, dans le cadre de l'appel à projets "mieux vivre ensemble", pour un montant globalisé de 159.145 €.

Les travaux devraient débiter fin du premier semestre 2003.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

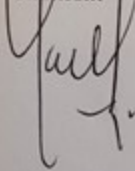
APPROUVE le projet,

AUTORISE Monsieur le maire ou son représentant, à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces des marchés, à intervenir sur ce dossier.

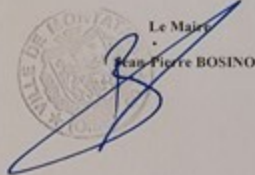
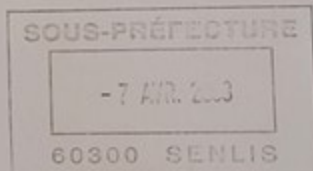
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 7. Avril. 2003
 Publié ou notifié le :
 11. Avril. 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 11. Avril. 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

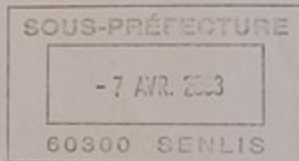
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPEL – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPEL (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



•••

19) ACQUISITION D'UNE BENNE A ORDURES MENAGERES : APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que la municipalité dispose pour le ramassage des ordures ménagères de la ville d'une benne à ordures ménagères en service depuis l'année 1989.

Cette benne, compte-tenu de sa vétusté, fait l'objet depuis plusieurs mois de problèmes mécaniques importants et donc par conséquent, induit des dysfonctionnements pour le ramassage des ordures ménagères

Que les conclusions de l'expertise générale conduisent à réformer la benne à ordures ménagères et l'équipement « léve-conteneurs »

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le coût d'acquisition est estimé à 152.500 € TTC (soit 127.508,36 € HT)

Que la commission maintenance du patrimoine dans sa séance du 27 janvier 2003 a donné un avis favorable à cette acquisition,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le dossier,

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
... 30/01/03 ... 2003
Publié ou notifié le :
... 30/01/03 ... 2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du ... 30/01/03 ... 2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PRÉFECTURE
- 7 AVR. 2003
60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

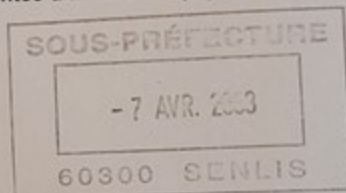
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ



•-•-•

20) PROGRAMME DE VOIRIE 2003 – PROCEDURE DE MISE EN APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire :

Que la commission de Maintenance du Patrimoine s'est réunie le 27 janvier 2003 afin d'établir les propositions budgétaires pour l'année 2003.

Que le bureau municipal a émit un avis favorable aux propositions de la commission maintenance du patrimoine.

Que compte-tenu de la spécificité de chaque chantier, il y aura lieu de décomposer le programme de voirie 2003 en plusieurs lots :

- lot 1 : programme d'enduits minces,
- lot 2 : allée du cimetière,
- lot 3 : mise en conformité et aménagement de ralentisseurs,
- lot 4 : aménagement de chemins ruraux,
- lot 5 : aménagement d'une place de sécurité – groupe scolaire A.France.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Que le programme de voirie est estimé à 278.000,00 € TTC (soit 232.441,47 € HT),

Considérant la nécessité de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert,

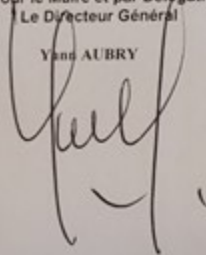
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

AUTORISE Monsieur Le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

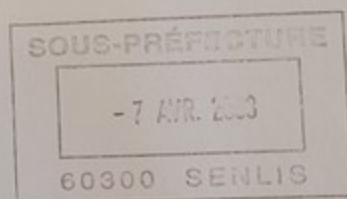
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
3.04.2003
Publié ou notifié le :
11.04.2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 11.04.2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

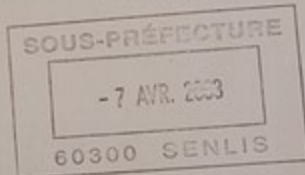
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOJAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLEY représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ



••••

21) MUR D'ENCEINTE DU PETIT CHATEAU, LIEUDIT "LA COQUETIERE" APPEL D'OFFRES OUVERT

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, exposant :

Que le mur d'enceinte et de soutènement du petit château, séparant ce dernier du parking utilisé par le centre de loisirs ainsi que pour les obsèques, présente en de nombreuses parties : déjointoiements, détachements de parements.

Que les ciels de voûte des cavités existantes sous celui-ci, se détachent par strates, fragilisant l'ensemble.

Qu'il y a lieu de procéder dans un premier temps à la consolidation de ces dernières par bouchement et à l'élimination totale des racines et végétations diverses qui sont pour partie, à l'origine de ces désordres.

Qu'il faut poursuivre la réfection du mur séparant le centre de loisirs, du parc du petit château.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Que le coût de la réalisation est estimé à 93.225 € TTC.

Que la Commission Maintenance du Patrimoine, dans sa séance du 27 janvier 2003, a donné un avis favorable à ces travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

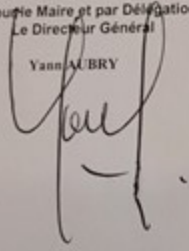
APPROUVE le dossier et,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à lancer la procédure d'appel d'offres et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
Publié ou notifié le :
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).


Le Maire
Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY


SOUS-PRÉFECTURE
- 7 AVR. 2003
60300 SENLIS

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PRÉFECTURE

- 7 AVR. 2003

60300 SENLIS

•••

22) PAIEMENT D'UNE PROVISION DE 500 EUROS A MAITRE CAUSSAIN DANS L'AFFAIRE MAIRIE DE MONTATAIRE / SCI ALTER EGO

Sur le rapport de M. COUALLIER, Adjoint au Maire, exposant :

Considérant que la Ville de Montataire a conclu un bail commercial avec la SCI Alter Ego Immobilier en 1991 concernant des locaux sis 178 rue Jean Jaurès à Montataire,

Considérant qu'un arrêté préfectoral en date du 15 septembre 2000 a déclaré l'immeuble en état d'insalubrité irrémédiable entraînant sa démolition,

Considérant que la ville de Montataire a donné en mars 2001 son congé à la SCI Alter Ego, Considérant que, devant son refus de libérer les locaux, une ordonnance de référé du Tribunal de Grande Instance de Senlis de juillet 2002 constate la résiliation du bail, ordonne l'expulsion dans un délai d'un mois et condamne la SCI Alter Ego immobilier au paiement des loyers et des indemnités d'occupation,

Considérant que cette ordonnance a été signifiée à la SCI Alter Ego par Maître LEFEVRE, huissier de Justice,

Considérant qu'en octobre 2002, la SCI Alter Ego s'est pourvue en appel,

Considérant qu'en novembre 2002, Maître Jacques CAUSSAIN, Avoué, s'est constitué, au nom de la Ville de Montataire, devant la Cour d'Appel d'Amiens, sur l'appel interjeté par la SCI Alter Ego,

Considérant qu'il convient dans ce cas de verser une provision à l'avoué représentant la Ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE le versement d'une provision d'un montant de 550 € à Maître CAUSSAIN, Avoué à la Cour d'Appel d'Amiens, dans l'affaire qui oppose la Ville de Montataire à la SCI Alter Ego Immobilier

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

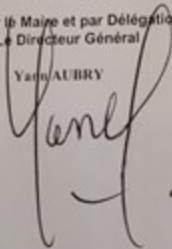
Acte reçu à la Sous Préfecture le :

 Publié ou notifié le :

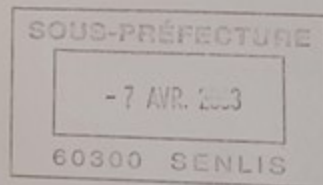
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY




Le Maire
 Jean-Thierry BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PRÉFECTURE

- 7 AVR. 2003

60300 SENLIS

••••

23) VENTE DE LA MAISON SISE 6, RUE ANDRE GINISTI A MONSIEUR KISMOUNE

Sur le rapport de M. COUALLIER, Adjoint au Maire, exposant :

Considérant que la Ville de Montataire est propriétaire de la maison située 6, rue André GINISTI à Montataire, cadastrée AE 420, d'une superficie de 1160 m2, pour l'avoir acquise à Madame Claire TAUPIN, en 1990, au prix de 315 700 F (48 128, 15 Euros),

Considérant que cette maison est aujourd'hui libre de toute occupation,

Considérant que Monsieur KISMOUNE, demeurant 18, rue Louis Blanc à Montataire, souhaite se porter acquéreur de cette maison,

Considérant que la vente de ce bien ne remet pas en cause la politique foncière de la Ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu l'estimation du Service des Domaines,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

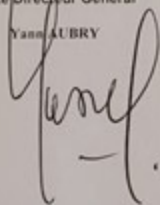
DECIDE la cession de la maison d'habitation sise 6, rue André GINISTI à MONTATAIRE, cadastrée AE 420, à Monsieur Youcef KISMOUNE, pour le prix de 57 170 €, aux conditions fixées par le Compromis de Vente.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

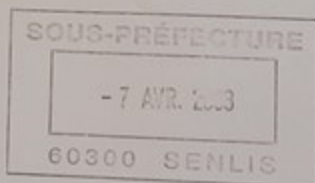
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 7.04.2013
 Publié ou notifié le :
 07.04.2013
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 07.04.2013
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Maire
 Jean-Benoît BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRÉ représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PRÉFECTURE

- 7 AVR. 2003

60300 SENLIS

•••

**24) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AY 737 APPARTENANT A
Mme TURPIN.**

Sur le rapport de M. COUALLIER, Adjoint au Maire, exposant :

Considérant que Madame Monique TURPIN est propriétaire de la parcelle cadastrée AY 737, sise lieu-dit « Le Marais de Vittel » à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie de 163 m².

Considérant que la parcelle est incluse dans le sol d'alignement de l'impasse Louis Blanc,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu le compromis de vente,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le plan cadastral,

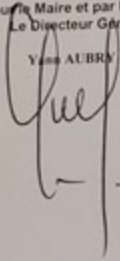
DECIDE l'acquisition de la parcelle AY 737 sise lieudit « Le Marais de Vittel » à Montataire d'une superficie de 163 m2, appartenant à madame Monique TURPIN au prix de 1 € symbolique.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

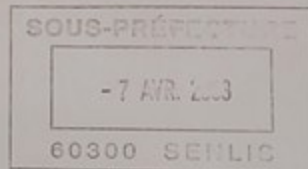
Acte reçu à la Sous-Préfecture le :
 7 Avril 2003
 Publié ou notifié le :
 7 Avril 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 7 Avril 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yves AUBRY



Le Maire
 Jean-Marie BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAC représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRÉ représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PRÉFECTURE

- 7 AVR. 2003

60300 SENLIS

•••

**25) AUTORISATION DE LA CESSION DE DROIT AU BAIL APPARTENANT A
M. DENIS, 55, rue de la République à Montataire**

Sur le rapport de M. COUALLIER, Adjoint au Maire, exposant :

Considérant d'une part, que la Ville de Montataire est propriétaire de l'immeuble sis 55, rue de la République à Montataire, cadastrée AL 142, pour l'avoir acquis à Monsieur Louis GIRARD le 3 septembre 1984 pour le prix de 250 000 F (38 112 €),

Que Monsieur Denis est détenteur d'un droit au bail concernant des locaux dépendant de l'immeuble sis 55, rue de la République qu'il souhaite céder à Monsieur et Madame MAHIEUX résidant 63, rue de la République à Montataire,

Considérant d'autre part, que par une délibération du 5 décembre 2002, le Conseil Municipal décide la cession à Monsieur MAHIEUX de l'ensemble immobilier sus-visé afin d'y permettre la réimplantation de commerces,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant enfin, que les activités de sandwicherie, pâtisserie, restauration étant en nombre suffisant sur le secteur, Monsieur et Madame MAHIEUX souhaitent pouvoir exercer dans les locaux sus-nommés « tout commerce » à l'exception de ceux énoncés ci-dessus,

Considérant que le projet répond aux objectifs de la municipalité en matière de développement et de maintien du petit commerce de qualité en centre ville,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu le plan cadastral,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 5 décembre 2002,

DECIDE

D'AUTORISER Monsieur DENIS à procéder à la cession de son droit au bail concernant les locaux sis dans l'ensemble immobilier du 55, rue de la République à Montataire au profit de Monsieur MAHIEUX,

D'AUTORISER la déspecialisation de l'activité commerciale prévue pour l'activité de charcuterie, et de la substituer par une activité « tout commerce » sauf celle de : sandwicherie, pâtisserie et restauration.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3 Avril 2003.....

Publié ou notifié le :

3 Avril 2003.....

Le Maire certifie que le présent

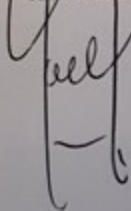
Acte a caractère exécutoire à la

Date du 3 Avril 2003.....

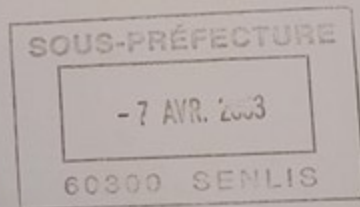
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
Jean-Marie BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PRÉFECTURE

- 7 AVR. 2003

60300 SENLIS

•••

26) VENTE DE LA PARCELLE AH 511 APPARTENANT A LA VILLE DE MONTATAIRE A MONSIEUR OUALAOUCH

Sur le rapport de M. COUALLIER, Adjoint au Maire, exposant :

Considérant que La Ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AH 511, sise lieudit « Murs de la Ville, rue Voltaire » à Montataire, située dans le secteur UA du POS, d'une superficie de 236 m²,

Considérant que cette parcelle provient de la division de la parcelle AH 299, sise lieudit « Murs de la Ville, rue Voltaire » à Montataire, d'une superficie de 301 m² acquise par la Ville de Montataire à Madame Raymonde QUENON en 1982 au prix de 150 000 F (22 867 €),

Considérant que Monsieur OUALAOUCH résidant au 7, rue Jacques DECOUR à Montataire désire se porter acquéreur de cette parcelle pour y construire un bâtiment à usage commercial destiné à l'activité d'Auto-école,

Considérant que le projet répond aux objectifs de la municipalité en matière de développement économique et commercial,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant ainsi l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu l'estimation du Service des Domaines,

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

DECIDE la cession de la parcelle AH 511 sise lieudit « Les Murs de la Ville, rue Voltaire », d'une superficie de 236 m2 au prix de 10 800 € à Monsieur OUALAOUCH résidant 7, rue Jacques DECOUR à Montataire.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 7 Avril 2003
 Publié ou notifié le :
 7 Avril 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 7 Avril 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire
 Jean-François BOSINO

SOUS-PRÉFECTURE

- 7 AVR. 2003

60300 SENLIS

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRÉ représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

SOUS-PRÉFECTURE

- 7 AVR. 2003

60300 SENLIS

•••

27) SATURNISME INFANTILE : DEFINITION DES ZONES A RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB DANS L'OISE.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

Avant de concerner les enfants, la maladie du plomb ou saturnisme sévissait dans le milieu ouvrier : en effet, en 1919, le saturnisme a été déclaré maladie professionnelle en France. De nos jours, cette maladie se déclare suite à une intoxication par le plomb que l'on peut trouver soit dans l'eau d'alimentation, soit le plus souvent dans les peintures anciennes (céruse) qui contiennent du sel de plomb très toxique. Ces peintures sont interdites depuis 1948 mais sont encore présentes dans l'habitat ancien n'ayant pas fait l'objet d'une lourde réhabilitation.

L'intoxication se produit lors de l'inhalation de poussières de plomb ou par ingestion de poussières ou d'écaillles de peinture toxique. Les enfants sont les plus touchés du fait notamment de leur comportement "main-bouche", mais également de leur grande sensibilité à ce toxique. Les effets peuvent être dramatiques car irréversibles pour certains : retard intellectuel, retard de croissance, ... jusqu'à l'encéphalopathie.

La loi n° 98-657 du 29 juillet 1998 d'orientation relative à la lutte contre les exclusions et plus particulièrement son article 123 introduit des mesures d'urgences contre le saturnisme.

Ces mesures comportent deux volets :

- **Le saturnisme devient une maladie à déclaration obligatoire**, permettant ainsi la recherche systématique des sources du plomb dans l'environnement des enfants intoxiqués et d'imposer les travaux nécessaires pour la réduction de cette intoxication (articles L.1334-1 à L.1334-6 du Code de la santé publique)
- **Tout vendeur d'un bien immobilier construit avant 1948** et situé dans une zone à risque d'exposition au plomb délimitée par le préfet est tenu d'annexer à **toute promesse de vente** un état des risques d'accessibilité au plomb et une note d'information générale sur les risques que représentent les revêtements à base de plomb (L.1334-5 et L.1334-6).

Compte-tenu de l'utilisation très large jusqu'en 1948 de ces peintures toxiques, le préfet envisage de déclarer l'ensemble des communes du département de l'Oise comme zone à risque d'exposition au plomb.

Avant qu'un arrêté préfectoral fixant le zonage soit pris, le Conseil Municipal est sollicité pour émettre son avis sur le projet de déclaration de l'ensemble du département de l'Oise, comme zone à risque d'exposition au plomb,

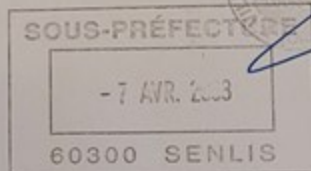
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE ce projet d'arrêté préfectoral.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 2003
 Publié ou notifié le :
 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 2003.
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

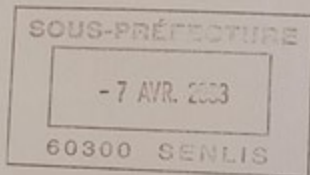
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRÉ représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle BORDEZ



•••

28) PRISE EN CHARGE DES FRAIS LIES A LA RENONCIATION DU DROIT D'USAGE ET D'HABITATION DE MONSIEUR ET MADAME Paul DELAVIGNE SUR LA MAISON 3, RUE DE LA REPUBLIQUE A MONTATAIRE

Sur le rapport de M. COUALLIER, Adjoint au Maire, exposant :

Considérant que le Conseil Municipal, dans sa séance du 5 décembre 2002 a décidé la cession d'une maison d'habitation sise 3, rue de la République à Montataire à Monsieur et Madame DA SILVA résidant 3, rue Paul Vaillant Couturier à Montataire.

Considérant que cette propriété a été acquise par la Ville de Montataire à Monsieur et Madame Paul DELAVIGNE, le 25 septembre 1985 contre l'engagement de les maintenir en qualité de locataire jusqu'au jour du décès du dernier vivant,

Considérant que bien que n'habitant plus la maison depuis octobre 2000, Monsieur et Madame Paul DELAVIGNE sont toujours titulaire du droit d'usage et d'habitation,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que le notaire, chargé de l'acte notarié correspondant à la cession à M. et Mme DA SILVA, nous précise que la renonciation au droit d'usage et d'habitation de la part de M. et Mme DELAVIGNE conditionne la vente,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu la délibération du 5 décembre 2002

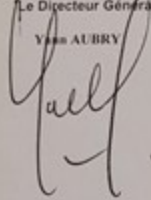
DECIDE la prise en charge des frais liés à la renonciation du droit d'usage et d'habitation de Monsieur et Madame Paul DELAVIGNE concernant la propriété sise 3, rue de la République à Montataire,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

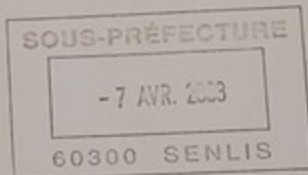
Acte reçu à la Sous-Préfecture le :
 M. de M. L. 2003
 Publié ou notifié le :
 M. de M. L. 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du M. de M. L. 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yves AUBRY



Le Maire
 Jean-François BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

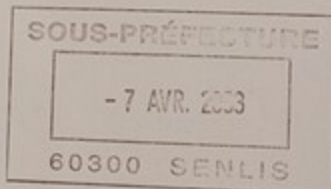
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAC représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLEY représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

•••



29) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 Mai 2002, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

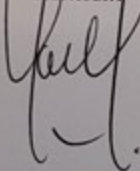
N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Création d'une régie d'avances au service des sports.	Il est institué une régie d'avances auprès du service des sports. Cette régie sera utilisée uniquement pour la billetterie des spectacles sportifs.	13.02.2003	19.02.2003
2	Convention d'assistance et de conseil	La décision prise le 28 Août a été abrogée. En effet le nombre de dossiers à traiter par le Cabinet d'avocats TEISSONNIERE et ASSOCIES étant très important une nouvelle convention a été conclue du 1 ^{er} Janvier 2003 jusqu'au 31 Décembre 2003. Le montant des honoraires forfaitaires est de 20.000,00 € TTC.	10.02.2003	19.02.2003-03-10
3	Sortie Ecole J. Jaurès	Une convention a été prise avec la Sté EVRARD VOYAGES concernant la journée "Musée Grévin + Eclis Théâtre. Cette journée aura lieu le 23 Mai et le coût est de 3.600,00 €.	13.02.2003	19.02.2003-03-10
4	Convention vérification technique Diagnostic Amiante	Une convention a été conclue avec SOCOTEC, à Creil 6,8 avenue de Creil. Les honoraires sont définis comme suit : 191,36 € TTC	17.02.2003	19.02.2003
5	Centre de secours de l'Oise Concert J. PARKER	Il a été sollicité le concours du service départemental d'incendie et de secours de l'Oise pour la sécurité lors du spectacle J. PARKER. Le montant de cette prestation s'élève à 49,33 € TTC.	20.02.2003	21.02.2003
6	Sonorisation Concert J. PARKER	Il a été sollicité le concours de la Société ACC pour la sonorisation du concert J. PARKER. Le montant de la prestation s'élève à 1.300 € TTC.	20.02.2003	21.02.2003
7	Surveillance Concert J. PARKER	Il a été sollicité le concours de la Sté TEAM PROTECTION SECURIT pour le concert J. PARKER. Le montant de la prestation s'élève à 605,27 € TTC	04.02.2003	21.02.2003
8	Traitement des déchets produits par les services de la Ville de Montataire	Une convention a été conclue avec le prestataire SITA Normandie Picardie à Senlis 23, avenue Félix Louat. Le collecteur recevra une rémunération par tonne des déchets traités.	19.02.2003	21.02.2003
9	Contrat de location	Un contrat de location pour le garage n°20 sis 109 rue J. Duclos a été conclu avec M. COSSU pour une durée d'un an. Le montant du loyer s'élève à 43 € par mois.	21.02.2003	25.02.2003
10	Installation d'une fontaine à eau	La société CULLIGAN sise rue J. Havy à Fleurines et représentée par Mme GUERIN a été sollicitée pour l'installation d'une fontaine à eau au Centre de loisirs. Le coût est de 13 € mensuels et de 6,50 € par bonbonne d'eau	05.03.2003	06.03.2003

11	Convention établie avec le centre d'action éducative de Nogent sur Oise	Une convention a été établie pour la mise à disposition de la salle sportive municipale P. Langevin gratuitement les mercredis de 10 à 12 heures.	05.03.2003	11.03.2003
12	Contrat de prestation de service	Une mission d'expertise a été confiée au cabinet Territoire et Conseil 9, rue Bleue 75009 Paris. Le montant forfaitaire et non révisable de cette étude est de 22.197,76 € TTC pour l'année 2003.	06.03.2003	11.03.2003
13	Convention triennale pour une mission d'animation culturelle.	Une convention a été établie entre la ville et la Fédération Régionale des maisons des jeunes et de la Culture de Picardie pour la mise à disposition d'un directeur coordinateur de l'animation culturelle et de la jeunesse de la Ville de Montataire pour la période du 1.02.2003 au 31.01.2006. Le coût annuel de cette mise à disposition est évalué à 54.294,75 € au 1.02.2003	06.03.2003	11.03.2003
14	Contrat de maintenance du progiciel ORPHEE	Un contrat de maintenance a été conclu avec la Société C3rb Informatique pour la maintenance du Progiciel ORPHEE, sis 62, Avenue Méridienne 48100 MARVEJOLS. Le montant de la prestation est de 217,50 € par trimestre.	11.03.2003	14.03.2003

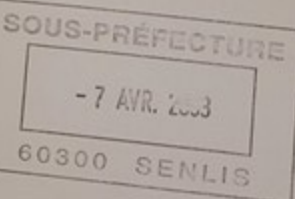
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 ... 7.04.2003 ...
 Publié ou notifié le :
 ... 11.04.2003 ...
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 11.04.2003 ...
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
 Jean-François BOSINO

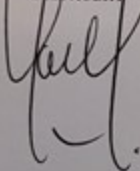


11	Convention établie avec le centre d'action éducative de Nogent sur Oise	Une convention a été établie pour la mise à disposition de la salle sportive municipale P. Langevin gratuitement les mercredis de 10 à 12 heures.	05.03.2003	11.03.2003
12	Contrat de prestation de service	Une mission d'expertise a été confiée au cabinet Territoire et Conseil 9, rue Bleue 75009 Paris. Le montant forfaitaire et non révisable de cette étude est de 22.197,76 € TTC pour l'année 2003.	06.03.2003	11.03.2003
13	Convention triennale pour une mission d'animation culturelle.	Une convention a été établie entre la ville et la Fédération Régionale des maisons des jeunes et de la Culture de Picardie pour la mise à disposition d'un directeur coordinateur de l'animation culturelle et de la jeunesse de la Ville de Montataire pour la période du 1.02.2003 au 31.01.2006. Le coût annuel de cette mise à disposition est évalué à 54.294,75 € au 1.02.2003	06.03.2003	11.03.2003
14	Contrat de maintenance du progiciel ORPHEE	Un contrat de maintenance a été conclu avec la Société C3rb Informatique pour la maintenance du Progiciel ORPHEE, sis 62, Avenue Méridienne 48100 MARVEJOLS. Le montant de la prestation est de 217,50 € par trimestre.	11.03.2003	14.03.2003

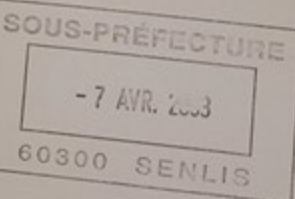
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 ... 7.04.2003 ...
 Publié ou notifié le :
 ... 7.04.2003 ...
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 7.04.2003 ...
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire
 Jean-François BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 24 MARS 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt quatre Mars à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le Lundi dix sept Mars deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BENOJAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – M. TUIL – Melle BORDEZ (présente de la n°1 jusqu'à la n°6) – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. RAYMOND représenté par Mme BISSANGOU – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – Mme BAILLEUX représentée par Mme BORDAIS – Mme WALLET représentée par M. COUALLIER – Melle BORDEZ représentée à M. CAPET (à partir de la n°6) – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. PEZZETTA

ETAIENT ABSENTS : M. BIONNE – M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle BORDEZ

••••

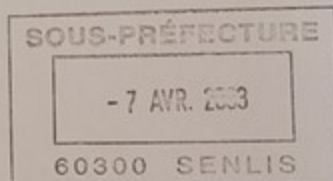
n°30) – transfert de services publics par l'Etat aux Collectivités Territoriales

MOTION

Monsieur Le Maire présente la motion suivante,

Le conseil municipal tient à exprimer son inquiétude quant à l'avenir d'un certain nombre de services publics jusqu'alors assurés par l'Etat et que le gouvernement entend transférer aux collectivités territoriales, dans le cadre de la décentralisation approuvée par le Congrès sans qu'il y ait un débat dans le pays et sans référendum.

Il s'agit d'une part des services de l'équipement et d'autre part des services assurés au sein de l'Education Nationale par les personnels des Centres d'information et d'orientation, les médecins scolaires, les assistantes sociales et les techniciens ouvriers de service.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Le gouvernement par la voix du premier ministre envisage que ces services soient rapidement transférés de la fonction publique d'Etat à la fonction publique territoriale dans le cadre de la décentralisation et ce sans qu'aucune concertation n'ait été engagée à ce jour ni avec les personnels concernés, ni avec les élus des différentes collectivités territoriales, ni avec les usagers. En effet on ne peut considérer que la tenue des Assises des libertés locales ait permis une véritable concertation puisqu'elles se sont limitées à des orientations générales sans prise en compte réelle des revendications et propositions des fonctionnaires et des usagers concernés.

Dans le même esprit, le gouvernement n'a donné aucun élément sur le coût de ces transferts qui pourraient se traduire par un alourdissement considérable de la fiscalité locale.

Le risque est grand dans ces conditions d'aller vers l'éclatement de ces services publics, dans le cadre d'une régionalisation et une départementalisation qui n'auraient pas les moyens d'assurer leur bon fonctionnement alors que les besoins auxquels ils répondent sont grandissants.

Cet éclatement outre le renforcement des inégalités qu'il engendrerait au mépris de l'article 1 de la Constitution : " la République est une et indivisible ", pourrait également être prétexte à privatisation de certains de ces services.

En conséquence, le Conseil Municipal demande au gouvernement avant toute adoption des lois organiques :

- d'ouvrir une consultation et une concertation nationale des personnels, élus et usagers dans les meilleurs délais.
- de suspendre son projet tant que celles-ci n'auront pas eu lieu.

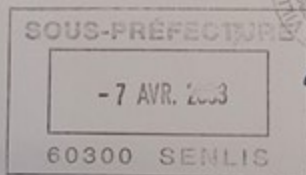
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Approuve la présente motion.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 2003
 Publié ou notifié le :
 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUÉRY



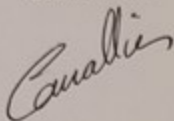
Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO

SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2003

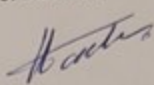
J.P. BOSINO



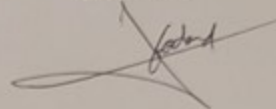
C. COUALLIER



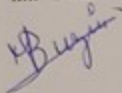
J. DESCHAMPS



S. GODARD



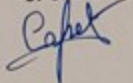
M.P. BUZIN



F. BORDAIS



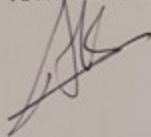
J. CAPET



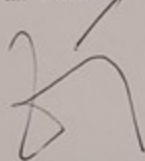
G. DETRAUX



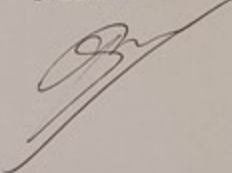
A. KORDJANI



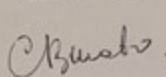
M. ZANETTI



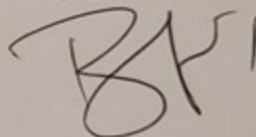
D. BENOUMER



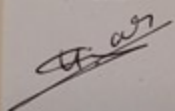
C. BURATO



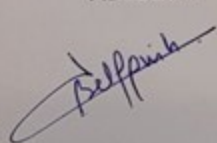
P. BOYER



H. SALES



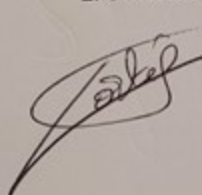
F. BELQUIH



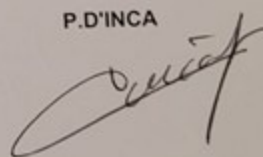
A. GRUNY




L. CORTES



P. D'INCA

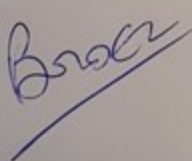


MF BISSANGOU

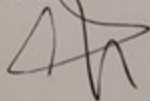


J. TUIL

J. BORDEZ
(de la n°1 jusqu'à la n°6)



M. LEHOUX





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - Melle CORTES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. PEZZETTA - M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS - M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE - Melle BORDEZ - M. TUIL - Mme WALLET - M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 24 MARS 2003

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal de la séance du Lundi 24 mars 2003 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

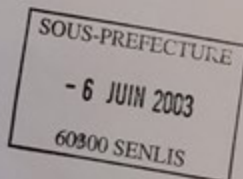
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOJAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - Melle CORTES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. PEZZETTA - M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS - M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE - Melle BORDEZ - M. TUIL - Mme WALLET - M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle CORTES

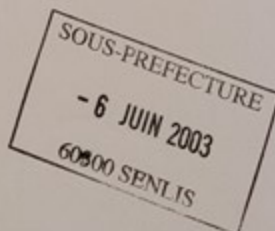
••••

02) DECISION MODIFICATIVE N° 1

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

QUE l'exécution du Budget 2003 nécessite certaines modifications, concernant :

- le versement d'une subvention exceptionnelle de 154 € au Foyer Socio Educatif du Lycée Professionnel PUBLIC N.R. de Rothschild de Saint Maximin,
- le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.500 € au Secours Populaire Français,
- l'inscription d'une somme de 7.600 € affectée aux sorties organisées en direction des jeunes montatairiens et jeunes montatairiennes,
- des changements d'imputations budgétaires,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Qu'il y a donc lieu de procéder à une Décision Modificative.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L' UNANIMITE,

DECIDE de procéder à la Décision Modificative ci-dessous :

IMPUTATION	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
DSP2.07/025 6574	<u>SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS</u> Subvention au Secours Populaire Français	1.500	
DSP2.16/213 6574	<u>ENSEIGNEMENT 2nd DEGRE</u> Subvention au F.S.E. du Lycée Professionnel de St Maximin	154	
DSP2.15/213 6574	<u>ENSEIGNEMENT 1er DEGRE</u> Subventions aux coopératives scolaires : Ecole primaire P. LANGEVIN Ecole primaire J. CURIE	800 900	
DSP2.03/33 611	<u>SERVICE CULTUREL</u> Prestations de services	7.600	
DSF2.09 01/023	<u>OPERATIONS NON VENTILABLES</u> Virement à la section d'investissement (autofinancement)	- 10.954	
	TOTAL FONCTIONNEMENT		0

IMPUTATION	II - SECTION de INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
DSP1213.15/ 2184	<u>ENSEIGNEMENT du 1er DEGRE</u> Acquisition de matériel Ecole primaire P. LANGEVIN Ecole primaire J. CURIE	- 800 - 900	
DSF1.09 01/021 01/16	<u>OPERATIONS NON VENTILABLES</u> Virement à la section d'investissement (autofinancement) Emprunt		- 10.954 9.254
	TOTAL INVESTISSEMENT	- 1.700	- 1.700

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

6 juin 2003

Publié ou notifié le :

6 juin 2003

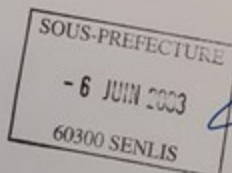
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 6 juin 2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY

Le Maire

Jean-Pierre BOSING





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003



L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

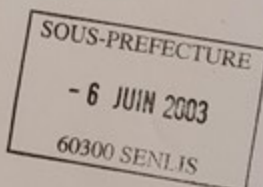
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS - M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle CORTES



3) SIGNATURE D'UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC France TELECOM

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Qu'au titre de l'année 2002, le montant des prestations de télécommunications assurées par France Télécom est supérieur au seuil des 90.000 euros H.T. au-delà duquel la conclusion d'un marché public est nécessaire,

Qu'à ce titre, le Trésorier Payeur de la Ville de Montataire n'est plus en mesure de procéder au paiement des factures 2002 de France Télécom,

Considérant qu'il ne peut y avoir de marché de régularisation, les deux parties, après s'être rencontrées, et après avoir fait valoir leurs positions respectives, ont décidé de procéder au règlement des factures impayées, pour un montant de 8.429,39 € TTC à titre transactionnel, ceci afin de mettre un terme au différend résultant de l'absence de marché public. Cette somme correspond au montant du service fait.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Maire, à signer le protocole transactionnel ci-annexé qui doit intervenir entre France Télécom et la Ville de Montataire pour un montant de 8.429,39 € TTC.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire a la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

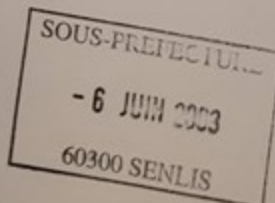
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER - Mme LEHOUX.

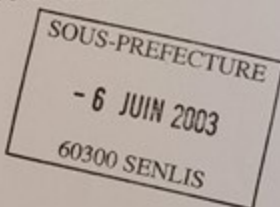
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS - M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



4) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU FOYER SOCIO EDUCATIF DU LYCEE PUBLIC PROFESSIONNEL Nelly et Robert de ROTHSCHILD A St MAXIMIN

Sur le rapport de Madame SALLES, Conseillère Municipale, exposant :

Que nous sommes sollicités par le Foyer Socio Educatif du Lycée Public Professionnel Nelly et Robert de Rothschild – Château de Laversine à St MAXIMIN afin d'obtenir une subvention pour le fonctionnement de son association,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

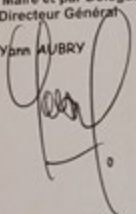
DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 154 euros au Foyer Socio Educatif du Lycée Professionnel – Château de Laversine à St MAXIMIN.

Les crédits sont inscrits en Décision Modificative N°1 du Budget 2003.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 Publié et notifié le :
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY




Maire

Pierre BOSSINO






DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - Melle CORTES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. PEZZETTA - M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS - M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE - Melle BORDEZ - M. TUIL - Mme WALLET - M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



05) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (*Irak*)

Sur le rapport de Madame SALLES, Conseillère Municipale, exposant :

Que nous sommes sollicités par le Comité Local du Secours Populaire Français pour participer à une aide humanitaire pour « les enfants et les familles victimes du conflit en Irak ».

Que la Ville de Montataire, souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations les plus en difficultés, en solidarité avec les autres villes et les autres pays.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Propose l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 euros qui sera versée au Comité Local du Secours Populaire Français.

Les crédits sont inscrits en Décision Modificative N°1 du Budget 2003.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

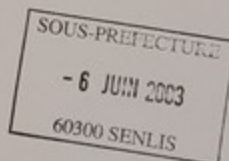
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann ABBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX.

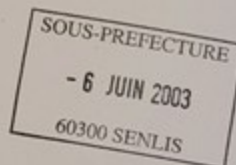
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



06) - CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE :
APPROBATION DE L'ACTUALISATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2003.

Monsieur Le Maire rappelle et indique :

La proposition montatairienne de Programme d'Actions 2003 du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise a été approuvée par le Conseil Municipal du 24 Mars 2003.

Le Comité Technique de Programmation s'est réuni, depuis, en Préfecture de l'Oise à Beauvais le 10 avril 2003, comité qui a validé les plans de financement des actions 2003 proposées par les Collectivités Locales, les Bailleurs HLM & les autres Maîtres d'Ouvrage de l'agglomération creilloise : *se reporter aux quatre séries de tableaux joints, concernant successivement les actions communales, les actions intercommunales, les actions communautaires et celles du Groupement d'Intérêt Public du Grand Projet de Ville.*

Les actions retenues et financées sont regroupées en Programme Principal.
Les actions non financées par l'Etat sont regroupées en Programme Complémentaire.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Bureau Municipal du 05 mai 2003 a examiné et acté l'actualisation du Programme d'Actions 2003 retenu pour la Ville de Montataire.

Le Conseil Municipal est, donc, invité à délibérer sur l'ensemble de la programmation d'agglomération 2003 dont l'actualisation de celle de Montataire.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Programme d'Actions 2003 du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise joint, récapitulant les actions, leur coût et leur plan de financement,

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter les subventions auprès des différents Partenaires de l'opération de développement, social, urbain et économique, ainsi qu'auprès d'autres financeurs éventuels,

AUTORISE Monsieur Le Maire à verser les participations financières de la Ville aux Maîtres d'Ouvrage tiers portant des actions de ce Programme 2003.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 6 juin 2003

Publié ou notifié le :

..... 6 juin 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 6 juin 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY




Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



CONTRAT DE VILLE
DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE



COMITE DE PROGRAMMATION DU 10 AVRIL 2003

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE
 Programmation Financière 2004

ACTIONS	MÂTRE D'OUVRAGE	COTE DE L'ACTION	CHIFFRE D'AFFAIRES EN MILLIERS D'EUROS		MONTANT DES INVESTISSEMENTS EN MILLIERS D'EUROS		MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS		MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS	MONTANT DES DÉPENSES EN MILLIERS D'EUROS
			2004	2005	2004	2005	2004	2005										
CREIL																		
PROGRAMME PRINCIPAL																		
I - EMPLOI INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE																		
Sous total CREIL																		
MONTAIRE	Montaires s.a.	120 500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
VILLERS SAINT PAUL	Villiers	35 612	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOGENT SUR OISE	Chartres d'union	5 000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOGENT SUR OISE	Chartres d'union	41 212	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOGENT SUR OISE	Chartres d'union	60 179	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOGENT SUR OISE	Chartres d'union	49 179	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
NOGENT SUR OISE	Chartres d'union	101 101	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous - Total - A																		
II - QUALITÉ DE VIE DES HABITANTS																		
PROGRAMME PRINCIPAL																		
Sous total CREIL																		
Qualité de vie - les Bains Hiers - centre	Lept Francis	522 000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Qualité de vie - les Bains Hiers - centre	Lept Francis	500 000 00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Qualité de vie - les Bains Hiers - centre	Lept Francis	502 000 00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Qualité de vie - les Bains Hiers - centre	Lept Francis	600 000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Qualité de vie - les Bains Hiers - centre	Lept Francis	631 378,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Qualité de vie - les Bains Hiers - centre	Lept Francis	342 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Qualité de vie - les Bains Hiers - centre	Lept Francis	170 343,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Qualité de vie - les Bains Hiers - centre	Lept Francis	145 000	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Qualité de vie - les Bains Hiers - centre	Lept Francis	2 512 334,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total CREIL																		

Ces subventions seront attribuées sous réserve de validation effective des crédits.

ACTIONS	MAÎTRE OUVRAGE	MONTAIRE										
		COTE L'ACTION			COTE L'ACTION				COTE L'ACTION			
		415 919 TTC	1 031 703 TTC	63 213 HT	415 919 TTC	1 031 703 TTC	63 213 HT	415 919 TTC	1 031 703 TTC	63 213 HT	415 919 TTC	1 031 703 TTC
PROGRAMME PRINCIPAL												
Adoucir les 40 logements de l'angle • accordé en 2002	OPAC ONDE HABITAT											
Carrière sur dossier de logement dans le quartier L'Ance	SA SAP											
Construction d'acteurs de ville et d'habitants 3 logements	SA HELM Bonneville											
Céder un espace associatif aux 17x bibliothèque L. Vidal	Mairie											
Mobilier à côté Jean Dorell Réhabilitation avril 2004	Mairie											
Sous total Montataire												
VILLERS SAINT PAUL												
PROGRAMME PRINCIPAL												
Opération de rénovation d'aménagement de la zone des logements sociaux Début des travaux 1 2004	OPAC COOP HABITAT											
PROGRAMME COMPLEMENTAIRE												
Rénovation et repavimentation des espaces publics et espaces communs	Villiers											
Aménagement finaliser 1er tranche	Villiers											
Travaux des maître d'œuvre 1er tranche 2003 2ème tranche 2004	Villiers											
Requalification de jardins public (1ère tranche)	Villiers											
Sous total Villiers Saint Paul												

15.01
 CONTRAT DE VALLE DE LANGLOMONTION CREILLOISE
 Programation d'actions 2003

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COST LIAISON	MONTANT DES INVESTISSEMENTS		MONTANT DES SUBSIDES		MONTANT DES AIDES		MONTANT TOTAL	MONTANT TOTAL	MONTANT TOTAL	MONTANT TOTAL	MONTANT TOTAL	MONTANT TOTAL	MONTANT TOTAL	MONTANT TOTAL	MONTANT TOTAL	MONTANT TOTAL
			CP	CP	CP	CP	CP	CP										
NOGENT SUR OISE																		
PROGRAMME PRINCIPAL																		
COMMANDERIE																		
Acquisition immobilières	NOGENT	300 000																
Reliège 200 et abrication	NOGENT	700 845																
IT 2 exemplaires subvention 2003 de 93 234 €																		
Acquisition de dix livres	NOGENT	150 000																
Autonomie de REC de Mémor D	NOGENT	60 000																
Une tranche - subvention d'œuvre																		
Missions scolaires subvention	NOGENT	21 000																
IT																		
Expenses de fonctionnement	NOGENT	(20 000)																
IT																		
Emplois sociaux	NOGENT	(20 000)																
IT																		
Chargé de mission CLEVOA	NOGENT	(20 000)																
IT																		
Equipe opérationnelle CTA	à définir	(75 000)																
IT																		
La Commanderie - Plus de surveillance	NOGENT	(20 000)																
Stratégie Ingepys																		
La Commanderie - Plus de surveillance	NOGENT	(20 000)																
Stratégie Ingepys																		
Vale de abrication atelier	NOGENT	(600 000)																
Programation 2004																		
La Commanderie - Plus de surveillance	NOGENT	(20 000)																
Fonds de procédures																		
Programation 2004																		
VILLE VERTE																		
Autonomie des espaces publics	NOGENT	322 451																
Une tranche																		
Autonomie de l'équipe St Emphy	NOGENT	124 530																
Une tranche																		
Missions d'œuvre - plan préalable	NOGENT	140 000																
en travaux																		

Ces subventions seront affectées aux actions de l'opération subventionnée des crédits.

ACTIONS	MAÎTRE D'ŒUVRE	CREDITS DE L'ÉTAT - PROJET VILLE														TOTAL	TOTAL	TOTAL													
		M. 01		M. 02		M. 03		M. 04		M. 05		M. 06		M. 07																	
		CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP																
Démarche de affichage et développement	OPAC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
*dont 75.225 € de report	OSSE	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Installation de jeux pour enfants dans le parc [libre]	NOGENT	49 247	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Équipement de services jeunesse	NOGENT	12 862	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Sous - Total A		2 867 655	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
Sous - Total B		7 574 274	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
		III - INSERTEUR EDUCATIF, CITOYENNE, CULTURELLE ET SOCIALE DES PUBLICS EN DIFFICULTÉ																													
		PROGRAMME PRINCIPAL																													
		III.1 Actions éducatives et citoyennes																													
		CHELI																													
Centre éducatif local	Cecl	69 000	30 000																												(37 154) 31 846
Accueil petite enfance	Atme evens	53 393	30 000																											1 448	1 525,00
CLAS	CCB	75 478	4 500																										4 137	1 648,00	
Espace petite enfance	CCB	40 000		2 286																										10 000,00	
Ecole municipale des sports	Cecl	18 280	9 145																											9 135,00	
		PROGRAMME COMPLEMENTAIRE																													
Centre local de la jeunesse	Cecl	(15 250)	(4 200)																												(7 605)
Parentalités en temps partagé	CCB	(84 767)	(7 600)																												(1 300) (1 300)
Module d'accompagnement et d'insertion dans la vie quotidienne	CCB	(12 788)	(3 000)																												0,00
Sensibilisation	CCB	(10 125)	(3 800)																												0,00
Formation subaquatique	CCB	(12 200)	(1 600)																												0,00
Initiation jeux et activités musicales	CCB	(7 781)	(7 000)																												0,00
Favoriser l'insertion et l'intégration familiale sociale, culturelle et professionnelle des jeunes	Formation sans frontière	(29 316)	(7 800)																												0,00
Sous-total CHELI		216 561,00	51 645,00	2 286,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 427,00	
		TOTAL																													
		1 511 142,00																													

CONTRAT DE VILLE DE LIÉGEOISISATION CHELLOSE
Programme Financier 1993

ACTIONS	MAÎTRE D'OUVRAGE	COST L'ACTION	CREDIT BILANZ (MONTAGNE VILLE)				P.T.	P.T.C.	P.T.E.	P.T.F.	P.T.G.	P.T.H.	P.T.I.	P.T.J.	P.T.K.	P.T.L.	P.T.M.	P.T.N.	P.T.O.	P.T.P.	P.T.Q.	P.T.R.	P.T.S.	P.T.T.	P.T.U.	P.T.V.	P.T.W.	P.T.X.	P.T.Y.	P.T.Z.
			CPY	CPY	CPY	CPY																								
PROGRAMME PRINCIPAL																														
Procurer le développement du Point Escoue de l'animation et de la loisirs tels	JACQ	499 074	42 900	86 371																										
Procurer l'animation sociale de quartier	Femmes actives	6 500	1 524																											
Rencontres sportives	OMES	12 500	3 800																											
Centre Educatif Local																														
Procurer les clubs pédi-athlétiques	Assoc des clubs	39 206	6 659																											
Procurer l'atelier d'accompagnement social	ABSS	18 151	1 906																											
Mettre en valeur les projets de REP Associés France	REP A. France	5 900																												
Incarnement pour tous	AMEM	6 200	2 000																											
Activités autour du temps repas	Moutards	10 000	3 000																											
Procurer l'atelier de soutien scolaire	Assoc des enseignants de la région	5 217																												
Procurer le réseau d'écoute, d'appel et d'accompagnement actif	Assoc des clubs pédi-athl.	3 000																												
Céler le point information jeunesse en matière de l'attribution	JACQ																													
Les vacances des Harasiers	OMES	6 000																												
Evénements sportifs	Football Club	1 200																												
Signes sportifs	Football Club	2 300																												
Céler un point d'accueil 1719	Moutards	2 680																												
Sous total Mandatatoire III-1		817 968	60 849	89 571	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0		

Ces subventions sont attribuées sous réserve de l'obtention effective des crédits.

ACTIONS	MATERIE D'OUVRAGE	COUT L/ACTION	MONTANTS												TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL				
			MONTANTS				MONTANTS				MONTANTS								TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
			CPER	CPER	CPER	CPER	CPER	CPER	CPER	CPER	CPER	CPER	CPER	CPER								
VILLERS SAINT PAUL																						
Programme Principal																						
Centres de loisirs local	Villiers	3 900,00	1 000																			
Partenariats et partenariats chapeaux	Villiers	51 271	10 000																			
Activités jeunesse	Villiers	29 216	15 620																			
Actions autour du Centre Social																						
Animation et développer l'offre culturelle et de loisirs aux habitants	Villiers	12 750,00																				
Aménagement des abords et accès des pavillons pour installations Services Publics																						
Programme Complémentaire																						
Atelier d'accompagnement abrégé	Villiers	(13 296)	(1 224)																			
A mesurer d'aller au spectacle	Villiers	(7 825)	(3 962)																			
Une association, des bénévoles	Villiers	(5 000)	(2 200)																			
Reflection du terrain de sport de l'école Jean Moulin	Villiers	(19 641)																				
Sous Total Villiers Saint Paul III-J		97 257,00	26 620	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
NOGENT SUR OISE																						
Programme Principal																						
CONTRAT EDUCATIF LOCAL	NOGENT	53 817	10 000																			
Accompagnement scolaire	NOGENT	31 700	4 500																			
Animations socio-éducatives après le repas	NOGENT	4 479	1 000																			
Atelier d'écriture	NOGENT	7 413	1 800																			
Ateliers de découverte des activités sportives	NOGENT	1 736	800																			
Ludothèque de groupe atelier Jean Moulin	NOGENT	22 828	9 240																			
Sensibilisation aux formes d'expression artistique	NOGENT	70 287	19 000																			
Dynamie jeunesse	NOGENT	42 126	14 500																			
Multimédias socio-culturelles et citoyennes	NOGENT																					

Ces subventions seront attribuées sous réserve de l'obtention effective des crédits.

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CRELLOISE
Programmation d'actions 2000

ACTIONS	MONTRE DE L'ACTION	CREDITS DE CAPITAL PRELIMINAIRES												TOTAL COTATION	TOTAL N	COMMUN. INTERCOMM.	COMMUN. GENERAL	TOTAL	TOTAL		
		46-00-01-01		46-00-01-02		46-00-01-03		46-00-01-04		46-00-01-05		46-00-01-06									
		CYVA	PERFORMANCE	PERFORMANCE	PERFORMANCE	PERFORMANCE	PERFORMANCE	PERFORMANCE	PERFORMANCE	PERFORMANCE	PERFORMANCE	PERFORMANCE	PERFORMANCE								
Maintenance Four communales	AKCD	3 000	1 500										1 500	1 500			1 500	1 500	1 500	AKCD	
Salle de manutention de quartier	NOGESBAT	9 746	2 924										2 924	2 924			2 924	2 924	2 924	NOGESBAT	
Sans total Nageant Sur Océan III - I		247 932	65 264	0	0	0	0	0	0	0	0	0	65 264	65 264			65 264	65 264	65 264		
Sous total III-1		1 428 198	266 278	2 286	0	0	0	0	0	0	0	0	89 571	269 847	0	0	245 841	495 217,06	245 841,06		
PROGRAMME PRINCIPAL																					
Ville de CRETEL		35 000	15 000															15 000	15 000		
Stade municipal		12 196	0 098															0 098	0 098		
Diversifier l'offre culturelle		10 000	3 000															3 000	3 000		
Suivre les logs et approximations Annee scolaire		125 121	27 440															27 440	27 440		
Creneau 1 municipal		49 289	22 867															22 867	22 867		
Quartier ex centre		9 592	4 000															4 000	4 000		
Clif en fibre		34 130																			
Actions ludopedagogiques et multimedias [2001 / 4873]		40 025	7 625															7 625	7 625		
Culture et quartier		34 000	15 000															15 000	15 000		
Fibre de fibre		46 800																			
Maison culturelle des associations		156 097	7 625															7 625	7 625		
PROGRAMME COMPLEMENTAIRE																					
La Ville aux Evens		11 000	5 500															5 500	5 500		
Espace Multisport		15 245	7 625															7 625	7 625		
Clif ville		24 501	7 270															7 270	7 270		
Prochaine zone d'habitat		6 500	3 000															3 000	3 000		
Audiot libaire																					

Ces subventions seront affectées sous réserve de l'obtention effective des crédits.

ACTIONS	MAIÈRE OUVRAGE	COUT L'ACTION	CHARGES DE L'ACTIVITE FINANCIERE		CHARGES DE L'ACTIVITE SOCIALE		CHARGES DE L'ACTIVITE CULTURELLE		CHARGES DE L'ACTIVITE SPORTIVE		CHARGES DE L'ACTIVITE DE LOISIRS		CHARGES DE L'ACTIVITE DIVERSES		TOTAL
			PREVISIONNEL	REEL	PREVISIONNEL	REEL	PREVISIONNEL	REEL	PREVISIONNEL	REEL	PREVISIONNEL	REEL	PREVISIONNEL	REEL	
PROGRAMME PRINCIPAL															
Développer les musées actuels															
	AMEM	14 500,00	7 250,00												7 250,00
Zooz festival d'été et musique du monde															
	Montataire	48 520,00	2 200												2 200,00
VILLERS SAINT PAUL															
Actions touristiques de base															
	Villers	5 500	1 500												1 500,00
Activités musicales dans les écoles															
	Villers	27 500	10 000												10 000,00
Développement des activités artistiques															
	Villers	24 264	JET												JET
Rehabilitation du complexe H. Schvartz															
	Villers	164 500													164 500,00
Somme total Villers Saint-Paul III-2															
		221 857	11 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 500,00
NOGENT SUR OISE															
Actions à la médiathèque															
	NOGENT	15 500	5 400												5 400,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Bicentenaire Hertlot															
	NOGENT	(11 000)	(3 800)												(3 800,00)
Somme total Nogent III-2															
		15 500	5 400	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 400,00
Somme total III-2															
		859 207	134 256	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	134 256,00
CREIL															
Vacances psychopédagogiques															
	CCAS	16 500	7 500												7 500,00
Somme total Creil III-3															
		16 500	7 500	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7 500,00
MONTATAIRE															
Somme total Montataire III-3															
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
VILLERS SAINT PAUL															
Somme total Villers Saint-Paul III-3															
		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00
SOMMATION															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Somme total III-1															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Somme total III-2															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Somme total III-3															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Somme total III-4															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Somme total III-5															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Somme total III-6															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Somme total III-7															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Somme total III-8															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Somme total III-9															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00
PROGRAMME PRINCIPAL															
Somme total III-10															
		1 110 564	203 906	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	203 906,00

CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMERATION CREILOISE
Programme de financements 2000

15.01

ACTIONS	MAITRE D'OUVRAGE	COST DE L'ACTION	MONTANT DES PRELEVEMENTS		MONTANT DES CONTRIBUTIONS		MONTANT DES SUBSIDES		MONTANT DES AUTRES REVENUS		MONTANT DES AUTRES REVENUS		MONTANT DES AUTRES REVENUS		MONTANT DES AUTRES REVENUS	
			CCRB	CCRB	CCRB	CCRB	CCRB	CCRB	CCRB	CCRB	CCRB	CCRB	CCRB	CCRB	CCRB	CCRB
NOGENT SUR OISE																
Programme Principal																
Prest. d'entretien pour l'accompagnement social à la Commune	MOGOT	33 700														
Sans aide Nogent-sur-Oise III-3		31 700														
Sans aide III-3		49 200														
Sous - Total III		2 318 665,00														
CREIL																
Programme Principal																
ALAPS et équipe de médiation	Creil	50 000														
Equipement Salles Municipales	Creil	126 658,00														
Programme Complémentaire																
Pole rencontres jeunes adultes	CCRB	(5 974)	(3 055)													
Pole rencontres adultes	CCRB	(5 483)	(3 500)													
Pole rencontres adolescents	CCRB	(3 879)	(3 605)													
Jeunes et équipes de volontaires	CCRB	(1 300)	(900)													
Information et médiation sociale	CMS	(96 995)														
Prévisions recettes	Creil	(15 000)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MONTATAIRE																
Programme Principal																
Provision de médiation de proximité	Montataire	(20 000)	(15 000)													
Programme Complémentaire																
Programme Principal																
Programme Complémentaire																
VILLERS SAINT PAUL																
Programme Principal																
Programme Complémentaire																
Provision et subvention des bâtiments publics	Villers	14 450														
Jeune municipalité de lutte contre le sida	Villers	(300)	(150)													
Prévisions recettes	Villers Saint Paul	14 450	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Ces subventions seront attribuées sous réserve de l'existence effective des crédits.

ACTIONS	MAÎTRE OUVRAGE	COUT DE L'ACTION	REPRODUCTION		CHARGES D'ENTRETIEN		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
			CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP	CP										CP
NOGENT SUR OISE																				
Médiation sociale et sociale	Nogent	294 968	20 641																	
Soutien à la parentalité par la médiation	Nogent	9 500	2 800																	
Sous-total Nogent Sur Oise		304 468,00	23 441,00																	
Sous - Total V		489 576,00	48 691,00																	
CREIL																				
PROGRAMME PRINCIPAL																				
V.ÉQUIPE OPERATIONNELLE																				
Sous-total Creil																				
MONTATAIRE																				
actions relevantes de la démarche participative des habitants																				
Sous-total Montataire																				
VILLERS SAINT PAUL																				
PROGRAMME PRINCIPAL																				
PROGRAMME COMPLEMENTAIRE																				
Sous-total Villers Saint Paul																				
NOGENT SUR OISE																				
PROGRAMME PRINCIPAL																				
PROGRAMME PRINCIPAL																				
DEVELOPPEMENT DES SERVICES PUBLICS																				
ACTIONS DE REVITALISATION URBAINE (CHAPITRE 6-2350)																				
AMELIORATION DE LA QUALITE DE SERVICE DANS LE LOGEMENT SOCIAL																				
TOTAL Actions Interven.																				
TOTAL Actions C.A.C																				
TOTAL Actions G.I.P																				
TOTAL GENERAL																				

Ces subventions seront attribuées sous réserve de libération effective des crédits.

ACTIONS INTERCOMMUNALES



COMITE DE PROGRAMMATION DU 10 AVRIL 2003

CENTRE D'OPERATION OREILLONNE
 ACTIONS INTER-COMMUNALES
 Programme d'action 2002

92/9/2002

ACTIONS	SUPPORT OU OUVRIAGE	COTE DE L'ACTION	CREDITS DE L'ETAT, MULTI-ANNUEL		FONDS EUROPENS FEE		FAS		TOTAL ETAT FIN	COURSES REGIONAL	COURSES GENERAL	TITRES	AUTRES	
			44-4639 (EAV) C.F.P.R.	44-4639 (EAV) C.F.P.R.	F.F.E. F.F.E.	F.F.E. F.F.E.	C.F.P.R.	C.F.P.R.						74-3130 C.F.P.R.
PROGRAMME PRINCIPAL														
Activité d'accompagnement des parents d'élèves	La Bièvre	08 504							21 200 10 575			227 970 CAC	3 600 CAC	La Bièvre
Pôle de développement économique amélioration de l'agglomération orillonnaise	La Bièvre	9 435			5 608				8 876 15,40			1 900 CAC	1 900 CAC	La Bièvre
Activité scolaire	MELVO	56 500	12 900						15 990 30 500	15 635 52 075			38 000 300	48 510 La Bièvre
Quadrilatère "Jules Ailhaud"	CREIL	5 410	2 000						2 000 4,00			1 000 CAC	800 CAC	Montceau Creil
ETT	AFTAM	22 455							20 540 92 071					CAC 1 000
Pôle de développement des compétences professionnelles	AFTA	119 578			62 290				6 990 52 071			9 640 CAC	1 900 CAC	9 147 ACTIONS 37 341 AFTA
Sous-Total A		232 212	24 900		67 777				61 493		2 000	37 540		68 500
ELIGIBILITE DES BUDGETS PROGRAMME PRINCIPAL														
PROGRAMME PRINCIPAL														
PROGRAMES PRINCIPAUX														
ELIGIBILITE DES BUDGETS PROGRAMME PRINCIPAL														
PROGRAMES PRINCIPAUX														
PROGRAMES COMPLEMENTAIRES														
Quadrilatère fond	Les Laignaux	23 213	13 000						8 000 ECS					Pôle centre Adresse (10 500) Montceau
PROGRAMES PRINCIPAUX														
PROGRAMES PRINCIPAUX														
Recensement de la industrie artisanale et industrielle Cycle de croissance et expansion	AMOX	8 500	1 500							1 500 10,0		2 000 CAC		Pôle centre Adresse CAC
Vie associative et participation municipal	CREIL	6 790	3 750						3 750 10,54					CAC 1 300

CEN ACCOMPLISSEMENT DES OBLIGATIONS
ACTIONS INTERCOMMUNALES
Programme Financier 2001

MONTRES

ACTIONS	NATURE GOUVERNANCE	COTE L'ACTION	MONTRE DE JURY		MONTRE DE JURY		MONTRE DE JURY		MONTRE DE JURY		MONTRE DE JURY		MONTRE DE JURY		MONTRE DE JURY		MONTRE DE JURY		MONTRE DE JURY	
			CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES
			CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES	CPER	RECHERCHES
Pour tous les usages	MELVO	95 771	34 500																	
Pour tous les usages	ARTAM Promotions	30 730	3 326																	
Commissariat de l'Environnement de l'Environnement	CPER	139 818	55 800																	
Services sociaux	AFMA	30 000	6 524																	
pour tous les usages	CPER	33 333	4 571																	
Médiation sociale et culturelle	Inter-ville	143 029	49 375																	
Sauv. animalité et tous pour les autres en différents	CPER	14 000	6 573																	
ACTIONS subventionnées	MELVO	626 708	(14 395)																	
Developpement culturel et éducatif	CPER	(5 574)	(1 300)																	
Somme - Total (*)			31 274	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717	42 717
Expenses diverses	LAJBE	65 500	4 000																	
Projet de soutien de la médiation parentale	LE PIZZELLE	48 334	25 000																	
Projet de soutien aux usages diversifiés des usages	SALVO	44 012	4 100																	

Ces subventions servent à financer les dépenses de subvention effectuées des crédits.

ACTIONS	MONTRE DE L'ACTION	CREDIT DE LA VILLE - VILLEROUVILLE				EUROPEENS		45-1839		FAS	45-1839 GFP	TOTAL ETAT ET MUNICIPAL		COMITE REGIONAL	COMITE GENERAL	TOTAL	AUTRES		
		46-0818 (JAN)		30-0428		F E D E R		C P E R	R C P E R			Municipal	Etat					Municipal	%
		C P E R	Performance	C P E R	R C P E R	F E D E R	F E D E R												
Etude préalable à la mise en place d'une équipe de prévisions municipales	30 500	3 000										3 000	0,00						
Prevention des violences familiales et sexuelles	31 330	7 000										13 000	41,50						
Formation la mairie de l'école aux victimes	142 115		38 874						15 000			112 274	78,10						
Evaluation de l'impact local de sécurité	44 706				22 500							22 500	50,33						
Fonctionnement de l'atelier risques	133 247,62	2 000										2 000	1,50						
ZONES A RISK D'INTERCOMMUNALES																			
Journal de prévisions municipale	(5 140)	(1 000)										(1 000)	19,44						
Mise en place des ateliers Ateliers familiales	(11 567)	(9 340)										(9 340)	80,78						
Soins - Total D	891 754	24 650	69 879	0	22 500	0	0	0	24 500	0	0	114 820	12,77	0	114 820	13,78	79 478		
TOTAL GENERAL	1 468 987	67 260	148 851	0	22 500	168 210	0	0	24 500	0	0	388 491	26,43	1 134	1 467 987	17,98	388 134		

Ces subventions seront attribuées sous réserve de l'obtention effective des crédits.

COMMUNAUTE DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE



COMITE DE PROGRAMMATION DU 10 AVRIL 2003

ACTIONS	NATURE OUVRAGE	COUT L'ACTION	CREDIT D'ETAT		CREDIT REGIONAL		CREDIT GENERAL		TOTAL ETAT		TOTAL REGIONAL		TOTAL GENERAL		AUTRES
			OPFR	OPFR	OPFR	OPFR	OPFR	OPFR	OPFR	OPFR	OPFR	OPFR	OPFR	OPFR	
Chargé de mission développement économique - Emploi	CAC	46 620							12 240	12 240					CAC 31 380
Fonctionnement du service comité de ville de DGAC	CAC	12 000	6 000						6 000	6 000					CAC 6 000
Sous - Total A		58 620	6 000						18 240	18 240					18 240
Groupement Villageois															
Construction de locaux d'habitat pour opérationnels	CAC	47 857													CAC 47 857
Opération foncier	CAC	40 000													CAC 40 000
Mobilier d'usage	CAC	30 000													CAC 30 000
Acquisition foncière	CAC	28 000													CAC 28 000
Etude pré-opérationnelle	CAC	37 408													CAC 37 408
Sous - Total B		183 265													183 265
III - Actions éducatives et culturelles															
III - 1 - Action culturelle															
III - 1 - Action sociale															
Sous - Total C		0							0	0					0
Sous - Total D		52 185	6 000						18 240	18 240					18 240
TOTAL GENERAL		241 885	12 000						36 480	36 480					36 480

Ces subventions sont affectées dans le cadre de l'opération d'habitat des villes.

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC



COMITE DE PROGRAMMATION DU 10 AVRIL 2003

ACTIONS	MONTRE DE L'OUVRAGE	MONTRE DE L'ACTION		MONTRE DE L'ACTION		MONTRE DE L'ACTION		MONTRE DE L'ACTION		MONTRE DE L'ACTION		MONTRE DE L'ACTION		MONTRE DE L'ACTION		MONTRE DE L'ACTION		MONTRE DE L'ACTION		MONTRE DE L'ACTION	
		CP	GP	CP	GP	CP	GP	CP	GP	CP	GP	CP	GP	CP	GP	CP	GP	CP	GP	CP	GP
Financement de GIP		139 421			55 768,00																
Recrutement d'un salarié		42 000			16 900,00																
Mission d'entretien de GIP		18 980			7 502,00																
Evaluation à ad-passeurs du contrat de ville		31 000			8 400																
Equipement de GIP		3 933,25			3 166																
Sous-Total A		215 314			87 166																
Ingénierie Boucier		150 000																			
Equipe MOUS quartier Boucier		63 000			30 000,00																
Actions transversales		460 068			(20 034)																
Accompagnement à la mise en place d'un fonds de participation des habitants (*) Délégué versé par participation																					
Sous-Total B		460 068			(20 034)																
TOTAL GENERAL		675 382			66 132																

Ces subventions seront attribuées sous réserve de l'obtention effective des crédits.



AIRIE
Montataire
 VILLE DE L'OISE
 DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOUMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - Melle CORTES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. PEZZETTA - M. MERCIER - Mme LEHOUX.

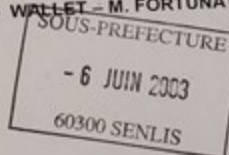
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRÉ représenté par Mme DESCHAMPS - M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE - Melle BORDEZ - M. TUIL - Mme WALLEY - M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



07) CONTRAT EDUCATIF LOCAL: RECONDUCTION DU CONTRAT ET ACTIONS 2003

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

Le premier Contrat Educatif Local a été signé en 2000 pour trois années.

Après avoir effectué un état des lieux des actions existantes dans le domaine éducatif et péri-éducatif, les objectifs retenus pour ce contrat étaient les suivants :

- 1 Garantir la qualité des activités proposées aux enfants
- 2 Etendre les activités existantes à d'autres quartiers et à d'autres enfants
- 3 Cibler les actions à mettre en place en fonction de l'analyse du questionnaire diffusé régulièrement
- 4 Etablir des projets dans le prolongement des projets des écoles, du collège et du lycée
- 5 Mobiliser tous les intervenants possibles
- 6 Favoriser la participation des parents à tous niveaux des projets (préparation, mise en place, évaluation).

En 2003, le groupe de pilotage local s'est réuni à plusieurs reprises pour évaluer l'impact des actions réalisées pendant ces trois années et identifier les besoins actuels de la population ciblée par le dispositif.

Le travail engagé dans le cadre du Projet Educatif Local d'agglomération et du contrat de réussite du Réseau d'Education Prioritaire a été pris en considération pour redéfinir les prochains enjeux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de prolonger le Contrat Educatif Local pour les années – 2003 à 2006 – avec les objectifs reconduits du 1^{er} CEL en en ajoutant un 7^{ème} : accentuer la réflexion en direction des 11/16 ans.

Les actions 2003 prennent en compte l'ensemble des objectifs validés par le groupe de pilotage local le 25/03/2003.

⇒ 7 actions sont reconduites par rapport à l'année 2002.

⇒ 4 actions sont nouvelles et proposées par deux nouveaux partenaires.

L'ensemble du budget pour l'année 2003 est de 101214 €. La participation de la ville est estimée à 28561 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le contenu du Contrat Educatif Local pour les années 2003 à 2006

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec les partenaires.

VALIDE les actions 2003 et le tableau financier qui en découle

AUTORISE le Maire à encaisser les subventions qui seront confirmées par les partenaires.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yves AUBRY



Le Maire

Pierre BOSINO



CONTRAT EDUCATIF LOCAL

APPEL A PROJET

ANNEES 2003/2006

Textes de référence : circulaire n° 98.144 du 9/7/1998 ; circulaire n°2000-208 du 22/11/2000

I- PORTEUR DU PROJET :

- 60160 - VILLE DE MONTATAIRE

II. IDENTIFICATION DU SECTEUR GEOGRAPHIQUE (en terme d'intervention)

(quartier, commune, communauté de commune, canton, ZEP, RPI...) :

Toute la commune est concernée par le CEL = écoles pré-élémentaires, écoles élémentaires, collège et lycée

III. PROJET DE CONTRAT (objectifs définis sur 3 ans) :

1) Diagnostic : joindre tout document utile à la compréhension du diagnostic

a) Etat des lieux, bilan de l'existant :

Le bilan du précédent contrat nous permet de confirmer les objectifs que nous nous étions fixés au niveau de la qualité, du développement des actions, de la proximité nécessaire par quartier, de la cohérence avec les projets d'école, de la mobilisation de toutes les catégories d'intervenants.

Un examen détaillé des 3 années (2000 à 2002) est en cours tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif.

b) Caractéristiques de l'environnement (géographie, sociologie, démographique, économique, sportive, culturel et scolaire) et orientation des projets d'écoles et d'établissement :

Le cadre du projet éducatif local de l'agglomération creilloise intègre bien les caractéristiques de notre population. Le contrat de réussite du Réseau d'Education Prioritaire correspond également aux besoins mis en avant dans les établissements scolaires :

- amélioration de la réussite scolaire et implication des élèves dans les apprentissages
- former des citoyens, prévenir de la violence
- la place et le rôle des parents

c) Identification des besoins :

Différents enjeux sont mis en évidence par le groupe de pilotage local :

- la demande des parents en accueil péri-scolaire pour les maternelles (complémentaire aux 2 accueils existants) et pour les élémentaires
- l'importance de la qualification des encadrants
- la demande des familles pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans en maternelle
- le développement de l'accueil des 12 - 15 ans au Centre de loisirs et en dehors
- la demande en soutien scolaire des familles
- l'importance de la coordination des actions et le pilotage inter-partenarial

2- Objectifs partagés :

(A partir du diagnostic, énoncer des objectifs concrets et opérationnels et les effets attendus.)

- 1) Garantir la qualité des activités proposées aux enfants
- 2) Etendre les activités existantes à d'autres quartiers et à d'autres enfants
- 3) Cibler les actions à mettre en place en fonction de l'analyse du questionnaire diffusé régulièrement
- 4) Etablir des projets dans le prolongement des projets des écoles, du collège et du lycée
- 5) Mobiliser tous les intervenants possibles
- 6) Favoriser la participation des parents à tous les niveaux des projets (préparation, mise en place, évaluation)
- 7) Accentuer la réflexion en direction des 11/16 ans (collégiens)

3- Les moyens d'intervention :

(Dans le cadre du projet éducatif local, proposer des activités périscolaires et extra-scolaires (activités culturelles, sportives, d'accompagnement scolaire...). Mettre l'accent sur l'aménagement des temps de l'enfant en veillant à la cohérence de l'ensemble du projet et des actions entre elles en référence aux besoins des enfants.)

- ateliers diversifiés répondant aux besoins constatés à travers le questionnaire
- diffusion régulière du questionnaire
- groupes de travail intercommunaux dans le cadre du diagnostic du PEL de l'agglomération

IV. CALENDRIER PREVISIONNEL DE REALISATION DU PROJET (sur 3 ans) :

2003 : maintien de l'existant

renforcement de la qualification des encadrants
projet d'atelier d'accompagnement scolaire pour les collégiens
nouveaux ateliers sportifs et d'expression artistique
nouveaux partenaires associatifs
ouverture d'un local pour les 11/16 ans en soirée

2004 : par quartier / évaluation et proposition d'actions complémentaires

ouverture d'un accueil péri-scolaire supplémentaire (en maternelle, voir mixte maternelle et élémentaire)
ouverture d'un autre point d'accueil pour les 11/16 ans

2005 : continuité des projets

optimisation de l'utilisation des locaux hors temps scolaire

V. MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

Déterminer les formes de suivi et d'évaluation de ce projet (calendrier, concertation, régulation, critères, support utilisé)

- questionnaire ciblé en direction des élèves de CM2 et des classes du collège (une classe par niveau)
- niveau de qualification des encadrants
- vie du collège
- présence des parents au sein du groupe de pilotage local dans les ateliers proposés, dans les écoles

VI. LES STRUCTURES CONCERNEES

(écoles, collèges, lycées, associations, collectivités locales, institutions culturelles, équipes artistiques...)

Pour les écoles et les E.P.L.E (collèges, lycées), faire parvenir au secrétariat départemental du CEL (avant la signature de la convention) la date et l'avis du conseil d'école et ou du conseil d'administration.

Pour les associations, décliner le nom de l'association et de son président ou présidente :

Etablissements scolaires :

Ecoles maternelles :	JEAN MACE	96 élèves	en ZEP
	JACQUES DE COUR 1	72 élèves	en ZEP
	JACQUES DECOUR 2	91 élèves	en ZEP
	HENRI WALLON	72 élèves	en ZEP
	PAUL LANGEVIN	74 élèves	en ZEP
	JOLIOT- CURIE	99 élèves	en ZEP
Ecoles primaires :	MAURICE ET LUCIE BAMBIER	180 élèves	en ZEP
	DANIELE CASANOVA	89 élèves	hors ZEP
Ecoles élémentaires :	EDMOND LEVEILLE	104 élèves	hors ZEP
	JEAN JAURES	152 élèves	en ZEP
	JOLIOT- CURIE	174 élèves	hors ZEP
	JACQUES DE COUR	187 élèves	en ZEP
	PAUL LANGEVIN	144 élèves	en ZEP

Collège Anatole France :

Lycée André Malraux :

Associations :

FCPE COLLEGE : Mr LAUBERT

FCPE PRIMAIRE : MR DJEMAI

ASSOCIATION BATTANTS SERVICE SOLIDARITE : Mme BISSANGOU

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL : Mr BROHL

FOOTBALL CLUB : Mr BIONNE

ASSOCIATION DES MAGHREBINS DE MONTATAIRE : Mr TACHEBOUBET

ASSOCIATION MUNICIPALE POUR L'ENSEIGNEMENT MUSICAL : Mr BROCHOT

JADE : Mme LECLERCQ

OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS : Mr LEFEBVRE

VII. COMPOSITION DU GROUPE LOCAL DE PILOTAGE (conformément à la circulaire n° 2000-208 du 22 novembre 2000)

Indiquez le nom (en majuscules) et la qualité des personnes :

VOIR TABLEAU CI-JOINT

VIII. IDENTIFICATION DU COORDONNATEUR (Cette personne sera désignée par le groupe de pilotage local.)

NOM Prénom RINGENBACH ANNE-MARIE

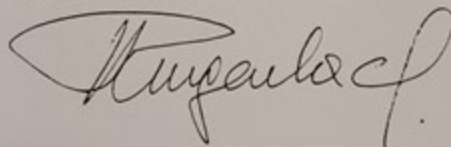
Qualité DIRECTRICE DES SERVICES A LA POPULATION A LA MAIRIE DE MONTATAIRE

Adresse MAIRIE DE MONTATAIRE 60160

N° de téléphone 03 44 64 44 47

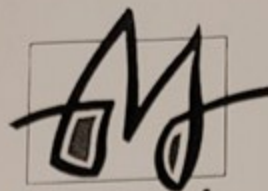
e-mail : dsp.evelyne@montataire.net

Signature et identification du responsable du groupe de pilotage local

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Evelyne Ringenbach', written in a cursive style.

Titre	Prénom	Nom	Adresse1	Adresse2	Codepostal	Ville
Monsieur	Alain	LAUBERT	FCPE Collège	Rue du 8/5/1945	60160	Montataire
Monsieur	Richard	RIVIERE	Inspection de l'Education Nationale	88 ter rue Jean Jaurès	60180	NOGENT SUR OISE
Madame	Dominique	DELAHOUCHE	Collège A.France	Rue A.France	60160	Montataire
Madame	Ariette	LEBEL	Coordinatrice REP	115 rue J.Jaurès	60160	Montataire
Monsieur	David	GODEFROY	DDJS	28 rue St Pantaléon	60000	BEAUVAIS
Madame	Martine	DEVOS	FCPE Lycée	Rue du 8 mai 1945	60160	MONTATAIRE
Monsieur	Alain	DOUCET	Proviseur Lycée Malraux	Lycée A.Malraux	60160	Montataire
Monsieur	Jacques	OTTEVAERE	Service Restauration	UCP	60160	Montataire
Madame	M.France	BISSANGOU	ABSS	2 bis rue A.Lancelot	60160	Montataire
Monsieur	Lazare Auguste	BROHL	AIDES	123 rue L.Blanc	60160	Montataire
Monsieur	Jean-Marc	BIONNE	Président FOOTBALL CLUB	20 rue Louis Dondoyne	60160	Montataire
Monsieur	Gérard	DETRAUX	Maire-Adjoint SPORT	101 rue J.Ducloux	60160	Montataire
Madame	Jocelyne	DESCHAMPS	Maire-Adjoint SCOLAIRE	32 rue Eugène Potlier	60160	Montataire
Madame	A.Marie	RINGENBACH	Coordonnatrice du CEL	DSP	60160	Montataire
Monsieur	Daniel	BROCHOT	Président AMEM	7, avenue du 19 mars 1962	60160	MONTATAIRE
Monsieur	Madani	TACHEBOUBET	Président Ass. Des Maghrébins	Rue Quénardel	60160	MONTATAIRE
Monsieur	Dominique	GREBERT	Ecole de musique	AMEM	60160	MONTATAIRE
Monsieur	Louis	RAYMOND	Maire-Adjoint CULTURE	5 rue de Gournay	60160	MONTATAIRE
Madame	Annie	LECLERCQ	Présidente JADE	Espace F. Léger	60160	MONTATAIRE
Monsieur	Serge	LEFEBVRE	Président OMS	7 Ave du 19/03/62	60160	MONTATAIRE
Madame	Juliette	HAPULAT	JADE	Espace F. Léger	60160	MONTATAIRE
Madame	Danièle	MARCOUX	Secrétaire OMS	Services des sports	60160	MONTATAIRE
Monsieur	Robert	MONIER	Chargé de mission	Contrat de Ville	60160	MONTATAIRE
Monsieur	Brahim	DIEMAI	Président FCPE Primaire	7, rue Réaumur	60740	SAINT MAXIMIN
Monsieur	Gilles	BATTEUX	FOOTBALL CLUB	45 PLACE G. GUYOT	60740	SAINT MAXIMIN
Madame	Nicole	PATHIER	CAF de Creil	Rue Charles Auguste Duguet	60100	CREIL

DSP/AMIR/ED/DEST-CEL



Montataire
VILLE DE L'OISE

ACTIONS 2003		
TITRE	PORTEUR	FINANCEUR
ACTIONS RECONDUITES		
Clubs Péri Educatifs	ASSOCIATION DES CLUBS PERI EDUCATIFS	CLAS CAF - FASILD
Atelier d'Accompagnement Scolaire	ASSOCIATION BATTANTS SERVICE SOLIDARITE	CLAS CAF - FASILD
Mettre en valeur les projets du REP A.France	REP ANATOLE France	FAS
Instruments pour tous	AMEM (Association Municipale pour l'enseignement et l'éducation musicale)	DRAC
Activités autour du temps de repas	VILLE DE MONTATAIRE	DDJS - ETAT (CDV)
Atelier de Soutien Scolaire	ASSOCIATION DES MAGHREBINS à MONTATAIRE	CLAS CAF - FASILD
Créer un réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents	ASSOCIATION DES CLUBS PERI EDUCATIFS	DDASS
POINT INFORMATION JEUNESSE	JADE	DDJS
NOUVELLES ACTIONS		
Les vacances des Razmokets	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	DDJS
Etudes sportives	FOOTBALL CLUB	DDJS
Stages sportifs	FOOTBALL CLUB	DDJS
Point d'accueil 11/16 ans	JADE ET VILLE DE MONTATAIRE	DDJS - FASILD

PROJETS 2003

		COUT TOTAL EN €	PART. ETAT (DRAC- FIV- DDASS-DDJS)	PART. EDUCATION NATIONALE	PART. VILLE	PART. FAS	PART. FAMILLES	PART. CAF	PART. CG
1	Clubs péri-éducatifs	39 206	6 619 +4200 DRAC	12 435	7 500			6 452	
2	Atelier ABSS	18 191	1 906		1 219 (+ 4650)	4 125	1 006	5 285	
3	Soutien scolaire Assoc. des Maghrébins	5 217			1 000 (+ 762)	1 500		1 955	
4	Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents. Association clubs péri-éducatifs	3 000	1 200		1 000			[800]	
5	Projets du REP	5 900	500 (DRAC)		1 000	2 200			2 200
6	Instruments pour tous AMEM	6 200	2 000 2000 (DRAC)		2 200				
7	Autour du temps de repas - Ville	10 000	3 000 + 3000(DDJS)		4 000				
8	17/19 JADE	4 000	1320 (DDJS)		1 360	1 320			
9	Stages sportifs Football Club	2 300	1150 (DDJS)		1 150				
10	Etudes sportives Football Club	1 200	600 (DDJS)		600				
11	Vacances des Razmokets OMS	6 000	3000 (DDJS)		2 120		880		
	TOTAL	101 214	30 495	12 435	28 561	9 145	1 886	16 492	2 200



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

08) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA FCPE DU COLLEGE HERRIOT : PROJET « ECHANGES ET FORMATION DES PARENTS »

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS Maire - Adjointe, exposant :

Que nous sommes sollicités à nouveau par la FCPE du Collège E. Herriot pour soutenir leur projet intitulé « Echanges et formation des parents » dans le cadre du dispositif du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

Compte tenu que plusieurs familles de Montataire peuvent bénéficier des actions organisées en lien avec de projet,

Compte tenu des difficultés pour la FCPE du Collège Herriot d'obtenir des financements de la part de plusieurs partenaires,

Sachant que le projet est agréé comme REAAP avec des financements de la DDASS et de la CAF,



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu l'avis de la commission scolaire,

Reconnaissant la qualité et l'intérêt de son contenu,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE le versement d'une subvention pour la FCPE du Collège E. Herriot d'un montant de 76 €.

Les crédits sont inscrits au BP 2003 – DSP 2.16/22/6574- Enseignement du second degré.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 6 juin 2003

Publié ou notifié le :

..... 30 juin 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 20 juin 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann ABBRY





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOUMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

••••

09) ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX COOPERATIVES SCOLAIRES POUR L'ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

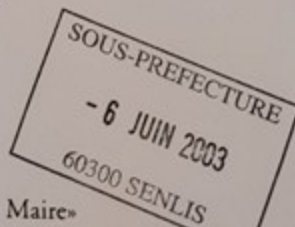
Que chaque année, les établissements scolaires du 1^{er} degré sont sollicités pour nous faire part de leurs besoins en matériel pour compléter l'équipement de leurs classes.

Depuis quelques années, les demandes de plusieurs écoles sont orientées vers l'acquisition de matériel informatique supplémentaire.

Toutefois, compte tenu des limites budgétaires qui sont les nôtres, il ne nous est pas possible d'acheter à la demande un ordinateur complet pour une école sur une année de crédit d'investissement. Il a donc été négocié avec chaque école demandeuse une inscription de crédits sur 2 années. En 2002, deux participations ont été versées pour les écoles Joliot Curie élémentaire et Paul Langevin élémentaire à leur coopérative scolaire respective.

Pour 2003, il est donc prévu de verser la seconde partie à hauteur de :

Joliot Curie	900 €
Paul Langevin	800 €



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE.

APPROUVE le versement des deux subventions pour les montants suivants :

Joliot Curie	900	€
Paul Langevin	800	€

Les crédits sont inscrits en décision modificative n°1 du B.P. 2003 - compte DSP 2.15 -213 - 6574

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du :

(Loi du 22 Juillet 1982).

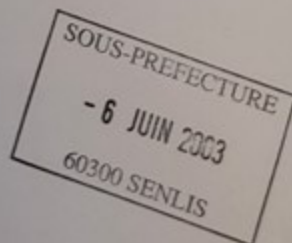
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Maire

Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

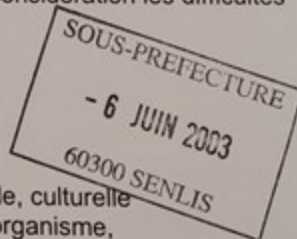
•••

10) ATTRIBUTION D'UNE BOURSE D'AIDE AUX PROJETS

Sur le rapport de Monsieur Abdelkrim KORDJANI, Maire-Adjoint, exposant :

Comme les années précédentes, la municipalité souhaite à prendre en considération les difficultés financières des jeunes et de leurs parents par rapport à :

- ⇒ Des projets de formation
- ⇒ Des séjours scolaires
- ⇒ Des stages à l'étranger
- ⇒ Des stages nécessitant un déplacement
- ⇒ Des créations d'associations ou de groupes divers à vocation musicale, culturelle
- ⇒ La réalisation d'un projet collectif dans le cadre d'une association, organisme, structure.



Le dossier de demande d'aide doit être déposé auprès du service culturel/jeunesse avec les justificatifs concernant la nature du projet.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Les conditions de ressources du jeune et de ses parents ne sont pas prises en compte - seul l'intérêt du projet justifiera l'attribution de l'aide.

Chaque demande recevra l'avis de la commission jeunesse.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE MOINS 6 ABSTENTIONS

DECIDE, l'attribution d'une bourse d'aide aux projets aux jeunes de plus de 16 ans habitant à Montataire d'un montant maximum de 450 € par an.

Ce montant pourra varier de 30 à 450 € selon l'intérêt du projet :

- ⇒ de 30 à 150 € pour des projets individuels
- ⇒ jusqu'à 450 € pour des projets collectifs (montant versé au projet dans son ensemble et non aux individus qui réalisent le projet).

Les crédits concernant cette aide sont inscrits au Budget Primitif - DSP 2.21- 422- 6714

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 6 Juin 2003

Publié ou notifié le :

..... 20 Juin 2003

Le Maire certifie que le présent

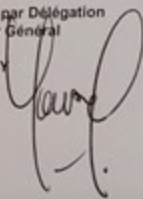
Acte a caractère exécutoire à la

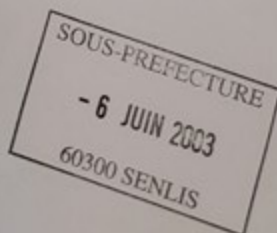
Date du 20 Juin 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

11) OPERATION VILLE-VIE-VACANCES –ETE DES JEUNES SPORTS 2003

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Maire-Adjoint, exposant :

Que comme chaque année, le service des sports propose aux jeunes âgés de 11 à 25 ans des activités sportives de qualité encadrées par des éducateurs sportifs qualifiés.

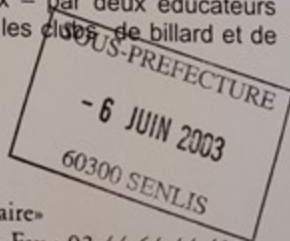
Les ateliers auront lieu du 30 juin au 29 août 2003 sur les équipements sportifs M. Coëne et A. Bellard.

Formule 1 - Activités physiques et sportives à la ½ journée gratuite.

Formule 2 - Activités permanentes et gratuites – tennis le matin –football en salle l'après midi et en soirée

Formule 3 - Trois stages multi activités d'une semaine payants au tarif de 10 €/semaine
Des sorties complètent cette programmation et seront proposées sur les trois formules.

L'encadrement est assuré par les cinq éducateurs sportifs municipaux – par deux éducateurs recrutés spécifiquement – et par deux intervenants mis à disposition par les clubs de billard et de tennis plus un stagiaire BAPAAT.



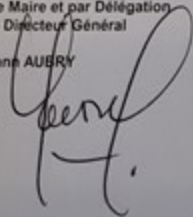
«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

L'estimation des participants est fixée à 265 jeunes au total dont 75 filles.
 Le budget total est évalué à 11250 € pour les deux mois de fonctionnement.
 LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
 APPROUVE le projet « Eté des jeunes sports 2003 ».
 AUTORISE le Maire à signer tous les documents y afférant
 APPROUVE le plan de financement suivant :

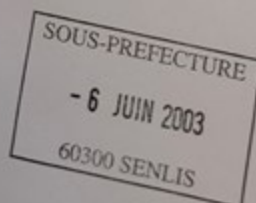
VILLE	5650 €
FAMILLES	600 €
VVV DDJS/CAF	5000 €
TOTAL	11250 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 Publié ou notifié le :
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général
 Yann AUBRY




Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOJAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

••••

12) CENTRES DE VACANCES 2003 : NOUVEAUX TARIFS
(ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION DU 24 MARS 2003)

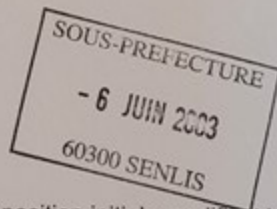
Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Que compte tenu des changements de centres intervenus depuis la proposition initiale modifiant le tarif applicable aux familles.

Que comme chaque année, la Ville souhaite proposer aux familles des séjours en centre de vacances pour les enfants de 6 à 11 ans et pour les adolescents de 12 à 14 ans.

Vu l'avis favorable de la Commission Enfance pour la mise en place d'un tarif dégressif,

Vu la proposition de la Municipalité de favoriser concrètement le départ en vacances de quelques jeunes dont les parents utilisent les services du CCAS, compte tenu d'une situation sociale difficile, il est réservé deux places en juillet et deux places en août pour ces familles qui bénéficieront d'un tarif spécifique et d'un accompagnement renforcé.



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Le Conseil Municipal propose les tarifs contenus dans les tableaux qui suivent.

Pour les 15/17 ans, concernant le séjour itinérant à la demande, la participation des familles sera calculée sur la base du coût réel à la hauteur des tranches de revenus appliquées aux autres séjours.

Un acompte correspondant à 30 % de la participation familiale est obligatoire pour valider l'inscription.

Concernant les familles prises en charge par le CCAS, leur participation est de 10 % du coût du séjour et le CCAS règlera 40 % du même coût à la mairie.
La différence (50 %) est prise en compte directement sur le budget prévu à cet effet :
DSP 2.20/423/6251 colonies de vacances.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

APPROUVE les nouveaux tarifs.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

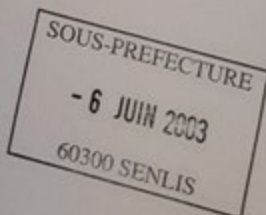
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY



Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

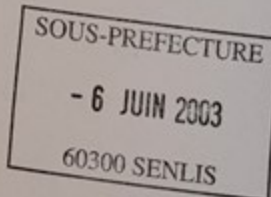
•••

13) RAMASSAGES SCOLAIRES 2003/2006 DESSERVANT LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DE MONTATAIRE – PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT.

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

Que la ville de Montataire a décidé de confier à des transporteurs l'exécution d'un service de transports réguliers et routiers à l'intention des élèves fréquentant les établissements scolaires publics de Montataire, repartis comme suit :

- Lot n°1 – circuit n°1 : Collège A. France/Quartier Bouchoux
- Lot n°2 – circuit n°2 : Collège A. France/Quartier Casanova
- Lot n°3 – circuit n°3 bis : Ecole élémentaire Léveillé/Quartier Martinets
- Lot n°4 – circuit n°4 : Ecole élémentaire Joliot Curie/Fonds de Montataire
- Lot n°5 – circuit n°5 : Ecole Casanova /Quartier Résidence Hélène
- Lot n°6 – circuit n°5 bis : Ecole Jaurès/Quartier des Martinets
- Lot n°7 – circuit n°6 : Piscine/Ecoles Curie et Casanova



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Que le présent marché prend en charge le transport d'élèves et du personnel d'encadrement au départ des quartiers définis ci-dessus et les dépose dans les établissements scolaires concernés, le matin avant la classe et le soir après la classe.

Vu, que l'estimation annuelle de cette prestation est budgétisée à 90000 € TTC, reconductible sur 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE, de lancer un appel d'offres ouvert pour 3 années scolaires.

AUTORISE, Monsieur le Maire ou son représentant à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert et à signer les pièces relatives à ce dossier.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 6 juin 2003

Publié ou notifié le :

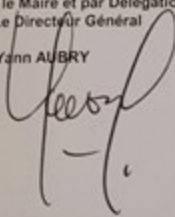
..... 20 juin 2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 20 juin 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

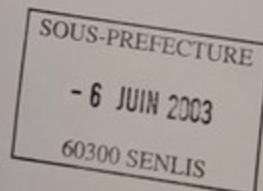
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY




Le Maire

Pierre BOSINO

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

14) REMUNERATION DES VACATAIRES AU SERVICE DES SPORTS

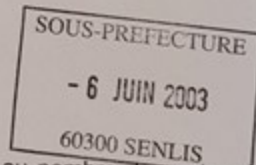
Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Vu la loi n°84 - 53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

Vu notre délibération n°26 du 12 décembre 1996 relative à la nature et au nombre de postes de vacataires et aux modalités de paiement, complétée par la délibération n°8 du 31 janvier 1997, la délibération n°13 du 27 mars 1997, la délibération n°21 du 5 mars 1998, la délibération n°16 du 28 octobre 1999, la délibération n°15 du 21 septembre 2000, la délibération n°11 du 21 décembre 2000, la délibération n°21 du 11 mai 2001, la délibération n°16 du 6 décembre 2001, et la délibération n°15 du 16 mai 2002.

Considérant la nécessité de recruter ponctuellement des éducateurs vacataires pour compléter l'équipe du service des sports pour assurer l'encadrement des activités proposées aux jeunes,

Il est proposé de modifier la délibération n°15 du 16 mai 2002 en tenant compte du niveau de qualification des vacataires recrutés spécifiquement.



LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

PROPOSE de modifier comme suit la rémunération des vacataires au service des sports

QUALIFICATION	Taux de vacation par jour (base de 6 heures) Montant brut en €	Taux de vacation horaire Montant brut en €
BAPAAT Stagiaire	41	6,83
BAPAAT	45	7,50
DEUG, licence, Maîtrise STAPS, BEEASPT	80	13,33
BEEES 1 ^{er} degré spécifique rare	100	16,67



Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO

(Handwritten signature in blue ink)

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 6 juin 2003
 Publié ou notifié le :
 20 juin 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 20 juin 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY

(Handwritten signature in black ink)

SOUS-PREFECTURE
 - 6 JUIN 2003
 60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX.

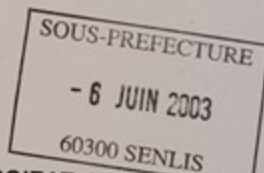
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••



15) VENTE DE LA PARCELLE AM 169 sise AVENUE A.CROIZAT APPARTENANT A LA VILLE DE MONTATAIRE A L'ENTREPRISE DE POMPES FUNEBRES GOVAERT DANS LE BUT DE REALISER UN FUNERARIUM

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et du Développement Industriel, exposant :

Considérant que la Ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AM 169, sise lieudit « les Prés des Moulins Ouest » à Montataire, située dans le secteur UI du POS, d'une superficie de 1049 m²,

Considérant que cette parcelle est issue de la division de la parcelle AM 160, acquise par la Ville de Montataire à la SNCF en 1994 au prix de 403 216,68 F (61 469,99 €)

Considérant que Les Entreprises GOVAERT, siège social à Villers Sous saint Leu, désirent se porter acquéreur de cette parcelle pour y installer un Funérarium,

Considérant que ce projet répond à un véritable besoin pour l'agglomération Creilloise,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que ce projet répond aux objectifs de la municipalité en matière de développement économique et commercial,

Considérant ainsi l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu l'estimation du Service des Domaines,

Vu le plan cadastral,

DECIDE la cession de la parcelle AM 169 sise lieudit « Les Prés des Moulins Ouest », d'une superficie de 1049 m2 au prix de 24 000 € HT aux Entreprises GOVAERT.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 06 Juin 2003
 Publié ou notifié le :
 06 Juin 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 06 Juin 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

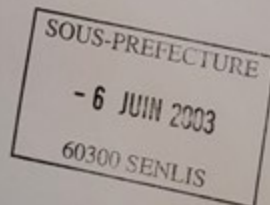
Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

16) VENTE DE LA PARCELLE AL 769p APPARTENANT A LA VILLE DE MONTATAIRE A MONSIEUR TAGZOUT

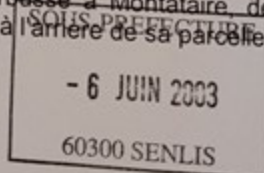
Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et du Développement Industriel, exposant :

Considérant que la Ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AL 769p, sise lieudit « Rue Lesieur » à Montataire, située dans le secteur UA du POS, d'une superficie de 154 m²,

Considérant que cette parcelle est issue de la division de la parcelle AL 769 d'une superficie totale de 769 m², acquise par la Ville de Montataire à la SEMIMO en 1994,

Considérant que M. TAGZOUT, résidant 17 rue Henri Barbusse à Montataire, désire se porter acquéreur de cette parcelle pour avoir un accès direct à l'arrière de sa parcelle.

Considérant ainsi l'utilité de l'opération,



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu l'estimation du Service des Domaines,

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

DECIDE la cession de la parcelle AL 769p sise lieudit « Rue Lesiour », d'une superficie de 154 m2 au prix de 4 573 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

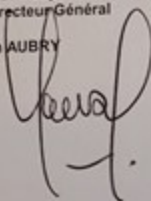
Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

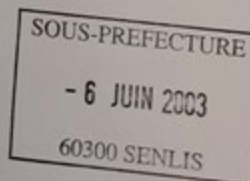
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY




Le Maire

Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - Mme BENOAMER - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - Melle CORTES - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. PEZZETTA - M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO - M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS - M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE - Melle BORDEZ - M. TUIL - Mme WALLET - M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

17) ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AK 152/147 SISES LIEU DIT "SENTE DES CHERES VIGNES" APPARTENANT MONSIEUR DELAVIGNE

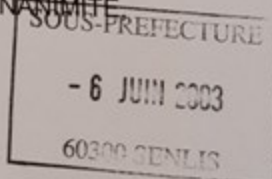
Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et du Développement Industriel, exposant :

Considérant que Monsieur DELAVIGNE est propriétaire des parcelles cadastrées AK 152 et 147, sises lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire, situées dans le secteur UD du POS, d'une superficie totale de 299 m2,

Considérant que cette parcelle est nécessaire au projet d'aménagement de la Sente des Chères Vignes,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu l'estimation des services Fiscaux,

Vu le plan cadastral,

DECIDE l'acquisition des parcelles AK 152/147 sises lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire d'une superficie totale de 140 m², appartenant à Monsieur DELAVIGNE au prix de 425 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yves AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE

- 6 JUIN 2003

60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

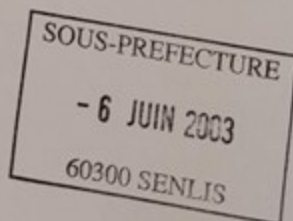
18) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AK 148 SISE LIEU DIT "SENTE DES CHERES VIGNES" APPARTENANT A MADAME PAMART

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et du Développement Industriel, exposant :

Considérant que Madame PAMART est propriétaire de la parcelle cadastrée AK 148, sise lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie de 128 m²,

Considérant que cette parcelle est nécessaire au projet d'aménagement de la Sente des Chères Vignes,

Considérant l'utilité de l'opération,



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu l'estimation des services Fiscaux,

Vu le plan cadastral,

DECIDE l'acquisition des parcelles AK 148 sise lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire d'une superficie totale de 128 m2, appartenant à Madame PAMART au prix de 390 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 2003

Publié ou notifié le :

..... 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

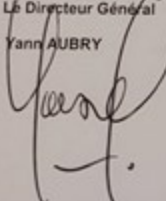
Date du 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

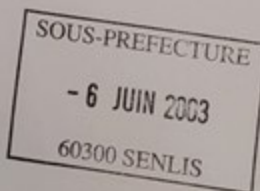
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

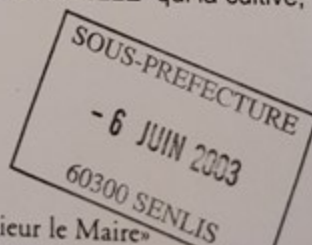
19) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE ZC 29 APPARTENANT AUX CONSORTS FREMON

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et du Développement Industriel, exposant :

Considérant que les consorts FREMON sont propriétaires de la parcelle cadastrée ZC 29, sise lieudit « La Faucette » à Montataire, située dans le secteur UL du POS, d'une superficie de 2959 m²,

Considérant que cette parcelle est nécessaire à la réalisation de la Plate-Forme tennis opération « fête le mur » votée au Conseil Municipal en date du 28 mars 2002,

Considérant que la parcelle fait aujourd'hui l'objet d'un bail entre les consorts FREMON et l'EARL VASSEUR sise 1, rue de Neuilly, 60530 CROUY EN THELLE qui la cultive,



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu l'estimation des services Fiscaux,

Vu le plan cadastral,

DECIDE l'acquisition de la parcelle ZC 29 sise lieudit « La Faucette » à Montataire d'une superficie de 2959 m2, appartenant aux consorts FREMON au prix de 3 610 Euros.

DECIDE le versement d'une indemnité culturale à l'exploitant de la parcelle, à savoir l'EARL VASSEUR, sise 1, rue de Neuilly, 60530 CROUY EN THELLE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
.....
Publié ou notifié le :
.....
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).


Le Maire
M. Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général
Yann AUBRY

SOUS-PREFECTURE
- 6 JUIN 2003
60300 SENLIS



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS - M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

••••

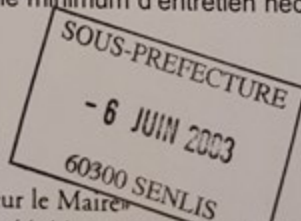
20) ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AN 96 SISE "VALLEE DES MOULINS" et AC 225 / 228 SISES LIEU DIT "LES MOULINS" APPARTENANT A MONSIEUR BULL

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et du Développement Industriel, exposant :

Considérant que Monsieur BULL est propriétaire des parcelles cadastrées AN 96, sise lieudit « Vallée des Moulins » à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie de 434 m2 et AC 225/228 sises lieudit « La Dehors », situées dans le secteur ND du POS, d'une superficie totale de 927 m2,

Considérant que ces parcelles présentent des défauts d'entretien : végétations abondantes, détritrus divers,

Considérant que M. BULL n'est pas en mesure d'assurer le minimum d'entretien nécessaire sur ses parcelles,



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que la Ville de Montataire est soucieuse du bon entretien des terrains non bâtis de son territoire,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu l'estimation des services Fiscaux,

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

DECIDE l'acquisition des parcelles AN 96 sise lieudit « Vallée des Moulins » à Montataire d'une superficie de 434 m2 et AC 225/228 sises lieudit « La Dehors » à Montataire d'une superficie totale de 927 m2, appartenant à Monsieur BULL au prix de 1 225 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 06/06/2000

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER – Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS – M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

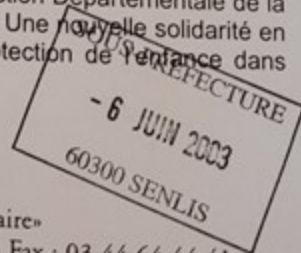
•••

21) RECOURS A UNE PROCEDURE D'EXPROPRIATION CONCERNANT LA PARCELLE CADASTREE AE 344 EN VUE DE LA CREATION D'UN CENTRE DE JOUR PAR LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (P.J.J)

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que le Ministère de la Justice (Protection Judiciaire de la Jeunesse) souhaite créer un centre de jour sur Montataire,

Considérant que le Centre de Jour, rattaché au centre d'action éducative de Nogent sur Oise, intègre le schéma éducatif soutenu dans le département par la Direction départementale des Interventions Sanitaires et Sociales et la Direction Départementale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, dans le cadre de la Charte « Une nouvelle solidarité en faveur de la prévention de la délinquance juvénile et de la protection de l'enfance dans l'Oise »,



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que la Ville de Montataire a été sollicitée par la PJJ pour rechercher un terrain de plus de 2000 m² permettant d'accueillir le centre,

Considérant que l'implantation doit se faire avenue François Mitterrand entre les rues P.E Lafosse et la rue Ginisti sur les parcelles cadastrées AE 529, 533, 444, 467, 47, 344 et 345 pour une superficie de 2460 m²,

Considérant que la Ville de Montataire est propriétaire de l'ensemble des parcelles à l'exception de la parcelle AE 344,

Considérant que la parcelle AE 344 sise lieu dit « Le Prieuré » d'une superficie de 62 m² appartient aux consorts DEDICOURT,

Considérant que compte-tenu des difficultés liées à la succession il n'a pas été possible de recourir à une procédure d'acquisition amiable de cette parcelle,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu la Circulaire du 26 mars 1993 relative à la composition du dossier et à la procédure de déclaration d'utilité publique,

Vu la délibération du Conseil municipal du 3 octobre 2002 approuvant le projet de création d'un centre de jour par la PJJ sur le territoire de la commune de Montataire,

Vu le protocole d'accord entre l'Etat, le Conseil Général, la Communauté de Communes de l'Agglomération Creilloise et les Villes de Creil, Montataire, Nogent sur Oise et Villers Saint Paul signé le 13 mai 2003 et fixant les conditions de collaboration de l'ensemble des partenaires pour la création du « Centre de Jour de Montataire »,

Vu le plan cadastral,

SOLLICITE de Monsieur le Préfet le recours à la procédure d'expropriation et le lancement de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte et pièce à intervenir concernant cette affaire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

.....

Publié ou notifié le :

.....

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

Le Directeur Général

Yann AUBRY



Le Maire

Pierre BOSINO



SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COULLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS - M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

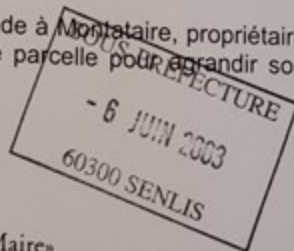
22) VENTE DE LA PARCELLE AC 524p APPARTENANT A LA VILLE DE MONTATAIRE A MONSIEUR DA COSTA.

Sur le rapport de Monsieur COULLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et du Développement Industriel, exposant :

Considérant que la Ville de Montataire est propriétaire de la parcelle cadastrée AC 524p, sise lieudit « Magenta » à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie de 51 m²,

Considérant que cette parcelle est issue de la division de la parcelle AC 524 d'une superficie totale de 2616 m² qui fait partie du terrain d'assise de l'Ecole CASANOVA, propriété de la Ville de Montataire,

Considérant que M. DA COSTA, résidant 21 rue Salvador Allende à Montataire, propriétaire de la parcelle mitoyenne, désire se porter acquéreur de cette parcelle pour agrandir son terrain,



Considérant que la dite partie de la parcelle AC 524p, de par sa position, ne permet aucune utilisation pour l'école,

Considérant ainsi l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

Vu l'estimation du Service des Domaines,

Vu le plan cadastral,

DECIDE la cession de la parcelle AC 524p sise lieudit « Magenta », d'une superficie de 51 m² à Monsieur DA COSTA au prix de 400 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 2003
 Publié ou notifié le :
 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

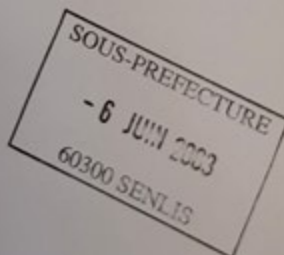


Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
 Le Directeur Général

Yann AUBRY



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 26 MAI 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt six Mai à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le jeudi 15 mai deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – Mme BENOAMER – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – Melle CORTES – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. PEZZETTA – M. MERCIER - Mme LEHOUX.

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par Mme BURATO – M. CLAUSTRE représenté par Mme DESCHAMPS - M. ZANETTI représenté par M. D'INCA

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. BIONNE – Melle BORDEZ – M. TUIL – Mme WALLET – M. FORTUNATO

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : Melle CORTES

•••

23) COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des engagements qu'il a souscrits, dans le cadre de sa délégation de pouvoirs confiée par le Conseil Municipal, dans sa séance du 16 mai 2002, en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités :

N°	TITRE DE LA DECISION	OBJET DE LA DECISION	RECUE EN SOUS PREFECTURE LE	RENDUE EXECUTOIRE LE
1	Convention pour les transports de piscine année 2002/2003 avec les transports EVRADT	L'exécution des transports pour la piscine des écoles maternelles et élémentaires J.CURIE et D.CASANOVA pour l'année 2002/2003 est confiée à la société EVRADT	18.03.2003	21.03.2003
2	Contrat de location immeuble sis 78 rue Jean Jaurès à Montataire	Etablissement d'un contrat de location commercial au profit de M. et Mme DEGAN, 6 rue Léon Blum à Creil pour une durée de 9 ans à compter du 1 ^{er} avril 2003.	18.03.2003	21.03.2003

SOUS-PREFECTURE
- 6 JUIN 2003
60300 SENLIS

3	Avenant à la convention pour les transports scolaires du collège A France 2002/2003	Il a été confié à la société des Transports Evrard depuis le 11/10/02 un ramassage scolaire supplémentaire le matin. Le tarif est de 95.21 € TTC/jour.	18.03.2003	21.03.2003
4	Règle de Recettes auprès des bibliothèques municipales - Tarif carte d'abonnement informatique	Il est institué un tarif de 1.50 € pour le renouvellement de la carte d'abonnement informatique à la bibliothèque.	21.03.2003	26.03.2003
5	Contrat de nettoyage Galerie marchande extérieure du centre commercial "Les Martinets"	Un contrat a été conclu avec la société ENET 60 pour un nettoyage régulier de la galerie marchande extérieure "Les martinets"	24.03.2003	28.03.2003
6	Surveillance soirée Palestine 12/04/03	La société TEAM PICARDIE PROTECTION SECURITE a assuré le gardiennage du parking lors de la soirée "Palestine" le 12 avril 2003. Le montant de cette prestation s'élève à 14.48 HT €/ heure pour un maître chien	27.03.2003	28.03.2003
7	Surveillance soirée Palestine du 1 ^{er} mars 2003	Il a été sollicité le concours de l'Européenne de Surveillance pour le gardiennage du parking lors de la soirée Palestine au Palace le 1 ^{er} mars 2003 de 20 H à minuit. le montant de cette prestation est de 120 HT €	27.03.2003	28.03.2003
8	Convention pour l'organisation d'un séjour Classe de découvertes	L'organisation d'un séjour à la Turballe, du 12 au 18 mai 2003, ainsi que le transport seront confiés à l'association VVL. Le tarif par élève est de 480 €	27.03.2003	1/04/2003
9	Règle de recettes à la direction générale des services - Cessation de fonction	Par décision en date du 25 mars 2003 d'annuler la règle de recettes concernant l'encaissement du produit des prêts de véhicules aux associations, Mrs MAGNIEZ et COENE cesseront leurs fonctions de régisseur.	31.03.2003	7.04.2003
10	Annulation de la règle de recettes à la direction générale des services	Par décision en date du 25 mars 2003, la règle de recettes instituée à Direction Générale pour l'encaissement du produit des prêts de véhicules aux associations est annulée.	31.03.2003	07.04.2003
11	Institution de la règle de recettes auprès des bibliothèques municipales - modificatif	L'article 6 de l'additif du 13 octobre 1993 concernant l'encaissement des cautions pour le prêt de cassettes et de compacts disques est annulé	03.04.2003	07.04.2003
12	Tarifs de la classe de printemps 2002/2003	Il est décidé d'instaurer des tarifs pour le séjour classes de printemps 2002/2003 sur la base des tarifs classes de neige 2002/2003 au prorata de la durée.	07.04.2003	11.04.2003
13	Spectacles Jeune Public	Présentation de trois spectacles dans les établissements scolaires de Montataire. Le montant de cette prestation s'élève à 13 200 €.	07.04.2003	11.04.2003
14	spectacle de "la compagnie des crapauds sonneurs"	Présentation du spectacle "le Balomome" le mercredi 28 mai, place de la mairie. Le montant de cette prestation s'élève à 770 € TTC.	07.04.2003	11.04.2003
15	Location d'un véhicule utilitaire 9 places vacances du mois d'août 2003	Une convention pour la location d'un véhicule utilitaire 9 places a été signée avec GTI Location du 11 août au 22 août 2003 pour le groupe des préadolescents. Cette prestation s'élève à 1 167 TTC €.	07.04.2003	11.04.2003
16	Location d'un véhicule utilitaire 9 places vacances du mois de juillet 2003	Une convention pour la location d'un véhicule utilitaire 9 places a été signée avec GTI Location du 07 juillet au 25 juillet 2003 pour le groupe des préadolescents. Cette prestation s'élève à 1 498 TTC €.	07.04.2003	11.04.2003
17	Accueil du stage de formation BAFA perfectionnement du 22 au 27 juin 2003	Dans le cadre de la formation des jeunes animateurs vacataires, un stage de perfectionnement BAFA sur le thème Camping/VVT est organisé par l'organisme CEMEA PICARDIE.	07.04.2003	11.04.2003

SOUS-PREFECTURE
- 6 JUIN 2003
60300 SENLIS

18	Exposition culturelle et artisanale "sous le soleil des indiens"	"Créa Diffusion" est chargée de fournir gratuitement une exposition culturelle et artisanale "sous le soleil des indiens" du 24 mai au 2 juin 2003. Une participation aux frais de transport a été fixée à 129 €.	07.04.2003	11.04.2003
19	Contrat de location garage sis 109 rue J.Duclos	Il est convenu de louer le garage n°31 sis 109 rue J.Duclos à Montataire à Mme PARPAILLON pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer s'élève à 43 euros par mois	09.04.2003	11.04.2003
20	Convention d'assistance et de conseil	Il est demandé au cabinet Teissonnière et Associés à Bobigny de représenter la commune de Montataire dans l'affaire Artisanal SNED/ Commune de Montataire.	14.04.2003	18.04.2003
21	Exposition RECYCL'ART	Dans le cadre de la convention de partenariat avec le REP, un contrat est établi entre la ville et M.BRUANDET concernant l'exposition Recycl'art à l'église Notre Dame. Le coût de cette exposition est fixé à 1056 €.	14.04.2003	18.04.2003
22	Contrat de location garage sis 109 rue J.Duclos	Il est convenu de louer le garage n° 10 sis 109 rue J.Duclos à Montataire à M. DELALAIN pour une durée de 1 an à compter du 07 avril 2003 renouvelable par tacite reconduction. Le montant du loyer s'élève à 43 euros par mois	17.04.2003	29.04.2003
23	règle d'avances du service des sports - modificatif à la décision du 14/01/2003 -	L'article 3 de la décision du 14/01/2003 est modifié. La régie sera uniquement utilisée pour la billetterie des spectacles sportifs : match de football au Stade de France ou Parc des Princes, match de basket au stade de Coubertin, rencontre de tennis à R.Garros, rencontre de tennis de table à Bercy.	24.04.2003	29.04.2003
24	ANWAR MUSIQUE	Dans le cadre du festival "danse et musique du monde", le groupe ANWAR Musique assurera une représentation musicale le jeudi 29 mai 2003. Le montant de cette prestation est de 1500 € TTC.	24.04.2003	29.04.2003
25	TAMARORII MAOHI	Dans le cadre du festival "danse et musique du monde", le groupe folklorique TAMARORII MAOHI assurera le défilé et un show tahitien le jeudi 29 mai 2003. Le coût de cette prestation est de 2 287 € TTC.	24.04.2003	29.04.2003
26	LE GROS GRELON	Dans le cadre du festival "danse et musique du monde", le groupe LE GROS GRELON animera un bal folk le jeudi 29 mai 2003. Le coût de cette prestation est fixée à 1000 € TTC.	05.05.2003	06.05.2003
27	LE CONCERT	L'orchestre philharmonique du Département de l'Oise présentera un concert le samedi 24 mai 2003 à 21 heures à l'église Notre Dame. le coût de cette prestation est de 4 900 € TTC.	05.05.2003	06.05.2003
28	JOYEUX	Dans le cadre du festival "danse et musique du monde", le groupe JOYEUX assurera une animation "caricature". Le montant de cette prestation est fixé à 300 € TTC.	05.05.2003	06.05.2003
29	BOORE	Dans le cadre du festival "danse et musique du monde", le groupe musical BOORE assurera un spectacle de danse et musique. Le montant de cette prestation est fixé à 1 200 € TTC.	05.05.2003	06.05.2003

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 6 juin 2003

Publié ou notifié le :

..... 6 juin 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 6 juin 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

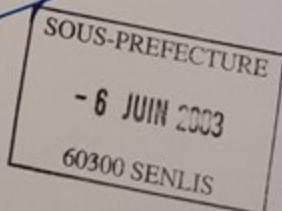
Pour le Maire et par Délégation
Le Directeur Général

Yann AUERY



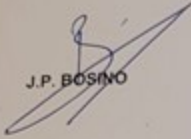
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

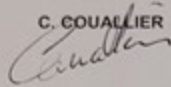


SIGNATURES DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE
 CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MAI 2003

J.P. BOSINO



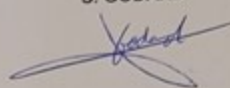
C. COUALLIER



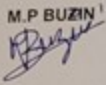
J. DESCHAMPS



S. GODARD



M.P. BUZIN



F. BORDAIS



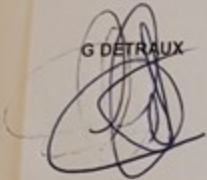
L. RAYMOND



J. CAPET



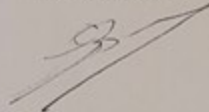
G. DETRAUX



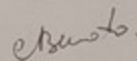
A. KORDJANI



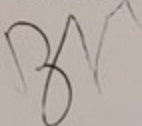
D. BENOUMER



C. BURATO



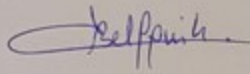
P. BOYER



H. SALES



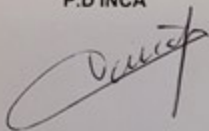
F. BELQUIH



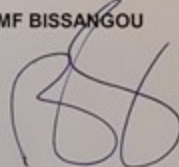
A. GRUNY

L. CORTES

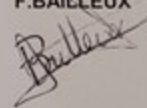
P.D'INCA



MF BISSANGOU



F. BAILLEUX



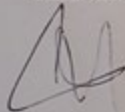
N. PEZZETTA



JP MERCIER



M. LEHOUX





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

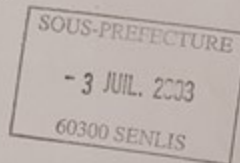
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••



01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2003

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal de la séance du lundi 26 mai 2003 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :
..... 11 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 11 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. BINGENRACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

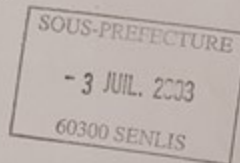
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••



01) APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2003

Aucune remarque particulière n'ayant été formulée, le procès verbal de la séance du lundi 26 mai 2003 est approuvé à l'unanimité.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

..... 11 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. BINGENRACH

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND - M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

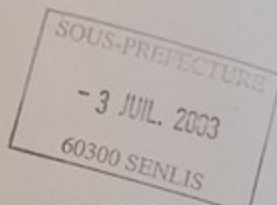
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



02) DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES GLACHOIRS

Sur le rapport de Mr Le Maire, EXPOSANT :

Que par délibération en date du 13/09/1990, le conseil municipal de Montataire s'associait avec le conseil municipal de Saint Vaast Les Mello pour créer un syndicat intercommunal chargé de la création et de la gestion d'un site d'escalade au lieudit "Les Glachoirs" situé sur la commune de Saint Vaast Les Mello,

Que par arrêté municipal du 29 mai 1992 reçu en Sous-Préfecture le 15 juin 1992, le syndicat intercommunal d'escalade est créé pour une durée illimitée dont le siège se trouve en mairie de Saint Vaast Les Mello,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Que le comité syndical est composé de 4 membres dont 3 de la commune de Montataire qu'il faut renouveler à ce jour,

Que le bureau municipal du 02 juin 2003 propose trois candidatures pour siéger au conseil d'administration dudit syndicat :

- M. DETRAUX
- M. BOYER
- Mme BELFQUIH

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE de retenir les candidatures proposées par le bureau municipal pour siéger au conseil d'administration du syndicat intercommunal des Glachoirs.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3 juillet 2003
 Publié ou notifié le : 11 juillet 2003
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 11/07/2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire
 Jean Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
 La Directrice des Services à la Population
 A.M. RIVENBACH



SOUS-PREFECTURE
 - 3 JUIL. 2003
 60300 SENLIS

Délibération n° 23,
 voir fin du registre

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPEY - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGO - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

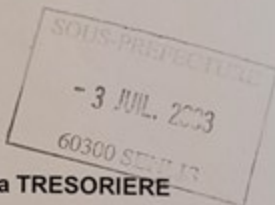
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



04) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2002 de Mme la TRESORIERE PRINCIPALE MUNICIPALE

Monsieur le Maire donne lecture du rapport suivant :

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter :

↳ le Budget Primitif et Supplémentaire de l'exercice 2002 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et les bordereaux de mandats,

↳ Les Compte de Gestion dressé par Mme la Trésorière Principale Municipale accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2002,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Après s'être assuré que Mme la Trésorière Municipale a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2002, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été inscrit de passer dans les écritures,

Considérant que les opérations son régulières,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2002, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2002 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2002 par mme la Trésorière Principale Municipale, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE le Compte de Gestion 2002 dressé par Mme la Trésorière Principale Municipale.

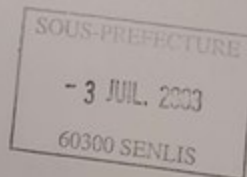
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

3 juillet 2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 3 juillet 2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A. M. RINGENBACH

Ringenbach



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

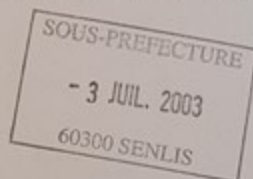
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



05) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint au Maire, présente la synthèse du Compte Administratif 2002.

Celle-ci retrace par service et par opération :

- ↳ les dépenses et les recettes prévues et réalisées par section (rattachement des charges et des produits inclus), au 31 décembre 2002,
- ↳ les restes à réaliser,
- ↳ le disponible.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Cette section présente un taux de réalisation de :

☒ 86.96 % en dépenses

☒ 100.15 % en recettes

Le résultat positif qui s'en dégage : **2.807.869,59 €**, correspond à l'autofinancement brut, soit 529.328,88 € de plus que prévu. Il peut être affecté en totalité à la section d'investissement, dont le besoin est de 4.213.657,20 €, après prise en charge des restes à réaliser 2002, hors emprunt.

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2002						
Résultats reportés N-1...	3 596 129,65				3 596 129,65	
Opérations de l'exercice N	5 624 290,08	6 759 471,53	18 515 909,20	21 323 778,79	24 140 199,28	28 083 250,32
TOTAUX	5 624 290,08	6 759 471,53	18 515 909,20	21 323 778,79	24 140 199,28	28 083 250,32
Résultats de clôture année N		1 135 181,45		2 807 869,59		3 943 051,04
Résultats de clôture cumulés N + N-1	2 460 948,20			2 807 869,59		346 921,39
Restes à réaliser ...	2 342 867,00	590 158,00	17 000,00	209 310,00	2 359 867,00	799 468,00
Solde RAR	1 752 709,00			192 310,00		-1 560 399,00
TOTAUX CUMULES	4 803 815,20	590 158,00	17 000,00	3 017 179,59	2 012 945,61	799 468,00
RESULTATS DEFINITIFS	-4 213 657,20			3 000 179,59		-1 213 477,61

Les restes à réaliser de cette section seront repris au Budget Supplémentaire 2003. Le **solde positif, soit 192.310 €**, pourra venir abonder l'autofinancement prévu au budget primitif 2003 ou servir au remboursement d'une partie des emprunts en cours.

II - SECTION d' INVESTISSEMENT

Cette section fait apparaître les taux de réalisation suivants :

- 57,94% en Recettes ce qui s'explique par le faible taux de réalisation de l'emprunt (22,45 %).
- 79,04 % en Dépenses.

L'emprunt, quant à lui, a été réalisé à hauteur de 494.000 €, sur les 2.200.007,49 € budgétisés, soit - 1.706.007,49 €.

Afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement il est nécessaire de le reporter à hauteur de **1.405.787,61 €**.

Cette situation nous permet de réduire l'emprunt prévu au budget 2002 de 300.219,88 €.

Après affectation de l'emprunt proposé au besoin de financement de la section d'investissement, la Balance générale du Compte Administratif 2002, se présente comme suit :

SOUS-PREFECTURE
- 3 JUL. 2003
60300 SENLIS

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2002						
Résultats reportés N-1...	3 596 129,65				3 596 129,65	
Opérations de l'exercice N	5 624 290,08	6 759 471,53	18 515 909,20	21 323 778,79	24 140 199,28	28 083 250,32
TOTAUX	5 624 290,08	6 759 471,53	18 515 909,20	21 323 778,79	24 140 199,28	28 083 250,32
Résultats de clôture année N		1 135 181,45		2 807 869,59		3 943 051,04
Résultats de clôture cumulés N + N-1	2 460 948,20			2 807 869,59		346 921,39
Restes à réaliser ...	2 342 867,00	1 995 945,61	17 000,00	209 310,00	2 359 867,00	2 205 255,61
Solde RAR	346 921,39			192 310,00		-154 611,39
TOTAUX CUMULES	4 803 815,20	1 995 945,61	17 000,00	3 017 179,59	2 012 945,61	2 205 255,61
RESULTATS DEFINITIFS	-2 807 869,59			3 000 179,59		192 310,00

CONSIDERANT que les résultats de l'exercice budgétaire figurant au présent Compte Administratif sont constitués du déficit et de l'excédent réalisé de chacune des deux sections, ainsi que des restes à réaliser en dépenses et en recettes,

LE CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Monsieur le Doyen, conformément à un arrêté du Conseil d'Etat en date du 11 mars 1925, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2002,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

CONSIDERE les opérations comme régulières,

APPROUVE donc ainsi le Compte Administratif 2002, tel que réalisé au niveau de chaque chapitre budgétaire, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3.10.2003
 Publié ou notifié le : 11.07.2003
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 11.07.2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 La Directrice des Services
 à la Population
 A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOJAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••



06) COMPTE ADMINISTRATIF 2002 - AFFECTATION du RESULTAT

Sur le rapport de Monsieur Stéphane GODARD, Adjoint aux Finances, **EXPOSANT** :

QUE le Conseil Municipal vient d'approuver le Compte Administratif 2002, dont l'équilibre se présente comme suit :

LIBELLES	INVESTISSEMENTS		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficits	Recettes ou Excédents
COMPTE ADMINISTRATIF 2002						
Résultats reportés N-1...	3 596 129,65				3 596 129,65	
Opérations de l'exercice N	5 624 290,08	6 759 471,53	18 515 909,20	21 323 778,79	24 140 199,28	28 083 250,32
TOTAUX	5 624 290,08	6 759 471,53	18 515 909,20	21 323 778,79	24 140 199,28	28 083 250,32
Résultats de clôture année N		1 135 181,45		2 807 869,59		3 943 051,04
Résultats de clôture cumulés N + N-1	2 460 948,20			2 807 869,59		346 921,39
Restes à réaliser ...	2 342 867,00	1 995 945,61	17 000,00	209 310,00	2 359 867,00	2 205 255,61
Solde RAR	346 921,39			192 310,00		-154 611,39
TOTAUX CUMULES	4 803 815,20	1 995 945,61	17 000,00	3 017 179,59	2 012 945,61	2 205 255,61
RESULTATS DEFINITIFS	-2 807 869,59			3 000 179,59		192 310,00

QUE le résultat de clôture de la section de fonctionnement s'élève à 2.807.869,59 €, hors restes à réaliser,

QUE le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 2.807.869,59 €, après prise en charge des restes à réaliser de cette section,

CONSIDERANT que le résultat à affecter ne comprend pas les restes à réaliser de la section de fonctionnement,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE

DECIDE d'AFFECTER la totalité du résultat de la section de fonctionnement en réserves (compte 1068), à la section d'investissement soit : **2.807.869,59 €**.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :
..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :
..... 3 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 3 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

[Signature]



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

07) TARIFS COMMUNAUX 2003 - REVALORISATION - LOCATION TEMPORAIRE DE BATIMENTS



Sur le rapport de Mr GODARD, Adjoint aux Finances, EXPOSANT :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs concernant la « LOCATION TEMPORAIRE DE BATIMENTS » ont été fixés par délibération du 27 juin 2002,

Que par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics locaux pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE d'AUGMENTER de 3 % les tarifs de Location Temporaire de Bâtiments, comme suit, à compter du 1^{er} Septembre 2003 :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LIEUX	Pour Mémoire Année 2002	Tarifs au 01/09/2003
<u>Salle de la Libération</u> Associations & Montatairiens Extérieurs	172,28 € 344,89 €	177,45 € 355,24 €
Salle Sous l'Eglise	69,97 €	72,07 €
Salle Sous la Mairie	69,97 €	72,07 €
Salle Sous-Sol du Centre Culturel	69,67 €	72,07 €
Salle Elsa TRIOLET (Decour)		72,07 €
<u>Centre de Loisirs</u> Associations & Montatairiens Extérieurs	172,28 € 344,89 €	177,45 € 355,24 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

..... 11 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

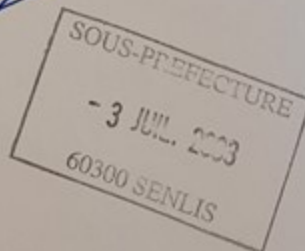
A.M. RINGENBACH

Ringebach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

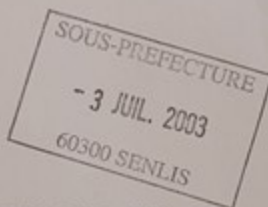
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••



08) TARIFS COMMUNAUX 2003 - REVALORISATION - DROITS DE PLACE
DES TAXIS

Sur le rapport de Mr GODARD, Adjoint aux Finances, EXOSANT :

Que chaque année la Ville de MONTATAIRE examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs concernant les « DROITS de PLACE des TAXIS » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2002,

Que par arrêté en date du 1^{er} décembre 1986 Monsieur le Préfet nous a informés que les tarifs des services publics locaux pouvaient, à partir du 1^{er} janvier 1987, être dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE d'augmenter de 3% le montant des droits de place des taxis comme suit, à compter du 1^{er} Septembre 2003 :

	Pour mémoire Année 2002	TARIFS au 01/09/2003
Droits de Place des Taxis	148,34 €	152,79 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 2⁷ juillet 2003

Publié ou notifié le :

..... 1^{er} juillet 2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 27 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

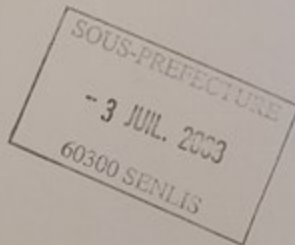
Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

Ringebach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DECIDE d'augmenter de 3 % les tarifs des concessions dans les cimetières et columbarium comme suit, à compter du 1^{er} septembre 2003 :

CONCESSIONS CIMETIERES	Pour mémoire Année 2002	Tarifs au 01/09/2003
Concessions vendues par 2 m ²		
• cinquantenaires (le m ²)	119,57 €	123,16 €
• trentenaires (le m ²)	45,24 €	46,60 €
• temporaires (le m ²)	19,74 €	20,34 €
Concessions du Columbarium		
• 15 ans	96,71 €	99,62 €
• 30 ans	144,14 €	148,47 €
• Taxe d'ouverture et de Fermeture de case	58,78 €	60,55 €

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

11 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 3 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet-1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

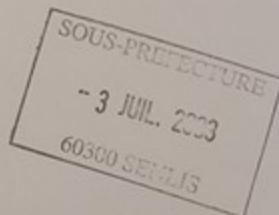
A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

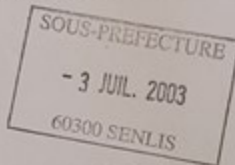
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRÉ - M. FORTUNATO - M. WALLET - M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••



10) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (Séismes en Algérie)

Sur le rapport de Madame SALLES, Conseillère Municipale, exposant :

Que nous sommes sollicités par le Comité Local du Secours Populaire Français pour participer à l'aide en faveur des sinistrés d'Algérie, victimes de graves séismes survenus en mai 2003,

Que la Ville de Montataire souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations les plus en difficultés, en solidarité avec les autres villes et les autres pays,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPEL – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

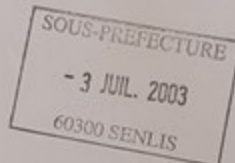
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRÉ – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



10) VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (Séismes en Algérie)

Sur le rapport de Madame SALLES, Conseillère Municipale, exposant :

Que nous sommes sollicités par le Comité Local du Secours Populaire Français pour participer à l'aide en faveur des sinistrés d'Algérie, victimes de graves séismes survenus en mai 2003,

Que la Ville de Montataire souhaite, comme à son habitude, soutenir les populations les plus en difficultés, en solidarité avec les autres villes et les autres pays,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1500 € qui sera versée au Comité local du Secours Populaire Français.

Les crédits sont inscrits en Décision Modificative n° 2 du Budget 2003.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

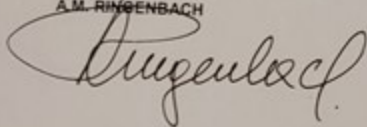
..... 11 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 3
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

••••

11) DECISION MODIFICATIVE N° 2

Sur le rapport de M. GODARD, Adjoint au Maire, EXPOSANT :

QUE l'exécution du Budget 2003 nécessite certaines modifications,

QUE celles-ci concernent :

- le versement d'une subvention exceptionnelle de 1.500 € au Secours Populaire Français,
- des réajustements de crédits en section d'investissement,

Qu'il y a donc lieu de procéder à une Décision Modificative,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE de procéder à la Décision Modificative ci-dessous :

IMPUTATION	I - SECTION de FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
DSP2.07/025 6574	<u>SUBVENTIONS AUX DIVERSES ASSOCIATIONS</u> Subvention au Secours Populaire Français	1.500	
DSF2.09 01/022	<u>OPERATIONS NON VENTILABLES</u> dépenses imprévues	-1500	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	0	

IMPUTATION	II - SECTION de INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
9039/020/ 2313	<u>CENTRE MUNICIPAL D'INFORMATION</u> Constructions (retenue de garantie)	460	
9018/421/ 2188	<u>CENTRE DE LOISIRS - BATIMENT de RESTAURATION</u> Acquisition de matériel	200	
9001/213 2184	<u>CONSTRUCTION d'UN GROUPE SCOLAIRE</u> Mobilier	-660	
	TOTAL INVESTISSEMENT	0	

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

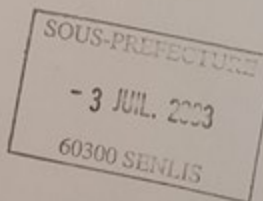
Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

Eugénie





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

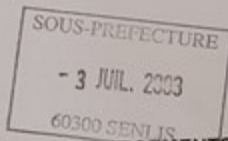
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUAMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET - M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



12) PROGRAMME D'ACTIONS 2003 : APPROBATION DE VERSEMENTS DE PARTICIPATION A DES MAITRES D'OUVRAGE TIERS

Sur le rapport de Monsieur le Maire, exposant :

Le Conseil Municipal du 24 mars 2003 a délibéré et approuvé le Programme d'Actions 2003, proposé par notre Ville dans le cadre du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise.

Ce programme inclut des actions 2003 portées par des maîtres d'ouvrage tiers, notamment les actions suivantes auxquelles la Ville de Montataire apportent des participations :

- ⇒ Action 2 : Réhabiliter les 40 logements de l'Argillère
1,3,5 et 7 impasse de l'Argillère

Maître d'Ouvrage : OPAC Oise Habitat

coût :	415.959 € T.T.C. (TVA à 5,5%)
* Etat - PALULOS *	103.990 € (25% du T.T.C.)
* Prêt C.D.C.	183.042 € (44 % du T.T.C.)
* Conseil Régional - CRA #	45.735 € (11% du T.T.C., 12% du H.T.)
* Ville de Montataire	41.596 € (10 % du T.T.C.)
* OPAC Oise Habitat	41.596 € (10 % du T.T.C.)

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

* 103.989,79 € : subvention accordée par l'Etat le 31/12/2002.
au titre du Contrat Régional d'Agglomération (CRA) en 2003.

- ↳ Action 29 : **Poursuivre les missions du Groupement d'Intérêt Public, notamment, celles du Directeur du Grand Projet de Ville et l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville et du GPV au niveau de l'agglomération creilloise au titre du « Grand Projet de Ville »**

Maître d'Ouvrage : Groupement d'Intérêt Public

coût sur 12 mois 231.401 € T.T.C.

* Etat - participation	88.560 €	(38 %)
* Les collectivités de l'agglomération	88.562 €	(38 %)
dont Montataire	17.736 €	(8%)
* La C.D.C.	8.857 €	(4 %)
* Les bailleurs HLM	35.422 €	(16 %)
* Conseil Régional de Picardie	10.000 €	(4 %)

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

AUTORISE Monsieur Le Maire à verser la participation financière de la Ville inscrite au Budget Primitif 2003 :

↳ **pour l'action 29** au Groupement d'Intérêt Public : **17 736 €**
chapitre 65 article 6554
au titre des contingents et participations aux organismes de regroupement

La participation financière de la Ville concernant l'action, ci-dessous, sera versée postérieurement à son inscription au Budget Supplémentaire 2003 dont le vote est prévu en octobre prochain :

↳ **pour l'action 2** à l'OPAC Oise Habitat : **41 596 €**
chapitre 65 article 65758
au titre du fonds de concours : autres établissements locaux

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 3 Juin 2003

Publié ou notifié le :

..... 11 Juin 2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 11 Juin 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

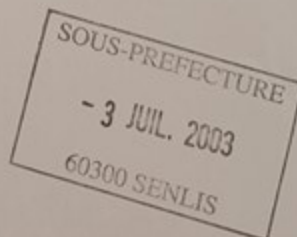
Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••

13) DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE 2002 : APPROBATION DE LA PRESENTATION DE SON AFFECTATION

Sur le rapport de Monsieur Le Maire, exposant :

La loi n°91 - 429 du 13 mai 1991 a institué dans le cadre de la « Politique de la Ville » la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

En 1994, la Ville de Montataire avait perçu pour la première fois : 299.280 F (45 625 €). Depuis cette date, la DSU a très fortement progressé, a été multipliée par sept mais a légèrement diminué en 2002.

En effet la Ville a, successivement, reçu :

	F	€
> en 1994 :	299 280 F	(45 624,94 €)
> en 1995 :	318.547 F	(48 562,18 €)
> en 1996 :	1.059.866 F	(161 575,53 €)
> en 1997 :	1.043.102 F	(159 019,87 €)
> en 1998 :	1.209.273 F	(184 342,48 €)
> en 1999 :	1.791.486 F	(273 110,28 €)
> en 2000 :	1.888.524 F	(287 903,63 €)
> en 2001 :	2.030.585 F	(309 560,69 €)

> et pour l'année 2002 : (1.988.337 F)

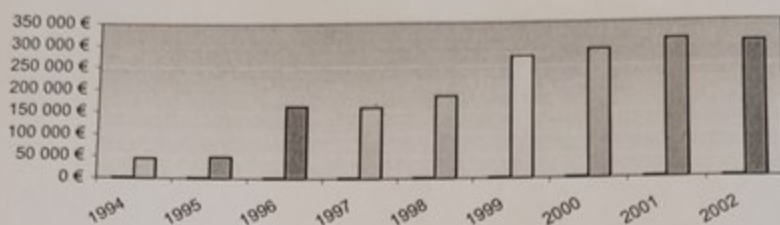
« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

303 120,00 €

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

SOUS-PREFECTURE
 - 3 JUIL. 2003
 60300 SENLIS

D S U



Devant présenter « l'utilisation » de cette dotation 2002, il vous est proposé comme les années passées de rapprocher ce montant au total de celui du financement des actions montatairiennes du Programme 2002 du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise.

La Ville de Montataire a, en effet, engagé en 2002, au titre de la troisième année du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise, un important programme dont l'ensemble des actions diversifiées par thème visant, pour l'essentiel, sous différentes formes, à participer à la lutte contre l'exclusion sociale et territoriale des habitants, ont mobilisé les financements suivants, actions intercommunales mises à part :

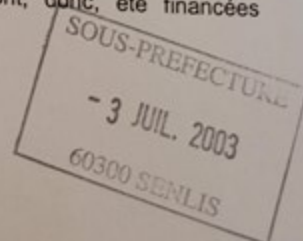
PROGRAMME D'ACTIONS 2002	COÛT TOTAL en €	dont Ville de Montataire en €
✓ Qualité de vie des habitants	333 994 €	106 365 €
✓ Insertion éducative et citoyenne	693 343 €	240 190 €
✓ Insertion culturelle	71 000 €	40 500 €
✓ Prévention, sécurité et accès aux droits	65 330 €	42 480 €
✓ Equipe opérationnelle (dont actions du Contrat Educatif Local)	60 640 €	45 390 €
TOTAL GENERAL 2002 ⇔	1 224 307 €	474 925 €

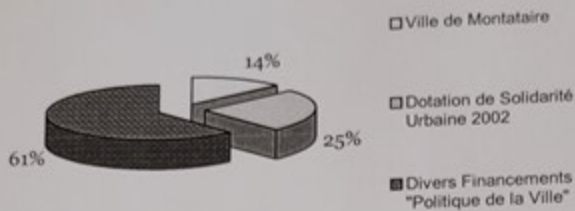
L'effort total de la Ville de Montataire au titre de sa participation pour cette même année 2002 atteint 474 925 € correspondant à **39 % du coût total** de l'ensemble des actions communales financées atteignant 1 224 307 €.

La Dotation de Solidarité Urbaine 2002 : 303 120 €, affectée à l'ensemble de cette opération, permet donc de diminuer de 63 % (303 120/474 925) l'effort résiduel consenti par la Ville pour sa participation à la mise en oeuvre du Programme 2002 de l'opération de développement social et urbain sur la ville.

L'effort résiduel de la Ville est, donc ainsi, ramené à 171 805 € pour l'année 2002.

Au total en 2002, les actions montatairiennes du Contrat de Ville ont, donc, été financées respectivement comme ci-dessous :





LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

APPROUVE le rapport de présentation affectant et rapprochant la Dotation de Solidarité Urbaine 2002 du financement des actions montatairiennes du Programme d'Actions 2002 au titre de la troisième année du Contrat de Ville de l'agglomération creilloise, incluant celles du Contrat Educatif Local de Montataire.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

3 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 3 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



•••

14) ACCUEIL DES ENFANTS AMBASSADEURS : PARTICIPATION FINANCIERE VERSEE A V.V.L.

Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Comme chaque année, l'association V.V.L. nous propose de participer financièrement à l'accueil d'enfants ambassadeurs venant de pays étrangers pendant l'été 2003.

Cette action s'inscrit dans le cadre de la Journée Nationale des Droits de l'Enfant et de l'Action " Copains du Monde ".

La commission Enfance a donné un avis favorable à cette participation en prenant en compte l'intérêt pour ces enfants de bénéficier d'un séjour de vacances, d'échanger leurs cultures, comparer des situations, des droits avec les enfants et jeunes de notre pays.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

APPROUVE le principe de la participation financière à l'accueil d'un enfant dans les conditions ci-dessus décrites, à hauteur de 1.524 € inscrits au Budget Primitif 2003 - colonies de vacances. Rubrique 423/6281.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention avec V.V.L.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

..... 3 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 3 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Jean-Denis BOSINO
Maire





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

15) TARIFS 2003 - ATELIERS CULTURELS

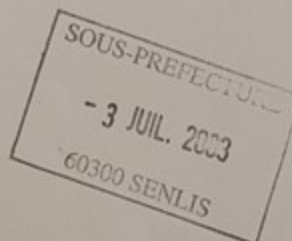
SUR le rapport de M. Louis RAYMOND, Maire-Adjoint exposant :

Que les tarifs ont été fixés par délibération du Conseil Municipal du 22 juin 2001,

Qu'il est nécessaire de les modifier en appliquant une augmentation de 2% pour les activités suivantes

- danse contemporaine
- théâtre
- arts plastiques
- informatique

Vu l'avis de la commission,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE
 PROPOSE d'instaurer les tarifs trimestriels suivants à compter du 01/09/2003 :

QUOTIENT	1 PARTICIPANT		2 PARTICIPANTS		3 PARTICIPANTS ET +	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Moins de 208	5,49	5,60	4,39	4,48	3,84	3,92
De 208,01 à 220	7,71	7,86	6,17	6,29	5,40	5,51
De 220,01 à 274	10,98	11,20	8,78	8,96	7,68	7,83
De 274,01 à 348	15,66	15,97	12,53	12,78	10,96	11,18
De 348,01 à 440	22,00	22,44	17,60	17,95	15,40	15,71
De 440,01 à 531	29,22	29,80	23,38	23,85	20,45	20,86
De 531,01 à 679	40,76	41,58	32,61	33,26	28,53	29,10
De 679,01 à 827	53,78	54,86	43,02	43,88	37,64	38,39
De 827,01 à 975	68,29	69,66	54,63	55,72	47,80	48,76
Plus de 975	76,22	77,74	60,98	62,20	53,36	54,43
enfants extérieurs	83,85	85,53				

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3/07/03

Publié ou notifié le

Le 3 juillet 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 3 juillet 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 La Directrice des Services
 à la Population
 A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••

15 a) TARIFS 2003 - HALTE-JEUX Louise MICHEL

Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

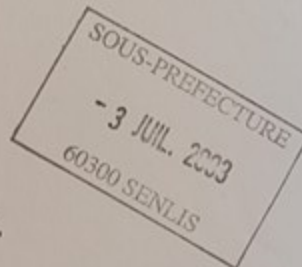
Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que ceux de la halte-garderie ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2001,

Que par arrêté du 1er décembre 1986, Monsieur le Préfet nous a informé que les tarifs des services publics locaux pourront à partir du 1er janvier 1987 être, dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Qu'il y a lieu de procéder à leur révision pour 2003,

Qu'il y a lieu également d'instaurer un tarif repas pour les deux journées continues,



«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu le rapport de la Commission Enfance,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer les tarifs de la HALTE-JEUX comme suit à compter du 1er septembre 2003

	RAPPEL TARIFS 2001	TARIFS A COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2003
	€	€
Prix horaire Montataire	0,67	0,70
Prix horaire extérieur	1,46	1,50
Public en recherche d'insertion (Maison Sociale)	0,15	0,15
Tarif Repas		2,30

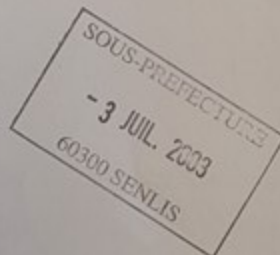
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
3 juillet 2003
Publié ou notifié le :
12.7.2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 12.07.2003
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

15b) ACTIVITES PERISCOLAIRES : TARIFS MUNICIPAUX 2003

Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que ceux de la « Halte-Garderie Péri-Scolaire » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 22 Juin 2001,

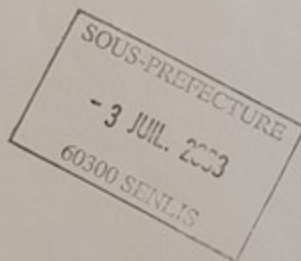
Que par arrêté du 1er décembre 1986, Monsieur le Préfet nous a informé que les tarifs des services publics locaux pourront à partir du 1er janvier 1987 être, dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Qu'il y a lieu de procéder à leur révision pour 2003,

Vu le rapport de la Commission Enfance,

Vu les tarifs 2001 votés par le Conseil Municipal du 22 juin 2001

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE



« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE de fixer les tarifs de la « Halte-Garderie Péri-Scolaire » comme suit à compter du 1er septembre 2003 :

QUOTIENT	TARIFS ACTUELS	TARIFS A COMPTER DU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2003
Moins de 208	1,45	1,49
De 208,01 à 220	1,80	1,85
De 220,01 à 274	1,95	2,01
De 274,01 à 348	2,32	2,39
De 348,01 à 440	2,51	2,59
De 440,01 à 531	2,67	2,75
De 531,01 à 679	2,85	2,94
De 679,01 à 827	3,05	3,14
De 827,01 à 975	3,26	3,36
+ de 975	3,49	3,59
Extérieurs	4,20	4,33

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3.07.2003

Publié ou notifié le :

11.07.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11.07.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services

à la Population
A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

••••

15c) TARIFS 2003 – CENTRE DE LOISIRS PIERRE LEGRAND

Sur le rapport de Mme BORDAIS, Adjointe au Maire, exposant :

Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que ceux du « Centre de Loisirs Pierre LEGRAND » ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2001 et 27 juin 2002,

Que par arrêté du 1^{er} décembre 1986, Monsieur le Préfet nous a informé que les tarifs des services publics locaux pourront à partir du 1^{er} janvier 1987 être, dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les tarifs appliqués actuellement

Vu le rapport de la Commission Enfance,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



PROPOSITION TARIF 2003 - SERVICE DES CENTRES DE LOISIRS

QUOTIENT	1 ENFANT INSCRIT				2 ENFANTS INSCRITS				3 ENFANTS INSCRITS ET PLUS			
	Journées		1/2 Jour		Journées		1/2 Jour		Journées		1/2 Jour	
	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003	2002	2003
Moins 208	0,91	0,94	0,47	0,48	0,73	0,75	0,38	0,39	0,44	0,46	0,34	0,35
De 208,01 à 220	1,20	1,24	0,63	0,65	0,95	0,98	0,49	0,50	0,84	0,87	0,43	0,44
De 220,01 à 274	1,45	1,49	0,73	0,75	1,15	1,18	0,59	0,61	1,01	1,04	0,50	0,52
De 274,01 à 348	1,63	1,68	0,82	0,84	1,31	1,35	0,66	0,68	1,14	1,17	0,58	0,60
De 348,01 à 440	1,95	2,01	0,98	1,01	1,55	1,60	0,79	0,81	1,37	1,41	0,69	0,71
De 440,01 à 531	2,13	2,19	1,07	1,10	1,69	1,74	0,85	0,88	1,49	1,53	0,75	0,77
De 531,01 à 679	2,29	2,36	1,14	1,17	1,83	1,88	0,91	0,94	1,60	1,65	0,79	0,81
De 679,01 à 827	2,56	2,64	1,22	1,26	1,96	2,02	0,97	1,00	1,71	1,76	0,85	0,88
De 827,01 à 975	2,74	2,82	1,31	1,35	2,10	2,16	1,04	1,07	1,83	1,88	0,90	0,93
Plus de 975	2,93	3,02	1,40	1,44	2,24	2,31	1,11	1,14	1,94	2,02	0,97	1,00
enfants extérieurs	3,90	4,02	1,95	2,01								

SECTEUR 12/15 ANS - TARIFS MINI-SEJOURS

QUOTIENT	Sejour de 5 jours		en Euro
	2002	2003	
Moins de 208		26,90	27,35
de 208,01 à 220		32,10	32,60
de 220,01 à 274		37,25	37,90
de 274,01 à 348		41,60	42,30
de 348,01 à 440		46,51	47,40
de 440,01 à 531		51,15	52,05
De 531,01 à 679		55,85	56,95
De 679,01 à 827		59,75	60,90
De 827,01 à 975		63,05	64,20
Plus de 975		67,00	68,35
enfants extérieurs		72,11	73,65

SOUS-PREFECTURE
- 3 JUIL. 2003
60300 SENLIS

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer les tarifs du « Centre de Loisirs Pierre Legrand » comme suit à compter du 1er septembre 2003 :

FETE DES CENTRES DE LOISIRS

Droit d'entrée 0,50 € pour les adultes
Gratuit pour les enfants

Repas adulte : 3,80 €
Repas enfant : 2,30 €



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31.07.2003

Publié ou notifié le :

31.07.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31.07.2003

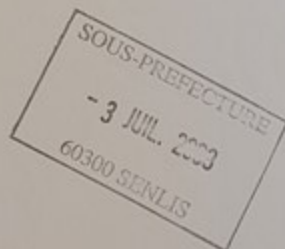
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••

15d) TARIFS 2003- RESTAURANT SCOLAIRE

Sur le rapport de Mme DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que les tarifs de restaurant scolaire ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 22 juin 2001 et du 27 juin 2002,

Qu'il y a lieu de procéder à leur révision pour 2003,

Vu le décret n° 87-654 du 11 août 1987 réglementant la hausse des tarifs des cantines scolaires pour les élèves de l'enseignement public,

Vu les tarifs appliqués actuellement,

Vu le rapport de la Commission Scolaire qui propose une augmentation de 2 %.

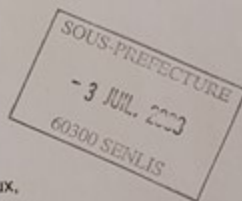
LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer les tarifs de la Restauration scolaire comme suit à compter du 1er septembre 2003 :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>



PROPOSITION DE TARIF POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

QUOTIENT FAMILIAL	NOMBRE D'ENFANTS INSCRITS	TARIFS 2002 euros	Restauration scolaire 2003 euros
moins de 208 €	1 enfant	0,88	0,90
	2 enfants	0,72	0,73
	3 enfants	0,64	0,65
de 208 à 220 €	1 enfant	1,13	1,15
	2 enfants	0,91	0,93
	3 enfants	0,79	0,81
de 220,01 à 274 €	1 enfant	1,39	1,42
	2 enfants	1,10	1,12
	3 enfants	0,95	0,97
de 274,01 à 348 €	1 enfant	1,62	1,65
	2 enfants	1,31	1,34
	3 enfants	1,13	1,15
de 348,01 à 440 €	1 enfant	1,84	1,88
	2 enfants	1,49	1,52
	3 enfants	1,31	1,34
de 440,01 à 531 €	1 enfant	2,09	2,13
	2 enfants	1,66	1,69
	3 enfants	1,46	1,49
de 531,01 à 679 €	1 enfant	2,35	2,40
	2 enfants	1,86	1,90
	3 enfants	1,65	1,68
de 679,01 à 827 €	1 enfant	2,52	2,57
	2 enfants	1,99	2,03
	3 enfants	1,76	1,80
de 827,01 à 975 €	1 enfant	2,68	2,73
	2 enfants	2,13	2,17
	3 enfants	1,88	1,92
plus de 975€	1 enfant	2,88	2,94
	2 enfants	2,28	2,33
	3 enfants	2,01	2,05
Enfants bénéficiant d'un P.A.I. (projet d'accueil individualisé)		0,50	0,51
Enfants Extérieurs		2,90	2,96
Enseignant effectuant la surveillance cantine			1,54

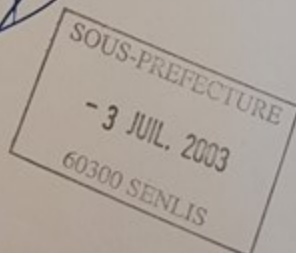
Acte reçu à la Sous Préfecture le : 2/07/2003
 Publié ou notifié le : 11/07/2003
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 11/07/2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 La Directrice des Services
 à la Population
 A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

15^e TARIFS 2003 – RESTAURANT ADMINISTRATIF – R.P.A –

Sur le rapport de Mme DESCHAMPS, Maire-Adjointe, exposant :

Que chaque année, la Ville de Montataire examine les tarifs municipaux,

Que ceux du restaurant administratif RPA ont été fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 27 juin 2002,

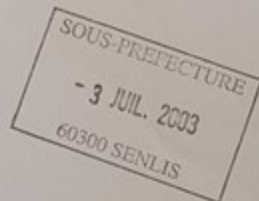
Que par arrêté du 1er décembre 1986, Monsieur le Préfet nous a informé que les tarifs des établissements publics pourront à partir du 1er janvier 1987 être, dans leur quasi totalité, librement fixés par les collectivités locales,

Vu les tarifs appliqués en 2002,

Vu le rapport de la commission scolaire et du Conseil d'Administration de l'OMRPA,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer les tarifs du Restaurant administratif RPA comme suit à compter du 1er septembre 2003 :



PROPOSITION DE TARIF POUR LE RESTAURANT DE LA R. P. A.

DESIGNATION	PERSONNEL COMMUNAL		EXTERIEUR	
	2002 Euros	2003 Euros	2002 Euros	2003 Euros
ENTREE	0,53	0,55	0,98	1,01
PLAT PRINCIPAL (ou 5 assiettes sans viande)	2,28	2,35	4,60	4,74
FROMAGE	0,51	0,53	0,97	1,00
DESSERT	0,51	0,53	0,97	1,00
PAIN	0,18	0,19	0,35	0,36
CAFE	0,31	0,32	0,59	0,61
DOUBLE CAFE/ THE	0,57	0,59	1,13	1,16
1/4 rouge	0,67	0,69	1,34	1,38
1/4 rosé	0,67	0,69	1,34	1,38
BIERE	0,67	0,69	1,34	1,38
CIDRE	0,50	0,52	0,92	0,95
COCA	0,50	0,52	0,92	0,95
EAU PETILLANTE	0,50	0,52	0,92	0,95
1/2 EAU	0,41	0,42	0,77	0,79
BORDEAUX			6,47	6,66
RETRAITES (Repas complet - tarif unique)	5,70	5,87	9,61	9,90

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3 juillet 2003
 Publié ou notifié le : 11 juillet 2003
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 11 juillet 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 La Directrice des Services
 à la Population
 A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO

SOUS-PREFECTURE
 - 3 JUL. 2003
 60300 SENTIS



SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

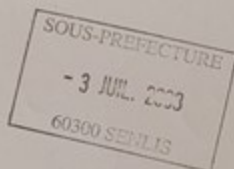
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



15f) TARIFS ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS

Sur le rapport de Monsieur Gérard DETRAUX, Adjoint au Maire, exposant :

L'Ecole Municipale des Sports fonctionne depuis septembre 2002 en direction des enfants âgés de 8 à 11 ans.

Il s'agit de proposer des cycles sportifs chaque mercredi matin durant l'année scolaire.

Il est nécessaire de modifier les tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal en date du 16 mai 2002 en prenant en compte l'augmentation du nombre de séances qui passe de 5 à 7 séances par cycle.

Vu l'avis favorable de la commission sports,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE de fixer les tarifs de l'Ecole Municipale des Sports comme suit à compter du 01/09/2003 par cycle de 5 à 6 semaines

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

QUOTIENT	1 ENFANT INSCRIT	2 ENFANTS INSCRITS	3 ENFANTS INSCRITS
	CYCLE EN EURO	CYCLE EN EURO	CYCLE EN EURO
- de 208	4,20	3,40	3,10
de 208,01 à 220	5,50	4,30	3,80
de 220,01 à 274	6,30	5,20	4,50
de 274,01 à 348	7,10	5,70	5,00
de 348,01 à 440	8,40	6,90	6,00
de 440,01 à 531	9,20	7,40	6,50
de 531,01 à 679	9,80	8,00	6,90
de 679,01 à 827	11,00	9,00	8,00
de 827,01 à 975	12,00	10,00	9,00
enfants extérieurs	14,00	14,00	14,00



BOSINO

SOUS-PREFECTURE
- 3 JUL. 2003
60300 SENLIS

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3 juillet 2003
 Publié ou notifié le : 11.07.2003
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 11.07.2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 La Directrice des Services
 de la Population
 A.M. RINGENBACH

Rugendo



Mairie
Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

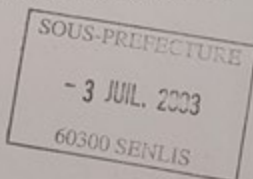
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

•••



16) ATTRIBUTION DES BOURSES AUX ETUDIANTS ANNEE SCOLAIRE 2003/2004 -

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens et aux étudiants qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous la forme de bourses.

QUE pour l'année 2003/2004, la commission scolaire demande de reconduire cette aide en posant une date limite de dépôt au 15 décembre 2003,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE

L'ATTRIBUTION d'une bourse aux étudiants post-baccalauréat jusqu'à l'âge limite de 28 ans à la date de la demande selon le quotient suivant :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- d'un montant de 228,70 euros pour un quotient inférieur ou égal à 1 524 euros annuel ;
- d'un montant de 198,20 euros pour un quotient supérieur à 1 524,01 euros et inférieur ou égal à 3 049 euros annuel ;
- d'un montant de 152,45 euros pour un quotient supérieur à 3 049,01 euros et inférieur ou égal à 7 622 euros annuel ;
- d'un montant de 122 euros pour un quotient supérieur à 7 622,01 euros et inférieur ou égal de 13 720 euros annuel ;
- d'un montant de 91,50 euros pour quotient supérieur à 13 720,01 euros annuel.

Sur la base de l'avis d'imposition ou de non-imposition de l'année 2002 des parents et de l'étudiant divisé par le nombre de part fiscale.

Sur présentation des justificatifs de paiement des frais d'inscription et d'un dossier faisant apparaître la situation financière de l'étudiant et de ses parents.

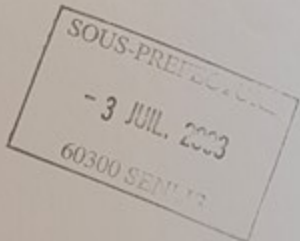
La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve de dépôt du dossier **avant le 15 DECEMBRE 2003.**

La dépense est inscrite au budget primitif 2003 – Fonction 2 Enseignement Formation – Sous Fonction 23 Enseignement supérieur – Article 6714 Bourses et Prix

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3.07.2003
 Publié ou notifié le : 11.07.2003
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 11.07.2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).



Pour le Maire et par Délégation
 La Directrice des Services
 à la Population
 A.M. RINGENBACH
[Signature]





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

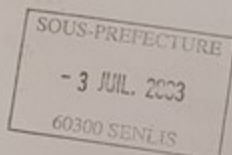
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



17) REMBOURSEMENT DE LA CARTE DE TRANSPORT AUX LYCEENS ET ETUDIANTS
- Année Scolaire 2003/2004

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous la forme suivante :

> PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT pour les déplacements scolaires sur les réseaux du STAC sur présentation de la carte de transport de l'année scolaire en cours,

QUE pour cette année, la commission scolaire demande la reconduction de cette aide en posant une date limite de dépôt au 15 décembre 2003,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

CONFIRME

Le remboursement des frais de transports scolaires aux lycéens et aux étudiants sur les réseaux du STAC au tarif en vigueur au 1er septembre 2003 en posant un âge limite de 28 ans à la date de la demande.

Le remboursement limité à certains quartiers de Montataire déterminés selon le plan annexé à la présente aux lycéens et étudiants fréquentant le lycée André MALRAUX de Montataire.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve du dépôt des demandes avant la date limite du 15 DECEMBRE 2003.

Les crédits sont inscrits au budget primitif – Fonction 2 Enseignement Formation – Rubrique 252 Transport Scolaire – Article 6247 Transports Collectif

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :
..... 21 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 21 juillet 2003

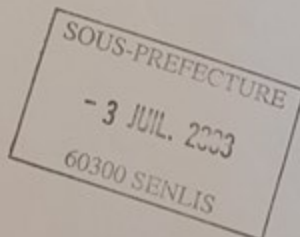
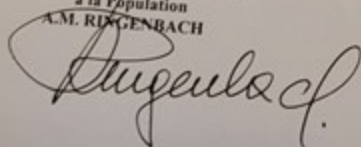
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGENBACH





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

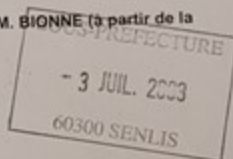
ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD



•••

18) ATTRIBUTION D'UN PRET DE LIVRES AUX LYCEENS ET AUX ETUDIANTS - Année scolaire 2003/2004 –

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, EXPOSANT :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité accorde une aide aux lycéens qui suivent une formation dispensée par l'Education Nationale et les organismes associés sous les formes suivantes :

➤ **PRET DE LIVRES SCOLAIRES** aux CAP, BEP, élèves de la PREMIERE à la TERMINALE et élèves de BTS (pour les étudiants en BTS le choix est laissé entre les livres ou la bourse),

QUE pour cette année, la commission scolaire demande la reconduction de cette aide en posant une date limite de dépôt au 15 novembre 2003,

QUE compte-tenu de l'aide financière de 55 euros du Conseil Régional allouée à la rentrée de septembre 2003 aux lycéens entrant dans un cycle SECONDAIRE, la commission scolaire propose de modifier l'aide apportée à ces élèves,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

CONFIRME

L'attribution des livres aux élèves qui suivent les enseignements de deuxième année suivants :

> CAP, BEP, PREMIERE à la TERMINALE, BAC PRO et BTS (pour les étudiants en BTS le choix est laissé entre les livres ou la bourse),

Les élèves entrant dans un nouveau cycle dans le SECONDAIRE pourront en complément de l'aide financière de 55 euros du Conseil Régional obtenir des manuels en fonction du stock disponible.

Si cette aide financière s'avère insuffisante et le stock de la ville épuisé, les élèves pourront recevoir un complément en bon de commande.

La décision d'attribution sera prise après examen des dossiers et sous réserve du dépôt des demandes avant la date limite du 15 NOVEMBRE 2003 :

Les crédits sont inscrits au budget primitif – Fonction 2 Enseignement Formation – Sous Fonction 22 Enseignement du 2nd degré – Article 6067 Fournitures scolaires

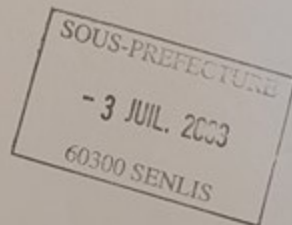
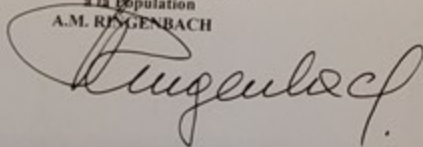
Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :
..... 3 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 3 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

19) FIXATION DES FRAIS DE SCOLAIRITE – Année scolaire 2003-2004

Sur le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

Qu' au terme de l'article 23 de la loi 83-663 du 27 juillet 1983 relative à la mise en oeuvre du transfert de compétences en matière d'enseignement, les communes accueillant des enfants extérieurs dans leurs écoles publiques, sont encouragées à conclure des accords de réciprocité.

Que si les accords ne peuvent être conclus, les communes fixent, annuellement, la contribution aux charges de fonctionnement qui sera sollicitée lors de l'accueil des enfants extérieurs.

Lors de sa séance du 9 octobre 1992, le Conseil Municipal a décidé, pour l'année 1993/1994 de fixer la contribution des communes aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants extérieurs au montant arrêté par Monsieur le Préfet de l'Oise, sur la base des propositions faites par l'Union des Maires de l'Oise.

Que cette somme est actuellement arrêtée à 392,50 euros pour l'année 2002/2003 avec un taux d'augmentation de 2 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECIDE :

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

- 1) DE PASSER des accords avec toutes les communes dès lors que cela sera possible.
- 2) DE RECONDUIRE les accords de réciprocité totale déjà existants avec les communes de CREIL, NOGENT SUR OISE, THIVERY, MONCHY-SAINT-ELOI, VILLERS-SAINT-PAUL, ST VAAST-LES-MELLO.
- 3) DE RECONDUIRE les accords de réciprocité partielle déjà existants avec la commune de MOUY (depuis 2000/2001).
- 4) DE PASSER d'un accord de réciprocité partielle à un accord de réciprocité totale avec la ville de SAINT-LEU-D'ESSERENT.
- 5) DE PASSER un accord de réciprocité partielle avec la commune de Bury.
- 6) DE FIXER la contribution des communes aux charges de fonctionnement pour les enfants extérieurs scolarisés dans les écoles de MONTATAIRE, tant élémentaires que maternelles, à 400,35 euros pour l'année scolaire 2003/2004.
- 7) DE FIXER cette contribution pour les communes du Canton de Montataire hors accord de réciprocité : MAYSEL, VILLERS-SOUS-SAINT-LEU, BLAINCOURT, CRAMOISY, MELLO, PRECY-SUR-OISE à la somme de 305,00 euros.
- 8) DE FIXER la contribution maximum pour MONTATAIRE aux charges de fonctionnement pour les enfants scolarisés à l'extérieur, tant élémentaires que maternelles à 400,35 euros et d'en appeler à l'arbitrage du Préfet, tel que prévu par la loi, lorsque la contribution demandée serait supérieure à cette somme.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

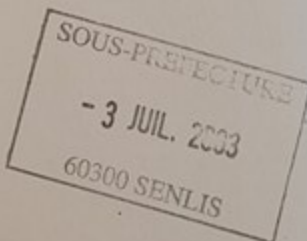
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

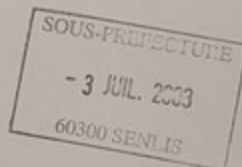
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••



**20) SORTIES SCOLAIRES : SUBVENTION AUX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES -
Année 2003-2004 -**

SUR le rapport de Madame Jocelyne DESCHAMPS, Adjointe au Maire, chargée des affaires scolaires, donne lecture du rapport suivant :

QUE depuis plusieurs années, la Municipalité apporte une aide financière aux établissements scolaires organisant une sortie scolaire sous la forme soit d'une sortie organisée dans le cadre d'un projet d'école, soit d'une sortie de fin d'année scolaire,

QUE, par conséquent, cette aide peut être versée dans le courant de l'année scolaire et non pas exclusivement en fin d'année scolaire ;

QUE dans le cadre de la préparation budgétaire 2003, la commission scolaire propose d'augmenter l'aide forfaitaire par classe afin d'alléger les charges liées au transport souvent lourdes pour les écoles,

QUE, par conséquent, il conviendrait que cette aide forfaitaire par classe puisse évoluer progressivement chaque année,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

QUE pour l'année scolaire 2003/2004, la commission scolaire propose de fixer la subvention de la ville par classe et par école à 60 euros au lieu de 54 euros,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

APPROUVE le principe de l'attribution d'une aide financière de **60 EUROS** pour les sorties scolaires des établissements élémentaires et maternels de Montataire.

Les crédits sont prévus au budget Primitif 2003 - Enseignement du 1er degré - 213/6251 - au titre de l'année scolaire 2003/2004 pour les sorties scolaires qui auront lieu entre septembre et décembre 2003.

Les crédits seront prévus au budget Primitif 2004 - Enseignement du 1er degré - 213/6251 - au titre de l'année scolaire 2003/2004 pour les sorties scolaires qui auront lieu entre janvier et juin 2004.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

..... 11/07/2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/07/2003

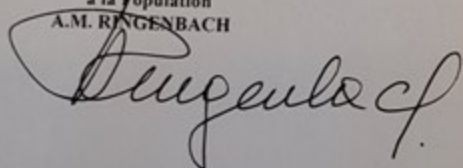
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

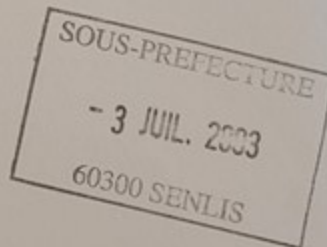
à la Population

A.M. RINGENBACH



Le Maire

San-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

21) ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE AUX AGENTS NON-TITULAIRES RECRUTES SUR CERTAINS EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2003 (FILIERE TECHNIQUE)

Vu l'article 88 de la loi n°84 – 53 du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le décret n°91 – 875 de septembre 1991 modifié,

Vu la délibération du 27 mars 1997 relative à l'attribution de l'indemnité de participation aux travaux,

Vu la délibération du 27 mars 1997 relative à l'attribution de la prime de service et de rendement,

Considérant qu'il conviendrait de recruter un agent non titulaire, M. Vincent GUIGONNET, sur la base d'une rémunération équivalente à celle octroyée aux agents stagiaires de même catégorie et de même emploi (agent technique 1^{er} échelon sur un emploi de mécanicien),

Considérant que l'attribution du régime indemnitaire favorise le recrutement d'agents non-titulaires sur certains emplois (emploi du niveau de la catégorie A ou emploi de remplacement d'un agent titulaire hors recrutement sur des besoins occasionnels ou saisonniers),

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Considérant que l'attribution du régime indemnitaire permet de fixer une rémunération équivalente à celle octroyée aux agents titulaires de même emploi et de même catégorie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE :

ARTICLE 1 – Est inséré un article 3 bis à l'article 3 de la délibération du 27 mars 1997 relative à l'indemnité de participation aux travaux, rédigé comme suit :

L'indemnité de participation aux travaux peut également être attribuée aux agents non titulaires nouvellement recrutés à compter du 1^{er} juillet 2003 sur la base de l'article 3 alinéas 1 et 3 de la loi du 26 janvier 1984 : emploi du niveau de la catégorie A ou emploi de remplacement d'un agent titulaire hors recrutement sur des besoins occasionnels ou saisonniers.

ARTICLE 2 – Est inséré un article 3 bis à l'article 3 de la délibération du 27 mars 1997 relative à la prime de service et de rendement, rédigé comme suit :

La prime de service et de rendement aux travaux peut également être attribuée aux agents non titulaires nouvellement recrutés à compter du 1^{er} juillet 2003 sur la base de l'article 3 alinéas 1 et 3 de la loi du 26 janvier 1984 : emploi du niveau de la catégorie A ou emploi de remplacement d'un agent titulaire hors recrutement sur des besoins occasionnels ou saisonniers.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 3.07.2003

Publié ou notifié le :

..... 1^{er} juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 30.06.2003

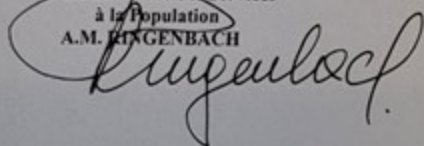
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

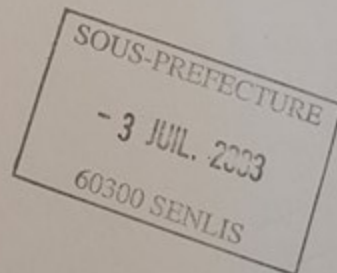
à la Population

A.M. HAGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

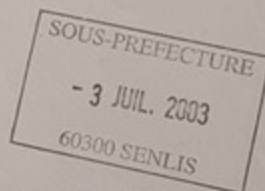
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAC représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



**22) ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE AUX AGENTS NON TITULAIRES
RECRUTES SUR CERTAINS EMPLOIS (FILIERE ADMINISTRATIVE)**

Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 portant droits et obligation des fonctionnaires,

Vu la loi n° 91-875 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-875 du 06 septembre 1991 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations du 20 décembre 2001 relatives aux régimes indemnitaires applicable aux agents de la filière administrative complétées par la délibération du 05 décembre 2002,

Considérant que l'attribution du régime indemnitaire favorise le recrutement d'agents non titulaires sur certains emplois (emploi du niveau de la catégorie A ou un emploi de remplacement d'un agent titulaire hors recrutement sur des besoins occasionnels ou saisonniers),

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant que l'attribution du régime indemnitaire permet de fixer une rémunération équivalente à celle octroyée aux agents titulaires de même emploi et de même catégorie,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

DECIDE :

Article 1 : Sont modifiés les articles 5 et 11 de la délibération du 05 décembre 2002, comme suit :

Le régime indemnitaire peut être attribué aux agents non titulaires nouvellement recrutés à compter du 01 juillet 2003 sur la base des articles 3 alinéas 1 et 3 de la loi du 26 janvier 1984 : emploi de niveau de catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient ou emploi de remplacement d'agents titulaires hors recrutement sur des besoins occasionnels ou saisonniers.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

11 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).



Le Maire

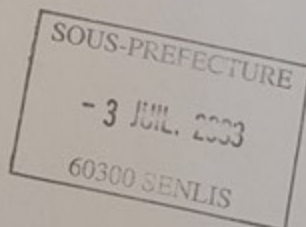
Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. BINGENBACH





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – M. BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPEL – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

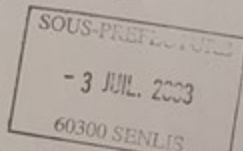
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



23) MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 14 DU 9 OCTOBRE 1997 RELATIVE AUX MODALITES DE REMUNERATION DES ANIMATEURS VACATAIRES SAISONNIERS DES CENTRES DE LOISIRS.

Sur le rapport de M. Le Maire, exposant :

Vu la délibération n° 14 du 9 octobre 1997 relative aux modalités de rémunération des animateurs vacataires des centres de loisirs, complétée par les délibérations n° 44 du 11 juin 1998, n°17 du 29 avril 1999, n° 29 du 22 juin 2001, puis par celle du 27 juin 2002.

Considérant la nécessité de revaloriser, à hauteur de 10 %, la rémunération des animateurs vacataires des centres de loisirs afin de disposer d'un personnel qualifié,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

DECIDE :

ARTICLE 1 - à compter du 1^{er} juillet 2003, la nouvelle rédaction de l'article 4 de la délibération n° 14 du 9 octobre 1997 susvisée est la suivante :

Les animateurs vacataires saisonniers des centres de loisirs sont payés à la vacation selon la grille de rémunération suivante :

FONCTIONS	1/2 JOURNEE	JOURNEE	NUITEE CAMPING
Animateur non-diplômé	24,28 €	42,54 €	10,35 €
Animateur stagiaire	27,10 €	48,37 €	10,92 €
Animateur diplômé	29,13 €	52,51 €	11,21 €
Directeur Adjoint	-	56,77 €	11,57 €
Directeur	-	63,49 €	11,95 €

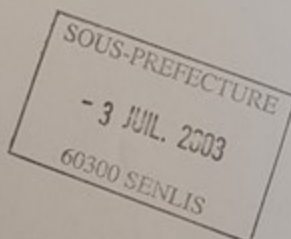
Ces montants seront indexés sur les taux d'augmentation des traitements de la fonction publique.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 3/07/2003
Publié ou notifié le : 11/07/2003
Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 11/07/2003
(Loi du 22 Juillet 1982)



Le Maire
Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. KINGENBACH





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

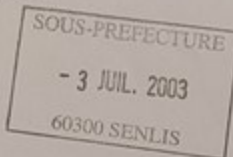
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



24) EMPLOI DE JOURNALISTE AU SERVICE COMMUNICATION / DETERMINATION LA REMUNERATION DE BASE ET DU REGIME INDEMNITAIRE

Sur le rapport de Monsieur le Maire exposant :

Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 et notamment son article 3, 3^{ème} alinéa, qui renvoie à l'article 4 de la loi du 11 janvier 1984,

Vu la délibération n° 31 du 03 Octobre 2002,

Vu la délibération n° 8 du 27 février 2003,

Considérant que l'emploi de journaliste créé par la délibération du 03 Octobre 2002 couvre partiellement l'ensemble des besoins et qu'il conviendrait de pourvoir cet emploi à temps plein,

Considérant qu'il est possible de créer un emploi du niveau de la catégorie A lorsque la nature des fonctions ou les besoins du service le justifient,

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire
 B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE :

Article 1^{er} : Que la présente délibération annule et remplace la délibération n° 8 du 27 février 2003

Article 2^{ème} : De créer un emploi de journaliste à temps complet à dater du 1^{er} Juillet 2003,

Article 3^{ème} : Que cet emploi sera rémunéré sur la base du grade d'Attaché 3ème échelon.

Article 4^{ème} : que sa rémunération sera composée de :

- d'un traitement brut indiciaire en référence à l'indice précité,
- d'une indemnité de résidence,
- éventuellement d'un supplément familial,
- de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) attribuée aux grades des Attachés territoriaux soit 15 % du traitement de base de l'agent et
- de l'IFTS 5% du traitement de base pour responsabilités particulières conformément à la délibération de ce jour relative à l'attribution du régime indemnitaire de la filière administrative à certains agents non-titulaires..

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

31/07/2003

Publié ou notifié le :

11/07/2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11/07/2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

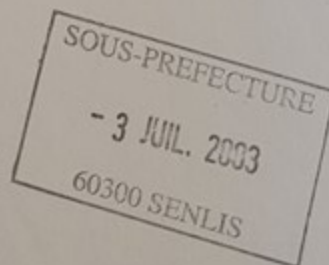
A.M. BINGENBACH

Bingebach



Jean-Pierre BOSINO
Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 23 JUIL 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOJAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

25) Espace de rencontres - Approbation du programme, concours de maîtrise d'œuvre, composition du jury & élection des 5 membres du conseil municipal.

Sur le rapport de Monsieur le maire, exposant :

Afin de cerner au plus près, les contours de cet "espace de rencontres", la Municipalité a confié à un intervenant extérieur, la réalisation du programme de l'opération.

Travaillé avec les employés qui utiliseront ou entretiendront les lieux, les élus, A.B.C.D. a construit le programme de consultation de maîtres d'œuvre.

PROGRAMME

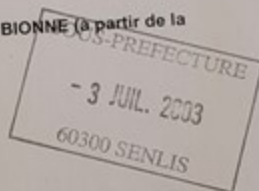
1.1 Les publics & activités envisagées

■ 3 catégories d'utilisateurs :

- la ville (réceptions, réunions, repas, ...)

Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



- les familles (baptêmes, mariages, ...)
- les associations (réunions, assemblées générales, repas, bals, ...)

■ **Les capacités :**

- fêtes de famille : 200 à 300 personnes assises
- réceptions ville : 400 personnes debout
- les spectacles : 400 à 500 personnes debout

1.2 Les conditions de réussite du projet

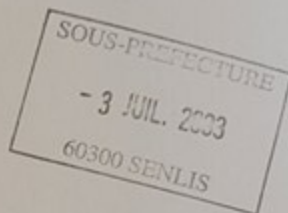
La réalisation de cet espace est soumise à des conditions spécifiques.

Pour les fêtes de famille et les réceptions :

- 2 fêtes simultanées au maximum, sans gêne sonore
- possibilités de préparer les plats sur place
- diffusion de musique sans nuisances pour l'extérieur
- capacité d'accueil en terme de stationnement
- espace extérieur de rencontres

Pour les représentations de spectacles :

- diffusion de musique sans nuisances pour l'extérieur
- équipement minimum de sons et d'éclairage
- espaces de pratiques simples et souples d'utilisation



1.3 Organisation des salles

- **Deux salles de 180 m²** (150 personnes) seront contiguës et munies d'une cloison séparative amovible, afin de pouvoir disposer de deux salles qui communiquent ou bien, d'une grande salle de 360 m² pour les manifestations de plus grande ampleur. Ces deux salles ont un office et des sanitaires en commun.
- **Une salle de 240m²** (200 personnes) possèdera son propre office, son propre bloc sanitaire et un accès indépendant.

1.4 Un site d'accueil à valoriser

Le lieu d'implantation prévu devant les salles de cinéma PATHE s'inscrit dans la réflexion de requalification urbaine du secteur intercommunal de Gournay.

Il devra faire l'objet d'un traitement de qualité (sol et végétal).

1.5 Le coût

Hors indemnité des candidats au concours de maîtrise d'œuvre et aux fondations spéciales, l'opération est estimée par le programmiste à 2.250.000 euros T.T.C.

Compte tenu du programme (1200 m² de surface hors œuvre nette), le projet est soumis à un cadre financier contraint, dont devront tenir compte les maîtres d'œuvre, dans leur proposition.

CONCOURS

C'est sur ces bases qu'il vous est proposé d'organiser un concours de maîtrise d'œuvre sur esquisse afin de désigner le lauréat chargé de cet "espace de rencontres".

2.1 Candidats & indemnités

Après appel à candidatures, le jury de concours proposerait de retenir 4 candidats admis à remettre leur esquisse.
Ils devront être indemnités à hauteur de 80 % au minimum de l'élément esquisse dans la mission de base.

2.2 Composition du jury

Il nous faut désigner pour les représentants du maître de l'ouvrage, 5 membres de notre conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, M. COUALLIER, M. GODARD, Mme SALES, Mme DESCHAMPS, M. PEZETTA, le maire étant de droit, le président du jury.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve le programme et autorise Monsieur le maire, à lancer la procédure de désignation du maître d'œuvre et à signer toutes les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

..... 31 juillet 2003

Publié ou notifié le :

..... 11 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 31 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

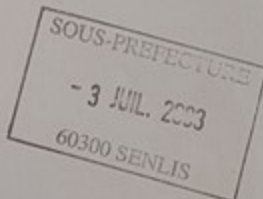
A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

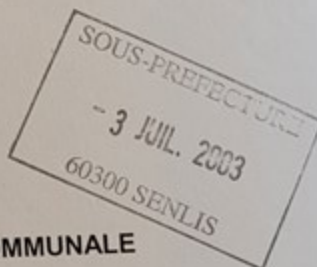
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

••••



**26) DECLASSEMENT DE VOIE DEPARTEMENTALE EN VOIE COMMUNALE
AUTORISATION DE PRINCIPE**

Sur le rapport de Monsieur Godard, adjoint au maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

La C.C.A.C. souhaite voir classer en route départementale, la voie dite "liaison rive droite/rive gauche de l'Oise", qui relie la R.D 200 à la R.D 201.

Le Conseil Général a émis un avis favorable sous condition que ce projet de transfert, s'inscrive dans le cadre d'un remaniement global intéressant toute l'agglomération creilloise.

En contrepartie, les routes départementales situées à l'intérieur des villes de la communauté de commune de l'agglomération creilloise, seraient incorporées dans le domaine public communal.

La rétrocession des routes départementales urbaines se ferait par enquête publique, menée commune par commune.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

La rue Finsterwalde, ainsi que la rue Lénine jusqu'au PN 45 "Les Forges" RD 123, sont concernées par cette rétrocession.

Le coût d'entretien de la chaussée, bien que relevant à terme du domaine public communal, serait pris en charge par la C.C.A.C.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve ces dispositions,

Et autorise Monsieur le Maire, à signer les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous-Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 3 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services
à la Population

A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••

27) Convention entre la ville de Montataire et France Télécom : travaux de câblage téléphonique lors de l'aménagement de l'axe Lénine, Jaurès, République

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au Maire délégué aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Que les travaux de requalification de l'axe Lénine, Jaurès, République, 1^{ère} tranche sont en cours d'achèvement.

Que le projet prévoit la dissimulation de l'ensemble des réseaux aériens, dont le réseau téléphonique.

Qu'il convient désormais, de définir les modalités de participation des différents partenaires à la réalisation et au financement des travaux d'effacement des réseaux téléphoniques par l'intermédiaire de la signature d'une convention.

Que la ville de Montataire a réalisé dans le cadre des travaux de requalification de l'axe, les travaux de génie civil de télécommunication.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Que les travaux de câblage seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage France Télécom, pour un montant total de 16.875 euros H.T.

Que la participation de la commune est évaluée à 14.970 euros H.T.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, à l'unanimité

Autorise Monsieur le maire ou son représentant, à signer une convention avec France Télécom, définissant les modalités techniques et financières relatives à l'opération.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

3 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 3 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A.M. RINGEBACH

Ringebach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRÉ - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



28) Aménagement de l'axe Lénine, Jaurès, République - 1^{ère} tranche
Avenants de plus-value aux marchés n° 031/01 et 032/02

Sur le rapport de Monsieur Stéphane Godard, adjoint au maire délégué à l'urbanisme, aux finances et à la maintenance du patrimoine, exposant :

Les travaux liés à l'aménagement de l'axe Lénine/Jaurès/République, 1^{ère} tranche sont en cours de réalisation.

Plusieurs problèmes techniques sur les réseaux se sont révélés, et plus particulièrement sur la fibre optique, qui nous contraignent à déplacer la remontée aéro-souterraine rue Abel Lancelot, au niveau du poste "Rolland" de la R.C.C.E.M.

Par ailleurs, l'emprise du projet prévoit une fin de la requalification des espaces extérieurs, au droit de l'ouvrage D.200.

Il convient donc, afin de parachever l'ensemble, de terminer les aménagements devant les commerces situés au niveau du carrefour "Les Forges".

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Ces prestations entraînent :

- une plus-value de **65.440,51 euros TTC**. Le montant du marché n° 031/02 (société APPIA-EUROVIA) lot n° 1 passerait de 941.432,60 euros TTC à 1.006 873,11 euros TTC
- une plus-value de **18.398,43 euros TTC**. Le montant du marché n° 032/02 (société CEGELEC) lot n° 2 passerait de 202 131,89 euros TTC à 220 530,32 euros TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve ces avenants et autorise Monsieur le maire, à signer les pièces à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
de Population
A.M. RINGENBACH

Ringenbach A.M.



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPEL – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

Cette délibération a été délibérée et votée en début de séance du conseil municipal, avant la délibération n°1 inscrite à l'ordre du jour.

••••

29 JAVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE REVISION D'URGENCE DU POS DE NOGENT SUR OISE

Sur le rapport de Monsieur le Maire :

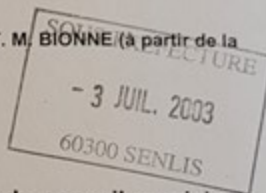
Par courrier du 30 mai 2003, Monsieur le Maire de Nogent sur Oise nous a informés de sa volonté de réviser d'urgence le POS de son territoire.

Il s'agit de permettre, sur un terrain situé rue Jean Jaurès, l'installation d'une aire de 2500m² avec six emplacements pour accueillir six familles de nomades sédentarisés sur le Quai d'Aval.

A l'heure actuelle, ces parcelles sont classées en zone NDj du POS qui correspond à des secteurs de jardins familiaux.

Il est proposé de transformer cette zone en zone UF qui autoriserait l'implantation de cette aire de Nomades.

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>



Notre commune est tout à fait consciente de la nécessité, notamment pour des raisons de sécurité, de déplacer les familles résidant actuellement en caravanes sur le Quai d'Aval.

D'ailleurs, la municipalité a proposé à la CCAC, qui a en charge cette compétence, des terrains et établi les premiers contacts avec les propriétaires - ces terrains se trouvent aux franges urbaines de la ville au-dessus du restaurant scolaire Paul Langevin.

Ce n'est pas du tout le cas de l'implantation prévue pour la ville de Nogent :

- 1) le terrain se situe au cœur d'un secteur pavillonnaire fortement urbanisé sur la limite territoriale de Montataire et Nogent sur Oise en plein cœur d'agglomération.
- 2) les riverains se mobilisent fortement contre le projet d'implantation (nuisances, ...).
- 3) le schéma d'aménagement d'ensemble de Gournay, validé tout récemment par la communauté de communes de l'agglomération creilloise, propose de réserver ces terrains d'assiette pour désenclaver ces quartiers et les relier au RD200.
- 4) le transfert des problèmes du Quai d'Aval avec Praxair sur un secteur pavillonnaire de plusieurs centaines de logements réglerait rien sinon provoquer ailleurs les mêmes effets très rapidement.

C'est ce qui fonde l'avis défavorable de la Ville de Montataire sur l'implantation de ce projet.

Le Conseil Municipal approuve A L'UNANIMITE cette position et autorise Monsieur le Maire à saisir le commissaire enquêteur de cette opposition.

Acte reçu à la Sous Préfecture le : 2 juillet 2003
 Publié ou notifié le : 21 juillet 2003
 Le Maire certifie que le présent Acte a caractère exécutoire à la Date du 21.07.2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).



(Signature)
 Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO

Pour le Maire et par Délégation
 La Directrice des Services
 Régulation
 A.M. RINGENBACH
(Signature)

SOUS-PREFECTURE
 - 3 JUL. 2003
 60300 SENLIS



Montataire
VILLE DE L'OISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGOU - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

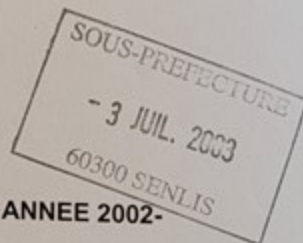
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

••••



30) RAPPORT ANNUEL D'EXECUTION DES MARCHES PUBLICS - ANNEE 2002-

Sur le rapport de M. le Maire, exposant :

Vu le décret N° 93-733 du 27 mars 1993 relatif à la transparence des procédures des marchés publics et modifiant le Code des Marchés Publics, décret qui complète le livre III du Code des Marchés Publics en créant un titre V, article 361-1 et 361-2,

Vu l'article 361-2 qui indique « les informations sur l'exécution des marchés soldés dans l'année ou en cours d'exécution font l'objet d'un rapport récapitulatif annuel communiqué à l'assemblée délibérante de la collectivité ou de l'établissement, à l'occasion de la présentation du budget »,

Considérant ces dispositions, il est porté à la connaissance des membres du Conseil Municipal, le rapport récapitulatif annuel, ci-annexé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,
DECIDE de prendre acte de ce rapport.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
 3 juillet 2003
 Publié ou notifié le :
 11 juillet 2003
 Le Maire certifie que le présent
 Acte a caractère exécutoire à la
 Date du 11 juillet 2003
 (Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
 En l'absence des Services
 de Population
 A. M. HINGENBACH

Hingebach



Le Maire
 Jean-Pierre BOSINO



MARCHES EN COURS ET TERMINES
ANNEE 2002

Service Financier

N° Marché	TITULAIRE	DESIGNATION	NOTIFIE LE	MONTANT TTC DU MARCHÉ	MANDATE	OBSERVATION
Marché 1999	Gras Savoye	Contrat d'assurance du Personnel	16/03/99	Taux de la prime 3,90% applicable sur le montant de la masse salariale	515 427,53 €	Soldé le 19/06/2002
Marché/25 2000	Samara	Matériel informatique	13/07/00	Montant annuel estimé à : 53 357,17€ pendant 3ans	155 515,88 €	en cours au 31/12/2002
Marché/43 2001	Aisne Bureautique Systèmes	Location et maintenance de photocopieur	18/08/01	Montant estimé à 2 000 000de copies annuelles pendant 3 ans 0,014467€ la copie analogique 0,022547€ la copie numérique	56 837,78 €	en cours au 31/12/2002
Marché 2002	Gras Savoye	Contrat d'assurance du Personnel	28/03/02	Taux de la prime 4,15% applicable sur le montant de la masse salariale Marché sur 3 ans	183 676,17 €	en cours au 31/12/2002

RAPPORT DES MARCHES 2002
Direction Services Techniques

N° MARCHÉ	TITULAIRE	DESIGNATION	NOTIFIE LE	MONTANT TTC	MANDATE	OBSERVATIONS
002/01	BERMA	Rénovation du groupe scolaire J. Decour 2ème tranche LOT 1 démolition, gros œuvre	19/02/2001	347 111,65 € Avenant : 15 913,54	363 025,19 €	SOLDE
003/01	GECAPE	LOT 4 couverture, étanchéité	28/03/2001	23 160,22 €	23 160,22 €	SOLDE
004/01	CREIL SOLS	LOT 10 sols durs	14/03/2001	13 167,80 €	13 167,80 €	SOLDE
005/01	CREIL SOLS	LOT 11 sols souples	14/03/2001	64 760,73 €	64 760,73 €	SOLDE
006/01	SEG	LOT 14 électricité	14/03/2001	265 734,89 € A venant : 12148,04	277 882,92 €	SOLDE
007/01	MARISOL	LOT 13 faux plafonds	18/05/2001	78 034,99 €	78 034,99 €	SOLDE
008/01	POLITOWSKI	LOT 15 plomberie sanitaire	28/03/2001	61 080,22 €	61 080,22 €	SOLDE
009/01	POLITOWSKI	LOT 16 chauffage, VMC	28/03/2001	185 007,77 €	185 007,77 €	SOLDE
010/01	THYSSEN	LOT 17 ascenseur	14/03/2001	32 618,66 €	27 581,66 € pénalités	SOLDE
012/01	SEPIC	LOT 6 ravalement	26/03/2001	94 700,26 €	94 700,26 €	SOLDE
013/01	SNED	LOT 8 Menuiseries intérieures	28/03/2001	160 102,76 €	160 102,76 €	SOLDE
014/01	MATEUS	LOT 7 cloisons	19/04/2001	66 283,89 €	66 283,89 €	SOLDE
015/01	GAUVRIT SN	LOT 5B bardage bois	28/03/2001	88 787,87 €	84 830,11 € (pénalités)	SOLDE

N° MARCHÉ	TITULAIRE	DESIGNATION	NOTIFIE LE	MONTANT TTC	MANDATE	OBSERVATIONS
016/01	COPPENS	LOT 3 charpente	19/04/2001	56 886,65 €	56 886,65 €	SOLDE
017/01	COPPENS	LOT 9 métallerie	19/04/2001	56 058,89 €	56 058,89 €	SOLDE
026/01	CHROMATECH	LOT 12 peinture - revêtements muraux	02/07/2001	109 084,72 €	101 557,87 € pénalités	SOLDE
038/01	ARTISAL SNED	LOT 5A menuiseries extérieures	27/08/2001	145 582,18 €	131 225,17 € pénalités	SOLDE
		REMISE AUX NORMES DU PETIT CHÂTEAU				
023/01	JEAN PONT	LOT 2 peinture	14/06/2001	148 654,43 F 22 662,22 €	148 654,43 F 22 662,22 €	SOLDE
042/01	GUILLOU	REPRISE DU MUR DE SOUTÈNEMENT QUAI D'AVAL	nov-01	504 855,52 F 76 891,13 €	504 855,52 F 76 891,13 €	SOLDE

N° MARCHE	TITULAIRE	DESIGNATION	NOTIFI LE	MONTANT TTC	MANDATE	OBSERVATIONS
028/01	MATEUS	AMENAGEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE EDMOND LEVELLE LOT 1 gros oeuvre	juin-01	213 466,00 F	170 112,01 F	Azielle DGD
033/01	SPIE CITRA	RECONSTRUCTION DU PONT A.CROIZAT	27/06/2001	333 217,93 €	328 507 68 € prestations relatives	SOLDE
036/01	SEG	AMENAGEMENT DU CARREFOUR A.France LOT 2 éclairage public	13/08/2001	61 390,68 F	61 390,68 F	SOLDE
041/01	BEUGNET	LOT 1 VRD	16/10/2001	946 369,80 F	9 398,95 € 946 369,80 F 144 273,14 €	SOLDE
039/01	FORCLUM	TRAVAUX RUE DES DEPORTES 1ère tranche LOT 2 mise en souterrain des réseaux aériens BT EP	16/10/2001	442 508,28 F	67 459,90 €	SOLDE
040/01	SOBECA	LOT 1 voirie assainissement réseaux	16/10/2001	1 283 703,88 F	195 699,39 €	SOLDE

N° MARCHE	TITULAIRE	DESIGNATION	NOTIFIE LE	MONTANT TTC	MANDATE	OBSERVATIONS
020/01	ANCO	Lavage des conteneurs hermétiques à ordures ménagères	08/08/2001	23 091,61 € (selon qté estimative)	24 410,11 €	SOLDE
N° 08/98	SANIT	Ramassage des monstres et encombrants	19/05/1998	304 973,28 F/an	210 852,58 F	SOLDE
N° 19/01	ENET	Lavage des abribus	27/06/2001	98,10 F/abribus/mois 14,96 euros/abribus/mois	1 328,78 €	SOLDE
N° 18/01	SANIT	Ramassage des encombrants	06/06/2001	334 282,00 F	0,00 F	facturation non conforme au marché
N° 36/99	ARVAL	Maitrise d'œuvre - rénovation du groupe scolaire J. DECOUR	18/12/1999	915 063,13 F 139 500,47 €	122 515,88 €	SOLDE

N° MARCHE	TITULAIRE	DESIGNATION	NOTIFIE LE	MONTANT TTC	MANDATE	OBSERVATIONS
N°14/00	BEUGNET	Lotissement Bessemer - Travaux de VRD Lot 1 - Voirie, assainissement et réseaux divers	20/04/2000	2 571 328,24 F	2 571 328,24 F 391 998,46 €	SOLDE
N°34/01	SEVOISE	Entretien des espaces verts	27/05/2001	157 449,36 €	157 449,36 €	renouvelable 2 fois
N° 21/00	LEON NOEL	Restauration Vitraux Eglise Noire Dame Lot 1 - maçonnerie Pierre de taille	26/09/2000	29 095,82 € (tranche ferme) 26 594,14 € (tranche conditionnelle)	29 720,09 € (avec révisions prix) 23 155,75 €	SOLDE
N° 22/00	ATELIERS COURAGEUX	Lot 2 - Vitraux	26/09/2000	26 462,07 € (tranche ferme) 12 734,30 € (tranche conditionnelle)	26 466,30 € 13 184,58 € (avec révision prix)	SOLDE SOLDE
N° 23/00	CRETE	Lot 3 - Couverture	27/09/2000	7 384,33 € Tranche conditionnelle	7 658,93 € (avec révision prix)	SOLDE
N° 24/00	ASSELIN	Lot 4	26/09/2000	3 172,52 € Tranche conditionnelle	7 658,93 € 5avec révision prix)	SOLDE

N° MARCHÉ	TITULAIRE	DESIGNATION	NOTIFIE LE	MONTANT TTC	MANDATE	OBSERVATIONS
N° 32/00	BEUGNET	Aménagement des rues C. FABIEN/M. THOREZ Lot 1 - Démolition, terrassement réseaux, serrurerie	05/12/2000	2 464 694,31 F 375 740,23 €	375 740,23 €	SOLDE
N° 34/00	SEVOISE	Lot 3 - Terre végétale et plantations	05/12/2000	237 350,88 F 36 183,93 €	36 183,93 €	SOLDE
N° 23/99	EVRARD	Mise à disposition d'un autocar avec chauffeur	23/07/1999	52 335,50 €	52 335,50 €	reconductible 5 ans
N°001/02	YVES HENRY	Appel d'offres passés en 2002 Maîtrise d'oeuvre - création d'une agence ANPE	25/01/2002	17 222,40 €	18 583,29 €	SOLDE
N°002/02	BET VIATEC	Maîtrise d'oeuvre - aménagement de l'axe Lénine / Jaurès République	23/03/2002	280 786,12 €	honoraires supli avec les travaux 103 462,79 €	NON SOLDE
N°003/02	LUDO PARC	Mise à disposition de jeux évolutifs dans les écoles maternelles	06/05/2002	54 538,63 € / an	0 €	sur 6 ans
N°004/02	SCREG	VRD - rue LESIOUR (lot 1 programme de voirie 2002)	28/06/2002	75 812,05 €	75 812,05 €	SOLDE

N° MARCHE	TITULAIRE	DESIGNATION	NOTIFIE LE	MONTANT TTC	MANDATE	OBSERVATIONS
N°005/02	AMIANTE 36	Création d'une agence ANPE à Montataire	13/06/2002	10 391,35 €	10 391,35 €	SOLDE
N°006/02	3.A.	Lot 1 désamiantage	13/06/2002	16 279,85 €	17 869,43 €	SOLDE
		Lot 3 menuiseries extérieures et serrurerie		avenant : 1 589,48 €		
N°007/02	BRUYERE	Lot 2 démolition, maçonnerie, plâtrerie, doublage	13/06/2002	64 680,91 €	92 536,52 €	SOLDE
				7 855,60 €		
N°008/02	LALOUP	Lot 5 peinture	13/06/2002	23 966,23 €	25 889,25 €	SOLDE
				1 923,02 €		
N°009/02	ACART	Lot 4 cloisons démontables et faux plafonds	13/06/2002	13 814,25 €	13 814,25 €	SOLDE
N°010/02	SIMPLIFOR	Lot 6 électricité	13/06/2002	25 693,67 €		
N°011/02	AMBROISE	Lot 7 plomberie chauffage	02/07/2002	19 646,67 €	20 286,53 €	SOLDE
				639,86 €		
N°013/02	ENET 60	Lavage des abribus	25/06/2002	15,25 €/abribus/mois		renouvelable 2 fois
N°014/02	ANCO	Lavage des conteneurs à OM	28/06/2002	23 856,68 €	14 652,77 €	renouvelable 2 fois
N°015/02	APPRIA OISE	Programme d'enduits minces (lot 2 programme voirie 2002)	08/11/2002	45 110,50 €	45 110,50 €	SOLDE
N°016/02	GUILLOU	Réfection trottoirs rue J Labourde (lot 3 programme voirie 02)	18/06/2002	40 371,87 €	40 371,87 €	SOLDE
N°017/02	GUILLOU	Réfection allée des marronniers (lot 4 programme voirie 02)	28/06/2002	81 070,47 €	171 764,01 €	SOLDE
				Avenant : 90 693,54 €		

N° MARCHE	TITULAIRE	DESIGNATION	NOTIFIE LE	MONTANT TTC	MANDATE	OBSERVATIONS
N°018/02	SCREG	Réfection de la cour de l'école J.MACE (lot 5 prog, voirie 02)	02/05/2002	17 588,38 €	17 588,38 €	SOLDE
N°019/02	SITA Normandie	Nettoyage du mobilier urbain selon bordereau de prix	05/07/2002	4 094,43 € (environ 1 nettoyage)	- €	renouvelable 2 fois
N°020/02	ERCAM	Agencement d'un salon de coiffure	21/10/2002	98 891,26 €	0,00	
N°021/02	SITA Normandie	COLLECTE SELECTIVE (logts individuels et collectifs)	01/06/2002	880,64 € la tonne	18 660,60 €	marché suspendu le 30/11/02
N°022/02	SITA Normandie	Collecte et traitement des encombrants	02/10/2002	70 739,88 € (pour 430 T)	- €	renouvelable 2 fois
		Mise aux normes du bâtiment restauration centre aéré				
N°023/02	BERMA	Lot 1 gros oeuvre VRD	14/10/2002	39 468,00 €	0 €	
N°024/02	SIMPLIFOR	Lot 6 faux plafonds	14/10/2002	6 475,72 €	0 €	
N°025/02	MARISOL	Lot 4 doublage	14/10/2002	13 213,77 €	0 €	
N°026/02	PINEL Claude	Lot 7 électricité	14/10/2002	27 735,51 €	0 €	
N°027/02	METAL LOX	Lot 3 menuiseries extérieures	14/10/2002	5 175,09 €	0 €	
N°028/02	CREIL SOLS	Lot 5 carrelage	14/10/2002	8 075,70 €	0 €	
N°029/02	GECAPE	Lot 2 couverture étanchéité	14/10/2002	25 897,65 €	- €	

N° MARCHÉ	TITULAIRE	DESIGNATION	NOTIFIE LE	MONTANT TTC	MANDATE	OBSERVATIONS
N°030/02	EUROVOIRIE	Acquisition d'une balayeuse	29/10/2002	102 437,40 €	€	
N°031/02	APPIA/EUROVIA	Aménagement de l'axe Lénine/Jaurès/République 1ère tranche	29/10/2002	876 705,08 €	67 696,92	
N°032/02	CEGELEC	Lot 1 VRD	29/10/2002	202 131,89 €	9 530,45 €	
N°033/02	C.G.E.V.	Lot 2 électricité - éclairage public Lot 3 espaces verts	29/10/2002	32 850,17 €	€	
		SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS				
N°034/02	France TELECOM	Lot 1 communications entrantes	18/11/2002	40 311,18 €	0 €	
N°035/02	KAPTECH	Lot 2 communications sortantes	18/11/2002	48 229,90 €	€	
N°036/02	SFR	Lot 4 abonnements & communications GSM	18/11/2002	5 811,36 €	0 €	
N°037/02	France TELECOM	Lot 5 prestations pour liaisons permanentes	18/11/2002	1 855,14 €	0 €	
N°038/02	France TELECOM	Lot 3 communications vers les autres services	18/11/2002	34 062,08 €	0 €	

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

•••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

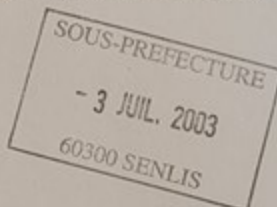
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLEY. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

•••



31) ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE AV 101p APPARTENANT A Monsieur TRAN

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que Monsieur TRAN est propriétaire de la parcelle cadastrée AV 101 p, sise lieudit « Sous le Clos de Vittel » à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie de 81 m2,

Considérant que cette parcelle est issue de la division de la parcelle AV 101 d'une superficie totale de 568 m2 appartenant à Monsieur TRAN,

Considérant que cette parcelle est incluse dans le sol d'alignement,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu l'estimation des services Fiscaux,

Vu le compromis de vente,

Vu le plan cadastral,

DECIDE l'acquisition de la parcelle AV 101p sise lieudit « Sous le Clos de Vittel » à Montataire d'une superficie de 81 m2, appartenant à Monsieur TRAN au prix de 15,24 €/m2 soit 1234,44 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :

Publié ou notifié le :

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

de Population

A. BRINGENBACH

Bringebach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGO - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

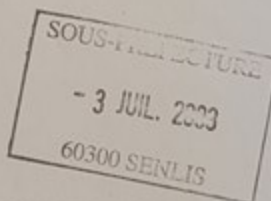
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNIAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETARE DE SEANCE : M. GODARD

••••



32) ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AK 150 APPARTENANT A MONSIEUR DARRAS

Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que Monsieur DARRAS est propriétaire de la parcelle cadastrée AK 150, sise lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire, située dans le secteur UD du POS, d'une superficie de 168 m2,

Considérant que cette parcelle est nécessaire au projet d'aménagement de la Sente des Chères Vignes,

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

Vu l'estimation des services Fiscaux,

Vu le plan cadastral,

DECIDE l'acquisition des parcelles AK 150 sise lieudit « Sente des Chères Vignes » à Montataire d'une superficie totale de 168 m2, appartenant à Monsieur DARRAS au prix de 515 Euros.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :

..... 11.07.2003

Le Maire certifie que le présent

Acte a caractère exécutoire à la

Date du 11.07.2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation

La Directrice des Services

à la Population

A. M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO – M. COUALLIER – Mme DESCHAMPS – M. GODARD – Mme BUZIN – Mme BORDAIS – M. RAYMOND – M. CAPET – M. DETRAUX – M. KORDJANI – M. ZANETTI – Mme BURATO – M. BOYER – Mme SALES – Mme BELFQUIH – Mme GRUNY – M. D'INCA – Mme BISSANGOU – Mme BAILLEUX – M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) – M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) – Mme LEHOUX – M. BIONNE (jusqu'à la délibération n°6).

ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOUMER représentée par M. BOSINO – Mme DACHEUX représentée par M. GODARD – M. WOZNIAK représenté par M. BOYER – Melle CORTES représentée par Mme BURATO – M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) – Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER – M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER – M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

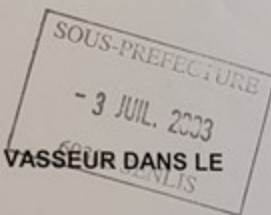
ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE – M. FORTUNATO – M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••

33) VERSEMENT D'UNE INDEMNITE CULTURALE A L'EARL VASSEUR DANS LE CADRE DE L'ACQUISITION DE LA PARCELLE ZC 29



Sur le rapport de Monsieur COUALLIER, Adjoint au Maire, chargé des questions d'Urbanisme, des Affaires Economiques et Développement Industriel, exposant :

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, dans une délibération en date du 26 mai 2003, l'acquisition de la parcelle ZC 29 sise lieu dit « La Faucette » pour y réaliser une Plate-Forme de tennis,

Considérant que la parcelle fait aujourd'hui l'objet d'un bail entre les consorts FREMON et l'EARL VASSEUR sise 1, rue de Neuilly, 60 530 CROUY EN THELLE,

Considérant que l'EARL VASSEUR exploite actuellement la parcelle,

Considérant qu'il est nécessaire pour pouvoir disposer librement du terrain de verser une indemnité culturelle à l'exploitant,

«Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire»

B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41

<http://www.mairie-montataire.fr>

centième feuillet.
Pour le Sous-Préfet, 100

ALANNE
DifocalANNE

Considérant l'utilité de l'opération,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

Vu le plan cadastral,

DECIDE le versement d'une indemnité culturale de 3.800 Euros à l'EARL VASSEUR, 1, rue de Neuilly, 60 530 CROUY EN THELLE

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tout acte à intervenir.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
3 juillet 2002

Publié ou notifié le :
11 juillet 2002

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 10.7.2002
(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

Ringenbach



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU LUNDI 23 JUIN 2003

••••

L'an Deux mil trois le lundi vingt trois juin à dix neuf heures, le Conseil Municipal de Montataire, convoqué le mercredi 11 juin deux mil trois, s'est réuni en séance ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BOSINO, Maire de la Commune de Montataire.

ETAIENT PRESENTS : M. BOSINO - M. COUALLIER - Mme DESCHAMPS - M. GODARD - Mme BUZIN - Mme BORDAIS - M. RAYMOND - M. CAPET - M. DETRAUX - M. KORDJANI - M. ZANETTI - Mme BURATO - M. BOYER - Mme SALES - Mme BELFQUIH - Mme GRUNY - M. D'INCA - Mme BISSANGO - Mme BAILLEUX - M. TUIL (jusqu'à la délibération n°6) - M. MERCIER (jusqu'à la délibération n°6) - Mme LEHOUX - M. BIONNE (jusqu'à la délibération n° 6).

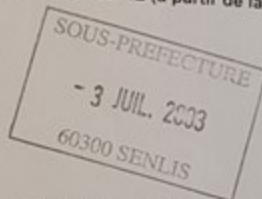
ETAIENT REPRESENTES PAR : Mme BENOAMER représentée par M. BOSINO - Mme DACHEUX représentée par M. GODARD - M. WOZNAK représenté par M. BOYER - Melle CORTES représentée par Mme BURATO - M. TUIL représenté par M. D'INCA (à partir de la délibération n°7) - Melle BORDEZ représentée par M. COUALLIER - M. PEZZETTA représenté par M. MERCIER - M. MERCIER représenté par Mme LEHOUX (à partir de la délibération n°7).

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : M. CLAUSTRE - M. FORTUNATO - M. WALLET. M. BIONNE (à partir de la délibération n°7)

ETAIT ABSENT : M. MEDJAHED

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GODARD

••••



03) COLLECTE SELECTIVE DES ORDURES MENAGERES ET RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS / DEMANDE DE TRANSFERT DE COMPETENCE PRESENTEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION CREILLOISE (CCAC) / AVIS NEGATIF

Sur le rapport de Mr Le Maire, EXPOSANT :

Vu les articles L 2224-13 et L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la CCAC en date du 31 mars 2003, reçue en Sous-Préfecture le 4 avril 2003 et affichée le même jour,

Vu les votes contre cette délibération émis lors de cette séance par les cinq représentants de la ville de Montataire (M. BOSINO, M. COUALLIER, Mme BORDAIS, M. KORDJANI, M. BOYER),

Vu l'ordonnance du Président du Tribunal Administratif d'Amiens en date du 16 juin 2003 qui ordonne la suspension de l'exécution des délibérations du 31 mars du Conseil de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Creil adoptant le budget primitif pour 2003 et le taux des taxes locales,

« Tout courrier est à adresser à Monsieur le Maire »
B.P. 50209 - 60762 Montataire Cedex - Tél. : 03 44 64 44 44 - Fax : 03 44 64 44 41
<http://www.mairie-montataire.fr>

Considérant notamment, selon les termes mêmes de l'ordonnance, " que l'intégration dans le budget primitif de la Communauté d'Agglomération Creilloise d'une dépense supplémentaire de 507.000 euros pour 2003, dépense appelée à doubler en 2004, pour le fonctionnement en année pleine du service de collecte sélective et des encombrants, jointe à l'impossibilité pour la commune de baisser à due concurrence la taxe perçue sur les ménages du fait des liens entre taxes locales et de l'évolution de la taxe professionnelle, conduit à une augmentation significative de la pression fiscale sur les ménages".

Considérant que le transfert de compétence demandé par la CCAC nécessite des délibérations concordantes du Conseil de la Communauté et des conseils municipaux de chaque commune et qu'il est obligatoire que l'ensemble des votes réunisse une majorité qualifiée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

DECIDE

Article 1 : de rejeter la demande de transfert de compétence pour la collecte sélective des ordures ménagères et le ramassage des encombrants présentée par la CCAC.

Article 2 : propose une nouvelle fois aux trois autres communes (Villers Saint Paul, Nogent sur Oise, Creil) de constituer avec Montataire et une ou plusieurs autres communes intéressées un syndicat intercommunal pour assumer la compétence citée à l'article 1 complétée par celle du ramassage des autres ordures ménagères afin de se conformer aux dispositions de l'article L 2224-13 qui indiquent qu'il est obligatoire de transférer l'ensemble de la compétence de collecte et non pas seulement une partie de celle-ci. Cette proposition permettrait, ainsi que la commune l'a déjà exposé, d'atteindre l'objectif recherché, à savoir des économies d'échelle par la mise en commun des moyens, sans qu'il en résulte une augmentation de la pression fiscale pour les contribuables.

Acte reçu à la Sous Préfecture le :
..... 3 juillet 2003

Publié ou notifié le :
..... 3 juillet 2003

Le Maire certifie que le présent
Acte a caractère exécutoire à la
Date du 3 juillet 2003

(Loi du 22 Juillet 1982).

Pour le Maire et par Délégation
La Directrice des Services
à la Population
A.M. RINGENBACH

A. RINGENBACH



Le Maire

Jean-Pierre BOSINO

